



Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le

ID : 080-258004365-20210607-210607_CS_DEL7-DE

Partenaire de  des collectivités et des opérateurs pour la fibre et le très haut débit

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE COVAGE SOMME

2019

COVAGE

SOMME



SOMMAIRE

LETTRE DU PRESIDENT	0
1 LES EVOLUTIONS DU MARCHÉ DU TRES HAUT DEBIT	2
1.1 Etat du marché FttH	2
1.2 Etat des déploiements et des territoires	4
1.3 Territoires et attributions	6
1.4 Evolutions de la réglementation	6
Un règlement de différend qui renforce la stratégie de Covage	7
Respect et contrôle de la complétude	7
Un cadre légal en évolution	7
Transposition du nouveau code européen des télécoms	7
Loi ELAN	7
Accélération des déploiements	7
Raccordement final	7
Sécurisation des déploiements	7
Nouveau cycle d'analyse de marché	8
1.5 Un environnement favorable	8
Orange annonce travailler à la fermeture du cuivre	8
Réouverture du Guichet FSN	8
1.6 Etat du marché FttO	9
Consolidation sur le marché entreprises en 2019	9
Diminution des contraintes tarifaires imposées à Orange par l'Arcep	9
Vers une régulation accrue du marché entreprises	10
Le marché entreprise de Covage	10
2 LE PROJET PORTE PAR SOMME NUMERIQUE	12
2.1 Les objectifs poursuivis par SOMME NUMERIQUE	12
2.2 Le contrat de délégation de service public	13
2.2.1 Objet du contrat de DSP et grandes étapes de la vie du contrat	13
2.2.2 Faits marquant de l'année 2019	16
2.3 Organisation et moyens mis en œuvre par COVAGE SOMME	21
2.3.1 Organisation	21
2.3.2 Contrats	23
3 VOLET TECHNIQUE	28
3.1 Déploiement du réseau	28
3.1.1 Avancement du déploiement	28
3.1.2 Avancement affermage	28
3.1.3 Points de blocage	29
3.2 Les moyens mis en œuvre pour assurer l'exploitation technique du Réseau	29
3.2.1 Le NOC et son organisation	29
3.2.1.1 Supervision et monitoring	29

3.2.1.1.1	Système de Gestion Technique Centralisée	30
3.2.1.1.2	Gestion des accès	30
3.2.1.1.3	Équipements de cœur de Réseau	30
3.2.2	Maintenance du Réseau	30
3.2.2.1	Maintenance préventive	30
3.2.2.1.1	Équipements passifs	31
3.2.2.1.2	Équipements actifs et tertiaires.....	31
3.2.2.1.3	Gestion des DT/DICT	32
3.2.2.1.4	Travaux programmés	32
3.2.2.2	Maintenance curative	34
3.3	Les caractéristiques du Réseau Covage Somme.....	36
3.4	Respect des engagements en matière de qualité de service FTTH.....	37
3.4.1	Rappel des engagements en matière de qualité de service FTTH	37
3.4.2	Disponibilité du Réseau FTTH	37
3.4.3	Tickets d'incidents FTTH	38
3.5	Respect des engagements en matière de qualité de service FTTO.....	39
3.5.1	Rappel des engagements en matière de qualité de service FTTO	39
3.5.2	Disponibilité du Réseau FTTO	39
3.5.3	Tickets d'incidents FTTO	39
3.6	Maintenance du Réseau	40
3.6.1	Taux d'occupation du réseau	40
3.6.2	Traitement des DICT	41
3.6.3	Travaux de maintenance curative	42
3.6.4	Travaux de maintenance préventive.....	43
3.6.5	Travaux de dévoiement	44
4	VOLET COMMERCIAL	48
4.1	Organisation commerciale.....	48
4.2	Positionnement tarifaire du Délégitaire	49
Arrivée des 4 opérateurs nationaux sur les DSP Covage	49	
Un contexte marché qui a évolué en 2019	49	
Evolution de la grille tarifaire FTTH	49	
4.3	Evolution du portefeuille d'Usagers du Réseau.....	50
4.3.1	Pour le réseau FTTH	50
4.3.2	Pour le réseau FTTO	51
4.3.3	Pour le réseau xDSL.....	52
4.4	Evolution du parc de services en production	53
4.4.1	Evolution du nombre de clients finals FTTH	54
4.4.1.1	Les offres activées	54
4.4.1.2	Les offres passives	55
4.4.1.3	Nombre d'abonnés par opérateur.....	55
4.4.2	Evolution du nombre de clients finals FTTO	57
4.4.2.1	Les services.....	57
4.4.2.2	Les services passifs.....	58
4.5	Analyse des prises de commandes FTTO	59
4.5.1	Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise	60
4.5.2	Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise Access	61
4.6	Raccordements de clients finals.....	62
4.6.1	Raccordements de clients finals FTTH.....	62
4.6.2	Raccordements et activations FTTO	65
4.6.2.1	Sur les offres activées.....	65
4.6.2.1.1	Délais d'activation Bande Passante Entreprise	66
4.6.2.1.2	Délais d'activation Bande Passante Entreprise Access.....	67
4.6.2.2	Sur les offres passives	67
4.7	Enquête de satisfaction des Usagers	68
4.8	Perspectives commerciales sur l'année à venir	68
5	VOLET FINANCIER	71

5.1 Principaux indicateurs de l'année N	71
5.2 Rappel des règles de comptabilité retenues	71
5.2.1 Principes généraux.....	71
5.2.2 Immobilisations.....	71
5.2.3 Valeurs mobilières de placement	72
5.2.4 Créances d'exploitation.....	72
5.2.5 Provisions pour risques et charges	72
5.2.6 Chiffre d'affaires	72
5.2.7 Résultat courant	72
5.3 Compte de résultat	72
5.3.1 Comparaison par rapport à l'année précédente.....	72
5.3.2 Recettes.....	73
5.3.3 Charges	74
5.4 Patrimoine et Bilan	76
5.4.1 Investissements.....	76
5.4.2 Bilan.....	77
5.5 Tableau des flux de trésorerie	77
5.6 Flux entre le délégataire et le délégant	78
5.6.1 Redevances	78
5.7 Projections exercices suivants	79
5.8 Inventaire des biens de retour	80
5.9 Retour à meilleure fortune.....	81
5.10 Engagements à incidence financière du délégataire	82

LETTRE DU PRESIDENT



”

Chers partenaires,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le rapport d'activité de l'année 2019 concernant votre territoire. C'est aussi l'occasion pour moi de revenir sur quelques évolutions marquantes du groupe Covage durant cette année écoulée, évolutions qui visent à favoriser le développement des réseaux que vous nous avez confiés et les services rendus aux usagers.

2018 avait initié la transformation de Covage, 2019 a accentué cette dynamique d'industrialisation qui a d'ores et déjà produit d'excellents résultats.

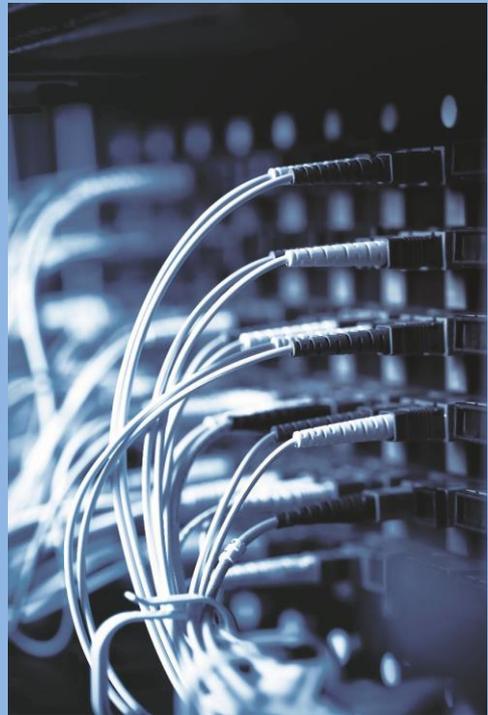
En premier lieu, l'industrialisation de nos processus de commercialisation a permis de répondre à l'appétence des opérateurs. Sur le marché des entreprises, plus de 200 opérateurs peuvent aujourd'hui commercialiser leurs services sur nos réseaux, depuis les opérateurs locaux jusqu'aux plus grands opérateurs nationaux, en passant par les opérateurs bien spécifiques s'adressant à des marchés de niche. Cette industrialisation a également permis l'émergence d'une nouvelle offre tarifaire, plus attractive pour les territoires et plus en adéquation avec le marché. La plupart d'entre vous ont déjà adhéré à cette offre, et les effets se constatent immédiatement. Sur le marché des particuliers, la transformation de Covage nous a permis de contractualiser avec tous les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN), et de valider les protocoles d'échanges des informations.

En deuxième lieu, l'industrialisation de nos outils de déploiement et de raccordement a permis d'atteindre des rythmes de construction records, malgré les difficultés relatives à la disponibilité des ressources métiers intervenant en France. A titre d'exemple et par rapport à 2018, le nombre de raccordements d'entreprise a augmenté de près de 30 %, le nombre de raccordement de particulier a bondi de 90 %, et le nombre de prises FTTH construites a été multiplié par 2.

Enfin, pour toujours mieux vous accompagner, les équipes ont été largement renforcées avec 70 nouveaux collaborateurs recrutés en 2019, principalement dans les activités de pilotage des déploiements ou des raccordements, et de système d'information.

Le changement d'actionnaires du groupe Covage qui devrait être effectif à la fin du premier semestre 2020 nous permettra de poursuivre cette dynamique avec l'ambition toujours plus forte de demeurer votre partenaire dans l'aménagement numérique de votre territoire, et la satisfaction des usagers.

Pascal Rialland



Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

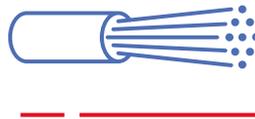
Affiché le



ID : 080-258004365-20210607-210607_CS_DEL7-DE



LES EVOLUTIONS DU MARCHE DU TRES HAUT DEBIT



1 LES EVOLUTIONS DU MARCHE DU TRES HAUT DEBIT

1.1 Etat du marché FttH

D'après les derniers chiffres publiés de l'Arcep¹ relatif au 3e trimestre 2019, le rythme de souscription aux abonnements FttH commence enfin à décoller et à s'accélérer. Ainsi, l'Arcep dénombrait 6,4 millions d'accès en fibre optique à cette date, contre 4,3 millions un an auparavant soit +2,1 millions d'accès en variation absolue et +49% d'augmentation en un an. L'appétence des français pour la fibre est donc confirmée, d'autant plus qu'alors que les déploiements sont encore en phase d'accélération, la pénétration de la fibre continue d'augmenter, à 38%, soit +3 points en un an.

Nombre d'abonnements					
en millions	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	28,913	29,102	29,271	29,375	29,544
Nombre d'abonnements haut débit	20,563	20,136	19,737	19,315	18,935
Abonnements DSL	19,986	19,562	19,159	18,753	18,361
Autres abonnements haut débit	0,576	0,574	0,577	0,562	0,573
Nombre d'abonnements très haut débit	8,350	8,966	9,534	10,061	10,609
Abonnements >=100 Mbit/s	5,627	6,086	6,579	7,052	7,548
dont fibre optique de bout en bout	4,315	4,800	5,312	5,809	6,351
dont avec terminaison en câble coaxial	1,312	1,286	1,267	1,242	1,197
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio)	2,724	2,880	2,955	3,009	3,061

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019*
Taux d'abonnements au très haut débit	43%	45%	46%	47%	47%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	35%	36%	37%	37%	38%

*Résultats provisoires
 **Données arrondies à 12 500 près

Accès internet à très haut débit

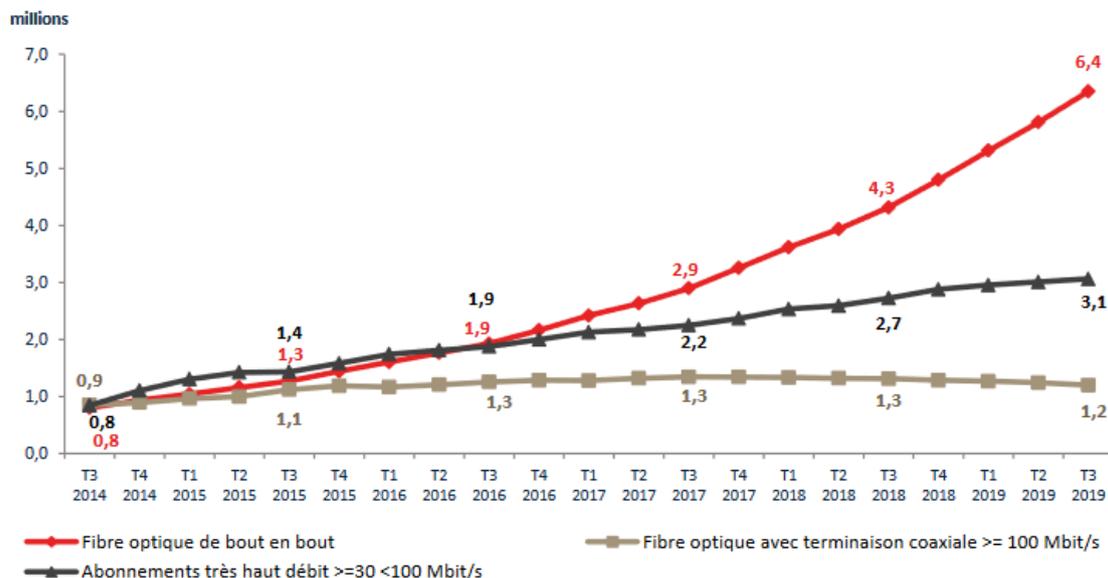
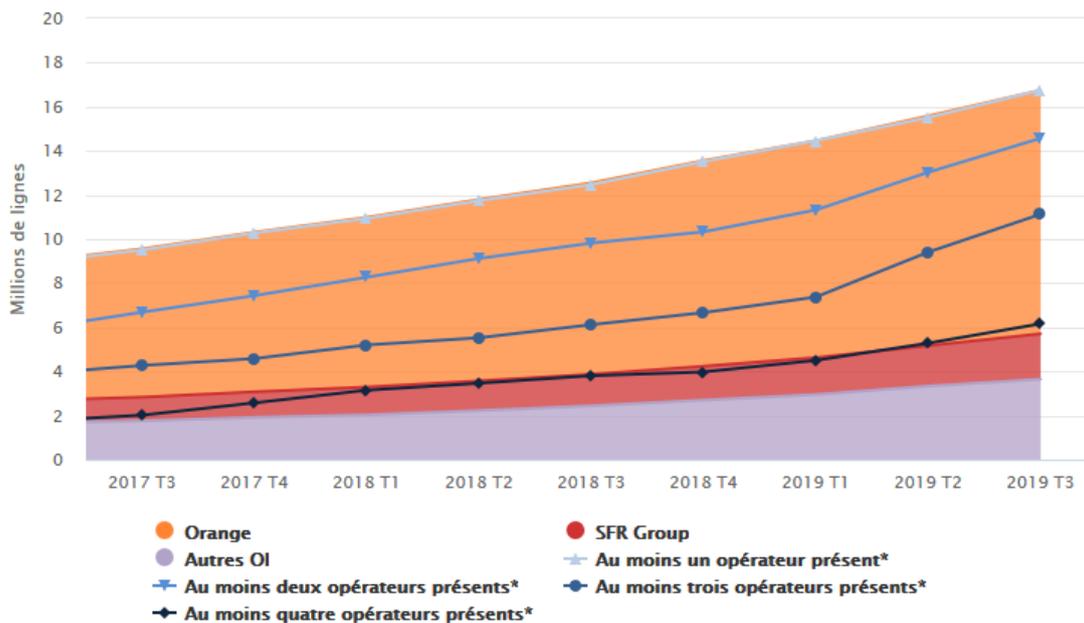


Figure 1: évolution de la commercialisation du haut et du très haut débit. Source : Arcep

¹ <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/observatoire-des-abonnements-et-deploiements-du-haut-et-tres-haut-debit/observatoire-haut-et-tres-haut-debit-abonnements-et-deploiements-t3-2019.html>

Cette pénétration n'est pas le fait d'un acteur isolé, tous les opérateurs investissent pour être présents partout sur les réseaux FttH. Le graphique ci-dessous en atteste par la progression du taux de mutualisation avec une nette accélération à partir du 2^e trimestre 2019 en France et dès le 1^{er} trimestre 2019 sur les RIP. Le taux de mutualisation reste encore inférieur sur les RIP (56% sur les RIP contre 87% France entière pour deux acteurs présents). Néanmoins, le rythme de progression de la mutualisation est nettement supérieur sur ces derniers : + 14 points en un trimestre contre +3 points sur la France entière. Le rattrapage des zones privées devrait donc avoir lieu dans le courant de l'année 2020.

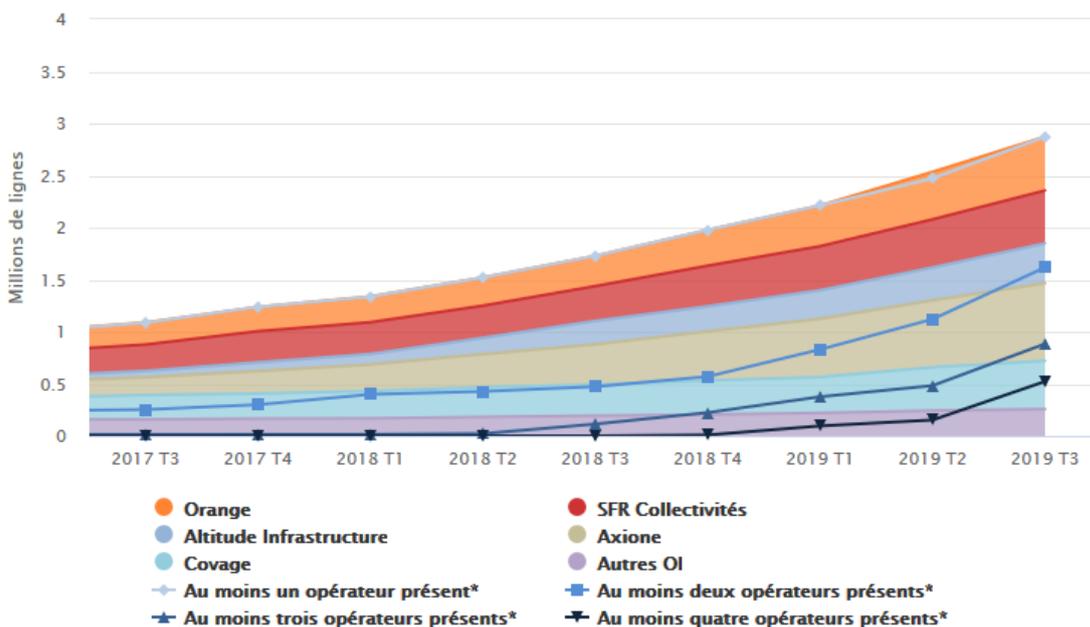
Déploiement et mutualisation des réseaux d'accès en fibre optique sur l'ensemble du territoire national



*: seuls sont comptabilisés les opérateurs présents via la mutualisation passive.

Figure 2: Mutualisation passive, zone France. Source : Arcep

Déploiement et mutualisation des réseaux d'accès en fibre optique au sein des zones moins denses d'initiatives publiques



*: seuls sont comptabilisés les opérateurs présents via la mutualisation passive.

Figure 3: Mutualisation passive, zone RIP. Source : Arcep

Cette prédiction est renforcée pour Covage car 2019 marque l'arrivée des 4 OCEN sur l'ensemble de nos réseaux avec la signature de contrats cadre avec Orange et Free en début d'année qui rejoignent ainsi SFR et Bouygues Télécom.

1.2 Etat des déploiements et des territoires

Concernant les déploiements FttH, l'Arcep indique que les 3 premiers trimestres de l'année 2019 sont des trimestres records en termes de déploiement FttH avec +4,2 millions de lignes déployées en un an, dont 1,2 million en zone RIP ! La progression du très haut débit est ainsi portée quasi exclusivement par la fibre optique. En termes de répartition géographique, les déploiements concernent en premier lieu la zone moins dense d'initiative privée, puis la zone RIP :

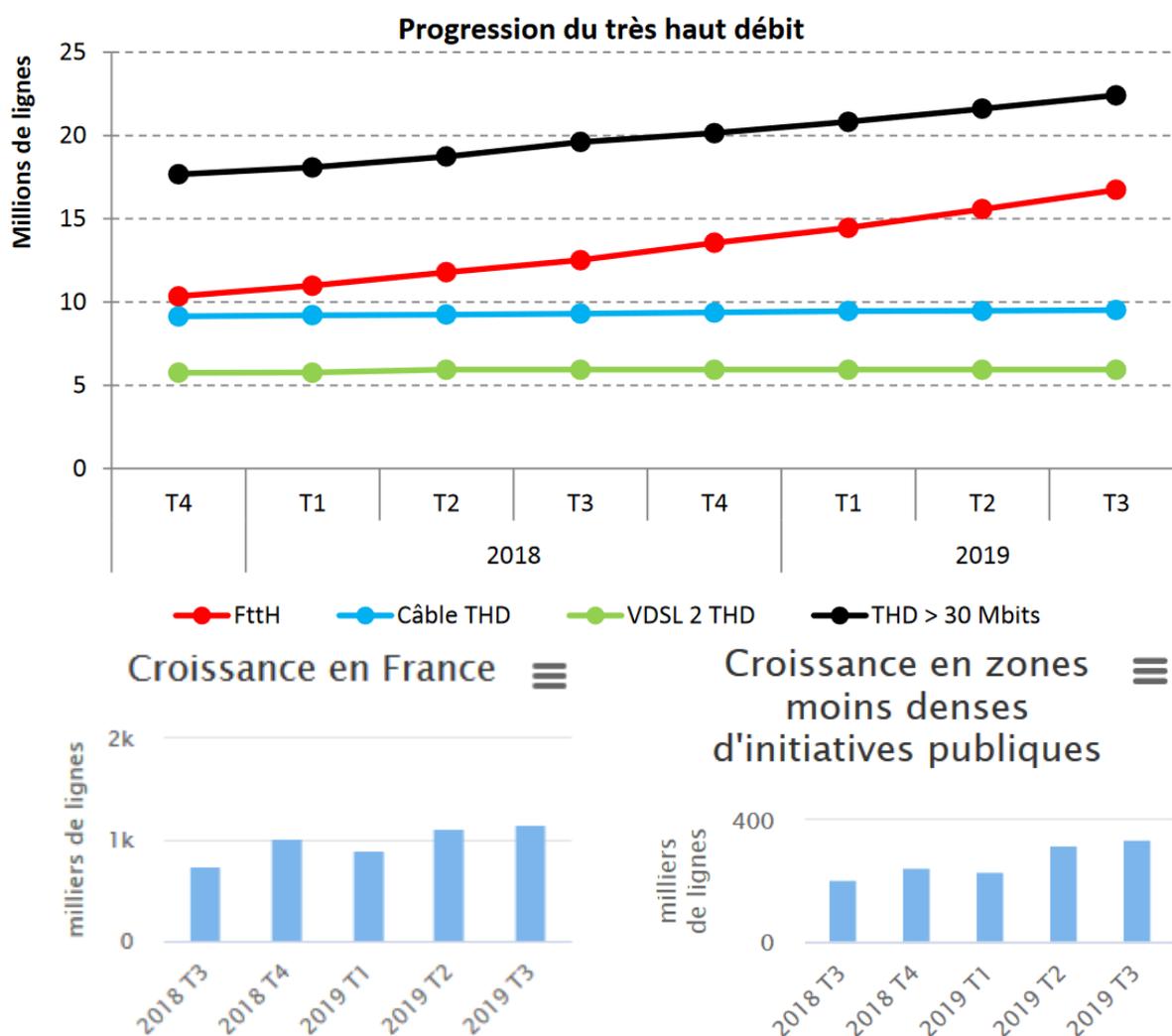


Figure 4: Déploiement FttH. Source : Arcep

Malgré ces bons chiffres, le reste à faire de la zone RIP reste élevé et les déploiements en zone RIP ne représentaient encore qu'un tiers des déploiements au 3^e trimestre 2019. Les opérateurs SFR et Orange, qui ont pris des engagements sanctionnables devant l'Arcep en zone AMII, doivent également encore accélérer s'ils veulent atteindre leurs objectifs :

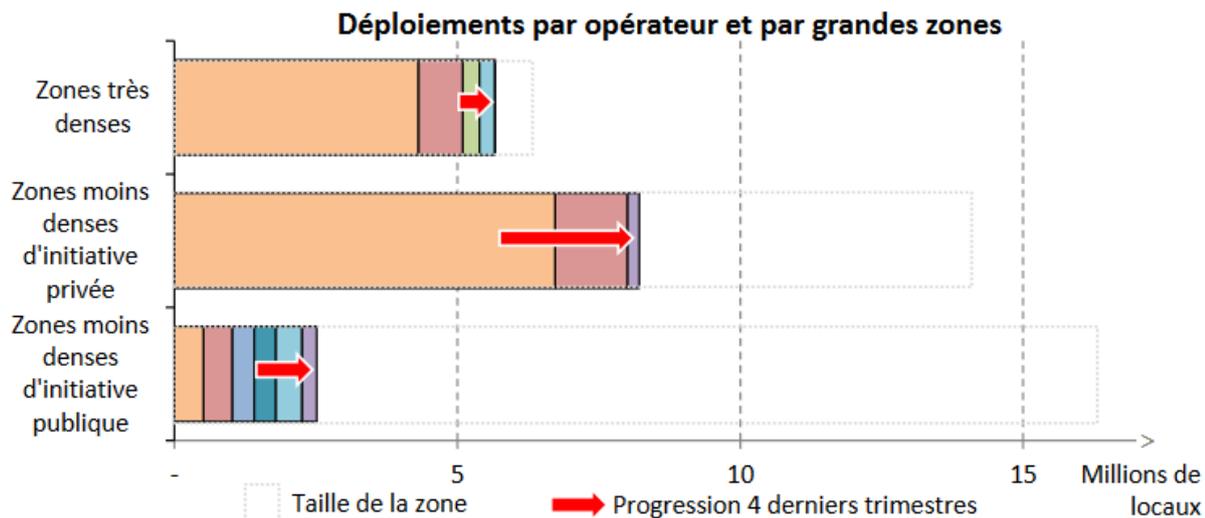


Figure 5: Source : Arcep

L'intégralité des informations est disponible en open data sur le site de l'Arcep et sur le site <https://cartefibre.arcep.fr/> qui propose un suivi des déploiements à l'échelle de l'adresse :

Etat des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 30 Septembre 2019

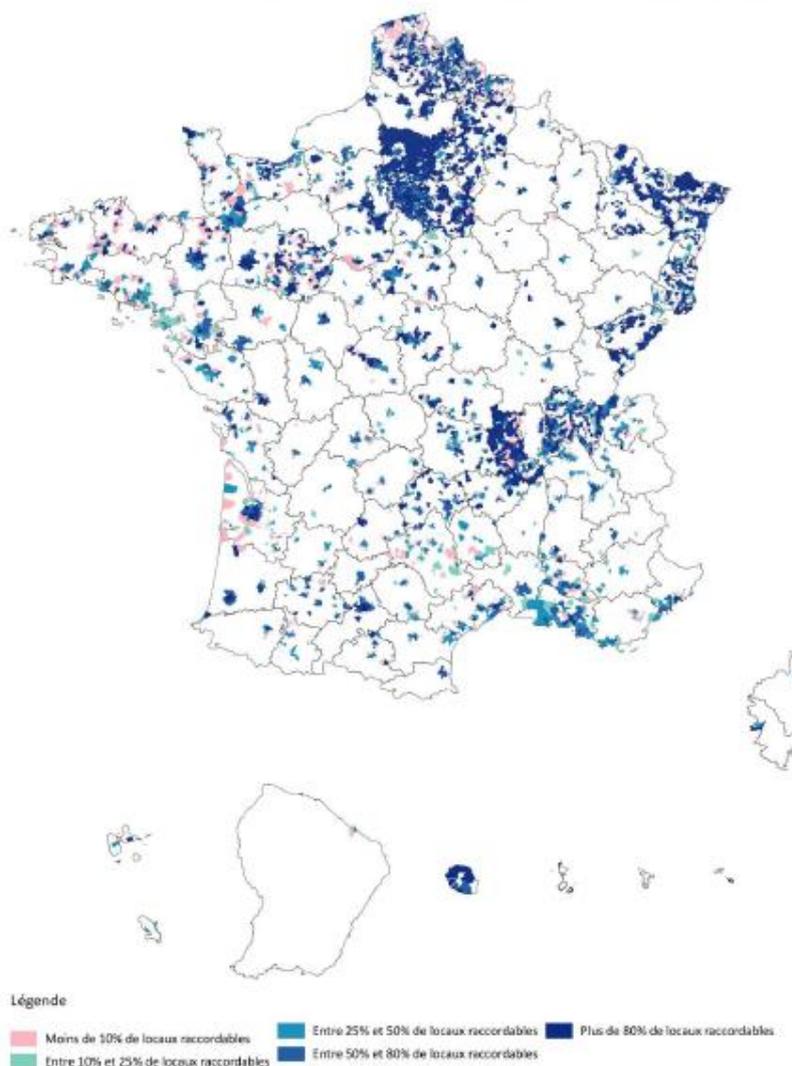


Figure 6 : source : Arcep

1.3 Territoires et attributions

L'année 2019 a été l'occasion pour le gouvernement de faire une nouvelle fois appel à l'investissement privé. Les procédures AMEL (appel à manifestation d'engagements locaux) ont été lancées et se sont toutes terminées entre janvier et décembre avec un succès certain pour Covage puisque les territoires de la Savoie et de la Saône et Loire lui ont été attribués. Au total 13 départements y auront eu recours pour la couverture de leur territoire.

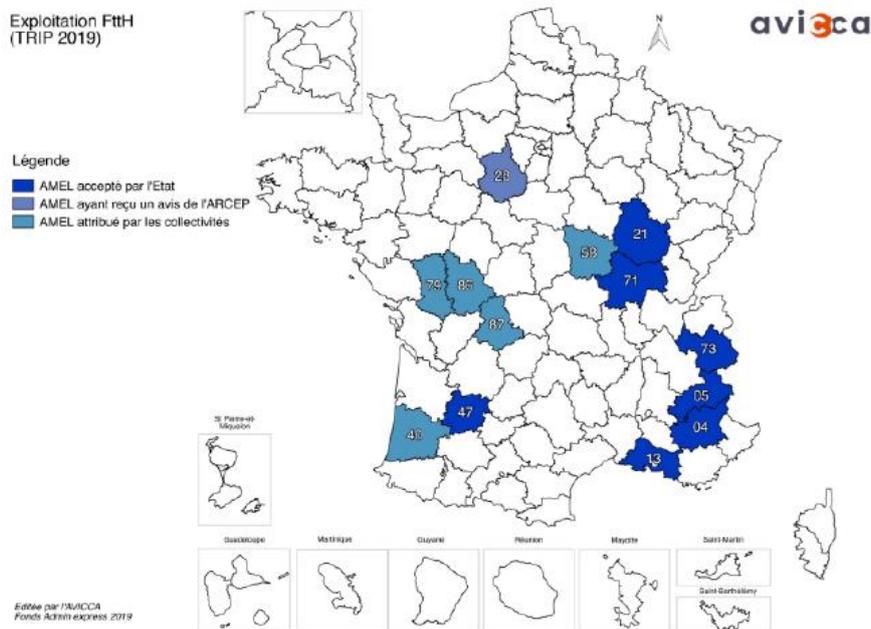
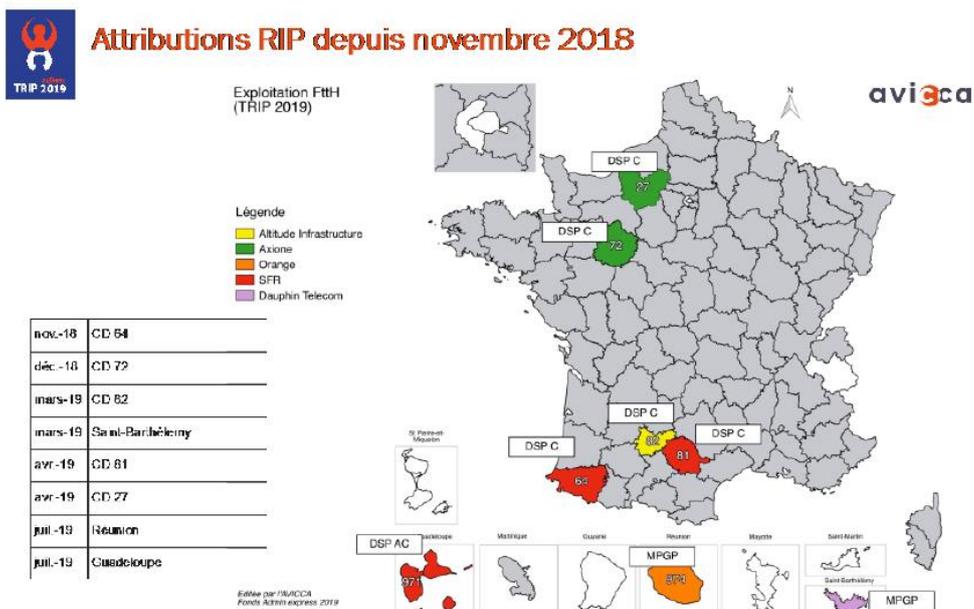


Figure 7: Source : AVICCA

Les projets de collectivités territoriales se sont également poursuivis avec 6 attributions sur l'année 2019 pour autant de départements :



1.4 Evolutions de la réglementation

L'année 2019 a été une année riche d'un point de vue réglementaire et législatif, avec de nombreux éléments concernant directement les déploiements FttH et les RIP. Les principaux éléments à retenir sont présentés ci-après.

Un règlement de différend qui renforce la stratégie de Covage :

L'Arcep a rendu une décision en janvier 2019 dans le cadre d'un différend² opposant Coriolis et THD Bretagne. Le premier dénonçait l'absence d'offres activées proposées par le second sur le territoire breton. A l'issue de la procédure, l'Arcep a donné raison à Coriolis et a enjoint à THD Bretagne de fournir un catalogue d'offres activées à des tarifs raisonnables. Un tel problème ne pourrait pas se produire sur les réseaux Covage puisque l'ensemble de nos réseaux sont activés.

Respect et contrôle de la complétude

Le cadre réglementaire des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) prévoit une obligation de complétude des déploiements des réseaux fibre optique de bout en bout, à l'échelle locale de la zone arrière de point de mutualisation (ZAPM), et dans un délai raisonnable d'au plus de deux à cinq ans en fonction des caractéristiques locales. Cette obligation s'applique à l'intégralité du territoire, à l'exception des 106 communes les plus denses. La complétude est atteinte dès lors que l'ensemble des locaux sont raccordables ou, dans une faible proportion, « raccordables sur demande », sauf impossibilité dûment justifiée (par exemple, cas de refus des copropriétés ou propriétaires concernés). L'Arcep a entamé une première phase de contrôle des déploiements de plus de 5 ans, afin de s'assurer du respect de cette obligation. Dans ce cadre, l'Arcep a mis en demeure Orange, SFR et Free Infrastructure de respecter leur obligation de complétude pour des PM déterminés sur lesquels une part substantielle des locaux n'est pas raccordable. Ces opérateurs avaient jusqu'à la fin de l'année 2019 pour se mettre en conformité avec la régulation.

Un cadre légal en évolution

Transposition du nouveau code européen des télécoms

La Commission européenne a adopté le nouveau paquet télécom³. Celui-ci se penche notamment sur les obligations qui peuvent être imposées par les régulateurs aux opérateurs de fibre optique et sur l'avenir du service universel. Des mesures complémentaires ont également été prises pour réguler l'accès au génie civil.

Loi ELAN

La loi ELAN entre en phase de mise en œuvre⁴. Les principales mesures du texte concernaient l'accélération des déploiements, la facilitation du raccordement final et la sécurisation des déploiements :

Accélération des déploiements

- L'avis des architectes des bâtiments de France devient consultatif
- La durée de consultation du maire a été réduite
- Le processus de commande publique est accéléré

Raccordement final

- L'octroi des servitudes est simplifié
- L'accès aux parties communes des immeubles est garanti
- Le délai de réponses de copropriétaires est réduit

Sécurisation des déploiements

- Clarification des responsabilités d'élagage
- Création du L33-13 qui permet de prendre des engagements opposables et sanctionnables devant l'Arcep

² <https://www.arcep.fr/actualites/les-communiqués-de-presse/detail/n/reseaux-dinitiative-publique.html>

³ <https://www.entreprises.gouv.fr/numerique/consultation-publique-relative-a-la-transposition-du-code-des-communications-electroniques>

⁴ <http://www.avicca.org/actualite/sortie-du-vade-mecum-de-la-loi-elan-un-guide-pratique-pour-les-collectivites-proprietaires>

- Obligation de faire droit aux demandes raisonnables d'activation

Nouveau cycle d'analyse de marché

L'Arcep a commencé à préparer le 6^e cycle d'analyse de marché en publiant à l'été son document de bilan et perspectives⁵. Sur le marché résidentiel, l'Arcep constate dans sa partie « bilan » que la dynamique concurrentielle se pérennise sur le marché de détail et est alimentée par quatre opérateurs convergents fixe-mobile. Dans un contexte de transition technologique, leurs offres riches, et à des prix compétitifs, amènent un glissement progressif vers le très haut débit. La fibre optique jusqu'à l'abonné poursuit son accélération : sur l'ensemble du territoire les déploiements s'intensifient et le nombre d'abonnés croît chaque trimestre davantage. L'ensemble des opérateurs ont clairement fait le choix de la fibre optique. Le mouvement est global et appelle à d'ores et déjà penser les conditions de son amplification ainsi que la préparation d'un passage de témoin désormais plausible entre le cuivre et la fibre optique. Concernant les perspectives, l'Arcep a notamment consulté sur le renforcement des obligations de qualité de service sur la fibre en vue de l'extinction du cuivre et la mise en place de la comptabilité des coûts des réseaux en fibre optique. Ces travaux s'étaleront sur l'ensemble de l'année 2020 et sont ouverts pour contributions à l'ensemble des acteurs.

1.5 Un environnement favorable

Orange annonce travailler à la fermeture du cuivre

Orange a annoncé par voie de presse qu'il avait commencé à travailler sur la fermeture du réseau cuivre d'ici 2030. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les RIP car il s'agit pour le nouveau réseau en fibre de l'assurance d'un remplissage quasi-total à cet horizon. L'Arcep a déjà commencé les travaux, puisque la table ronde du dernier atelier technique territoires connectés⁶ concernait exclusivement ce sujet.

Réouverture du Guichet FSN

Le gouvernement a annoncé la réouverture du guichet de financement des RIP⁷ avec une enveloppe de 140 millions d'euros. Il s'agit là encore d'une bonne nouvelle car de nombreux territoires restaient sans solutions pour une partie de leur population :

 <https://www.covage.fr/actualites/les-consultations-publiques/p/gp/detail/acces-fixe-a-haut-et-tres-haut-debit-bilan-du-cycle-en-cours-et-les-perspectives-pour-le-prochain.html>

⁶ <https://www.dailymotion.com/video/x7r0n7f>

⁷ <http://www.avicca.org/actualite/victoire-le-guichet-france-thd-rouvre>



Une action à poursuivre, 27 territoires en attente de la réouverture du guichet France THD

Exploitation FttH (TRIP 2019)

Légende
 0%-30%
 30%-50%
 50%-60%
 60%-80%
 80%-100%
 100%

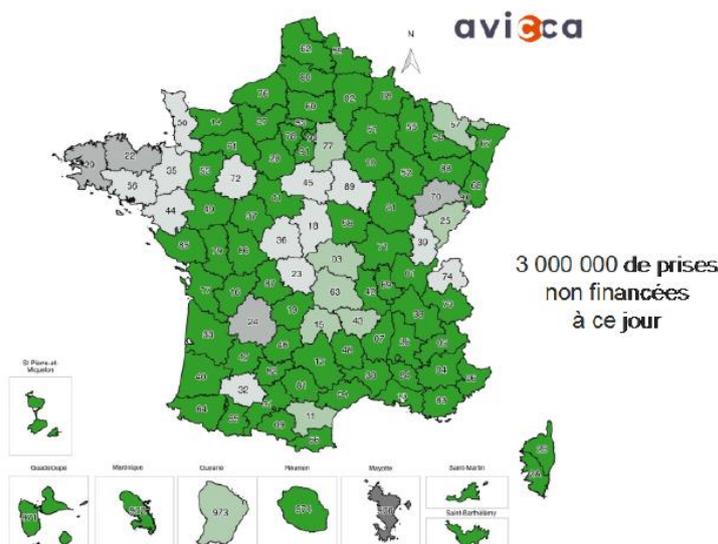


Figure 8: Source : AVICCA

1.6 Etat du marché FttO

L'année 2019 a connu un certain nombre d'évolutions sur le marché du très haut débit destiné aux entreprises, notamment s'agissant de sa structure et de sa régulation.

Consolidation sur le marché entreprises en 2019

Les grands opérateurs nationaux ont fait montre d'un intérêt croissant pour le marché Entreprises et ont largement contribué à un mouvement de consolidation du marché. En effet, ces derniers voient dans le marché Entreprises, dont le chiffre d'affaires consolidé est estimé à 10 milliards d'euros un relai de croissance essentiel.

L'intérêt des grands opérateurs vis-à-vis du marché Entreprises s'est matérialisé par des mouvements de rachats d'opérateurs alternatifs leur permettant de récupérer à leur compte une base clientèle, une expertise métier, ou une empreinte régionale, voir nationale.

Ainsi, Bouygues Telecom a fait l'acquisition de Keyyo, puis de Nerim en début de l'année 2019. De même, Free a de son côté déboursé 100 millions d'euros pour acquérir 75 % de l'opérateur Jaguar Network.

Outre les mouvements des grands opérateurs, les opérateurs de taille intermédiaire ne sont quant à eux pas en reste. A titre d'illustration, l'opérateur Celeste a procédé aux rachats de Via Numerica ainsi que de Option Service Telecom.

Diminution des contraintes tarifaires imposées à Orange par l'Arcep

Le 5 novembre 2018, l'Arcep a communiqué la liste d'extension de la ZF1, zone regroupant les communes sur lesquelles l'Autorité estime que la concurrence s'est suffisamment développée, sur laquelle Orange n'est plus soumis à une régulation tarifaire et peut donc pratiquer des prix plus agressifs qu'en ZF2 (communes restantes) où Orange est soumis à des contraintes de non-éviction sur le marché de gros.

La ZF1 est donc passée de 24 communes en 2018 à 103 communes en 2019 créant ainsi une intensification de la concurrence par les prix sur 79 nouvelles communes et obligeant l'ensemble des opérateurs présents sur ces territoires à s'adapter.

Il est possible qu'à l'avenir cette zone considérée comme ayant une intensité concurrentielle assez forte avec une influence d'Orange sur le marché de gros activé non significative s'étende, permettant à l'opérateur historique une plus grande liberté tarifaire sur une plus grande partie du territoire et intensifiant ainsi la concurrence par les prix entre les opérateurs proposant des offres de gros FttO sur ces territoires.

Vers une régulation accrue du marché entreprises

Conscients de l'importance du développement d'un marché Entreprise pour accompagner la numérisation de l'économie française et l'accroissement de sa compétitivité, les pouvoirs publics se sont saisis du sujet de ce marché.

Ainsi, la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a créé un groupe de travail baptisé « Couverture mobile et numérique du territoire », qui a notamment pour objectif de travailler à la démocratisation de l'accès à la fibre pour les entreprises dans les meilleures conditions. Les représentants de Covage ont d'ailleurs été auditionnés par cette commission pour exprimer le sentiment d'un opérateur d'infrastructure indépendant.

De la même façon, l'ARCEP a, le 11 juillet 2019, mis en consultation publique son « Bilan et perspectives », dans lequel elle identifie les enjeux structurants de la régulation des marchés fixes pour les années 2020-2023. Son ambition est d'adapter la régulation aux objectifs clés identifiés : pérenniser la dynamique concurrentielle sur le marché de détail de la fibre, l'amplifier sur le marché entreprises et accompagner la bascule du réseau historique de cuivre vers la fibre.

Le marché entreprise de Covage

Grâce à son modèle d'opérateur d'infrastructures neutre et ouverte, proposant uniquement des offres de gros en fibre optique à plus de 200 opérateurs et FAI, Covage fournit aujourd'hui la fibre optique à 21 000 entreprises. Covage atteint ainsi une part de marché de plus de 30 %, essentiellement concrétisée auprès d'opérateurs alternatifs.

Covage doit cette importante part de marché entreprises à sa capacité à animer le marché avec une offre tarifaire attractive et une gamme complète d'offres en fibre dédiée répondant à toutes les garanties de qualité de service exigées par les clients-entreprises. La gamme d'offres proposée s'articule autour d'offres passives (fibre noire dédiée sur réseau de boucle locale optique mutualisée ou dédiée) et d'offres activées (fibre dédiée activée avec des débits allant de 2Mbps à plus d'1Gbps) sur l'ensemble de ses réseaux.

Le positionnement historique de Covage en tant qu'opérateur uniquement de gros, proposant des offres complètes adressant l'ensemble des opérateurs du marché a ainsi favorisé l'émergence d'opérateurs alternatifs qui animent la concurrence face aux opérateurs dominants du marché des entreprises. Le poids de ces opérateurs du marché fibre témoigne de la vigueur du marché, très différente du quasi-duopole observé sur le marché du cuivre ou de la fibre pour les entreprises, que l'on trouve en dehors des réseaux d'initiative publique ouverts et indépendants.

L'animation proposée par Covage de l'écosystème des télécoms pour les entreprises, apporte ainsi au marché une concurrence saine et durable, qui favorise l'accès des entreprises à une offre de services diversifiée, de qualité et à un prix abordable au bénéfice du développement économique des territoires.

C'est dans ce contexte particulier et dans un marché en pleine transformation que le modèle de Délégation de Service Public s'impose comme une réponse efficace pour le développement économique des territoires, l'installation d'une concurrence saine au meilleur prix, dans l'intérêt des clients finals, les entreprises.



LE PROJET PORTE PAR LE DELEGANT



2 LE PROJET PORTE PAR SOMME NUMERIQUE

2.1 Les objectifs poursuivis par SOMME NUMERIQUE

Somme Numérique est un syndicat mixte, c'est à dire une union de collectivités de natures différentes constituée dans le but de mieux exercer une partie de leurs compétences et de mutualiser certains services communs. Il est dirigé par un comité syndical composé de représentants élus et présidé par Philippe VARLET.

Somme Numérique a reçu délégation de compétence de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire. Cela signifie qu'il les représente dans la mise en œuvre d'une politique concertée autour de l'objectif de donner au département, à ses habitants et à ses territoires les meilleures chances de bénéficier des services utilisant les réseaux de communications électroniques et en premier l'Internet à haut débit. Pour cela il a construit un réseau ouvert d'initiative publique en fibre optique, qui est loué aux opérateurs de télécommunications et peut être utilisé par les collectivités membres de Somme Numérique. Somme numérique est l'organe responsable du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et le maître d'ouvrage de sa mise en œuvre.

Parallèlement Somme Numérique propose à ses membres des services mutualisés pour l'achat des prestations de télécommunications et pour les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'administration et l'enseignement.

Somme Numérique loue aux opérateurs de télécommunications son réseau de fibre optique pour offrir aux particuliers, aux entreprises et aux administrations du département des services compétitifs et innovants.

Pour les particuliers il s'agit d'avoir accès aux offres dites « dégroupées ». Somme Numérique a également reçu mission du Conseil général de la Somme d'assurer aux particuliers un accès à Internet haut débit par le programme NRA ZO et l'aide à la connexion satellitaire. Pour les entreprises et les administrations il s'agit d'avoir accès aux meilleures offres en haut ou très haut débit. Le syndicat s'est fixé pour mission d'amener la fibre optique au plus proche des entreprises en particulier dans les zones d'activités afin de favoriser le label « Zones d'activités très haut débit ».

Les sites publics des membres peuvent être raccordés au réseau de fibre optique public ou dégroupés par les équipements du syndicat.

Somme Numérique a également pour mission d'assurer la « montée en débit » de tout le département et de permettre l'arrivée à terme de la fibre optique chez tous les utilisateurs actuels du réseau téléphonique. Il a mis en place le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme dont la mise en œuvre est en cours, en recourant à toutes les technologies disponibles mais s'appuyant fortement sur le FTTH.

Somme Numérique a mis en place un groupement de commandes en matière de services de télécommunications afin de diminuer les coûts de ces prestations pour ses membres et les communes qui les composent.

Somme Numérique accompagne les collectivités dans leurs projets d'e-éducation. Somme Numérique, en collaboration étroite avec l'Inspection d'Académie, aide au déploiement des espaces numériques de travail (ENT) dans les écoles primaires et les collèges, conseille et accompagne à l'équipement (tableau blanc interactif, ordinateurs) via des marchés publics dédiés, accompagne les projets « Ecole numérique rurale ».

Somme Numérique accompagne les collectivités dans leurs usages des outils informatiques et Web. Il propose des solutions pour les sites Internet et les messageries électroniques des collectivités, les accompagne dans le processus de dématérialisation de leurs actes (aujourd'hui le contrôle de légalité, les marchés publics, demain l'archivage électronique), propose des logiciels de gestion des collectivités installés sur ses serveurs et forme les agents à l'utilisation de ces outils.

Le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, a écrit à Philippe VARLET, Président de Somme Numérique, pour l'informer de l'accord définitif de l'État d'allouer une subvention de plus de 36 millions d'euros à Somme Numérique pour son projet visant à équiper (sur son territoire de compétence) chaque foyer, entreprise, établissement public et privé en fibre optique d'ici 2024 soient 209 000 prises.

La première phase du projet a permis de livrer 55 000 prises à fin 2019 et le lancement de la phase 2 a eu lieu dans le courant de l'année pour une première livraison de prises au premier semestre 2020.

2.2 Le contrat de délégation de service public

2.2.1 Objet du contrat de DSP et grandes étapes de la vie du contrat

A l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence conforme aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte Somme Numérique a retenu la société TUTOR SA, à laquelle s'est substituée dans ses droits et obligations la société TUTOR SOMME, en qualité de Déléataire, afin d'exploiter, de maintenir et de commercialiser le réseau de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire du Syndicat Mixte.

Afin d'assurer la cohérence entre toutes les entités du groupe et ainsi améliorer la visibilité de l'ensemble de ses filiales sur le territoire national et mais aussi pour clarifier la communication auprès de ses clients, le groupe Covage a souhaité que l'entité Tutor Somme devienne Covage Somme en janvier 2018.

La durée de la Convention de Délégation de Service Public est de quinze (15) ans à compter de la date de prise d'effet fixée le 1er janvier 2015. Le 29 octobre 2018, le contrat de DSP a fait l'objet d'un avenant prolongeant sa durée de 2 ans.

Plus précisément, le Déléataire assure l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de communications électroniques à haut et très haut débit qui est mis à la disposition des opérateurs et des utilisateurs, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, par voie conventionnelle, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires, aux tarifs qui sont fixés par la Convention de Délégation de Service Public et ses annexes.

Les services fournis aux usagers du réseau de communications électroniques sont obligatoirement conformes avec la réglementation en vigueur.

Le Déléataire est en particulier chargé au titre de ses obligations contractuelles :

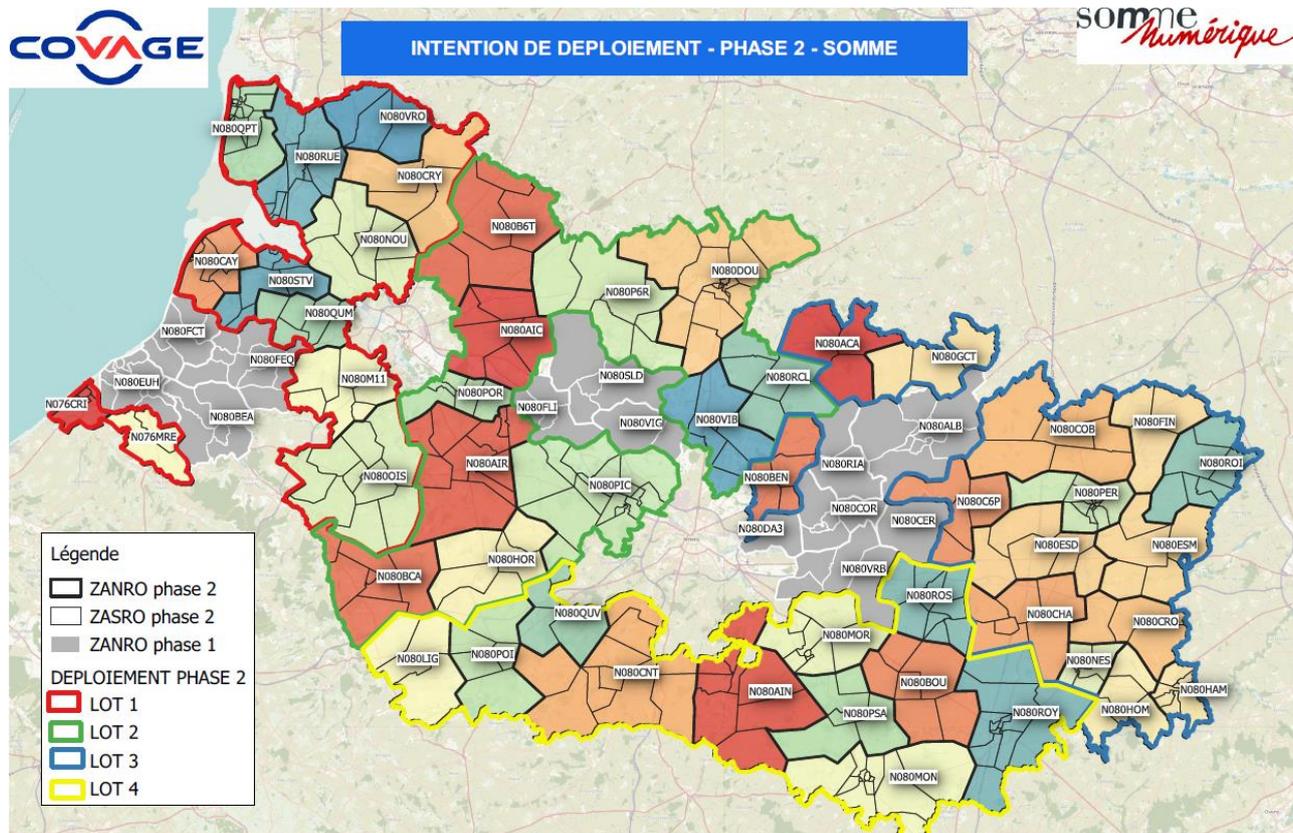
- D'exploiter le réseau de communications électroniques existant ;

- D'exploiter un réseau ouvert de communications électroniques ouvert au public (au sens de l'article L.32, 3°, du Code des postes et communications électroniques) FTTH qui lui sera mis à disposition par l'autorité déléguante au fur et à mesure de sa réalisation ;
- De mettre ce réseau à la disposition d'opérateurs de communications électroniques pour leur permettre d'adresser leurs offres de services aux usagers finals et, le cas échéant, de le mettre à disposition des utilisateurs de réseaux indépendants ;
- De la réalisation des raccordements finaux entre le point de branchement optique (PBO) et le point de terminaison optique (PTO).
- Le Déléguataire de service public aura en charge l'exploitation du réseau mis à sa disposition dans le cadre de la Délégation de Service Public et devra assurer la fourniture des services définis ci-après :
 - La prise en charge et l'exploitation technique du réseau, notamment l'entretien, la maintenance, l'amélioration des ouvrages, matériels et équipements constitutifs du réseau ;
 - La sécurisation et la supervision du réseau ;
 - La commercialisation du réseau auprès des usagers du service public, le Déléguataire agissant exclusivement dans un cadre d'un opérateur d'opérateurs et ne commercialisant pas de services à l'utilisateur final ;
 - La fourniture d'un service de communications électroniques pour les groupements fermés des utilisateurs (GFU) ;
 - La fourniture aux dits usagers et utilisateurs, de services passifs et actifs de communications électroniques, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
 - La reprise des conventions et contrats existants au jour de la remise du réseau fourni en annexe 17 de la Convention de Délégation de Service Public ;
 - Le renouvellement des équipements actifs du Réseau délégué et l'acquisition des équipements actifs nécessaires ;
 - Les raccordements pour les clients finaux professionnels et non professionnels hors extension du réseau tels que défini en annexe 12 de la Convention de Délégation de Service Public.

Par ailleurs, le Déléguataire pourra, après la conclusion d'un avenant à la Convention de Délégation de Service Public, être amené à procéder à toute construction ou utilisation supplémentaire d'infrastructures nécessaires à l'achèvement et à l'extension du réseau pour des parties de réseau situées dans le périmètre contractuel et ne disposant pas d'infrastructures de communications électroniques satisfaisantes.

Le périmètre départemental de la Délégation de Service Public est constitué du territoire des communes du département de la Somme.

La zone d'initiative publique non conventionnée comprend l'ensemble des communes du territoire à l'exception des communes de l'agglomération d'Amiens Métropole et de la communauté de communes de l'Abbevillois ainsi que des communes seinomarines de la communauté de communes Bresle Maritime intégrées au projet.



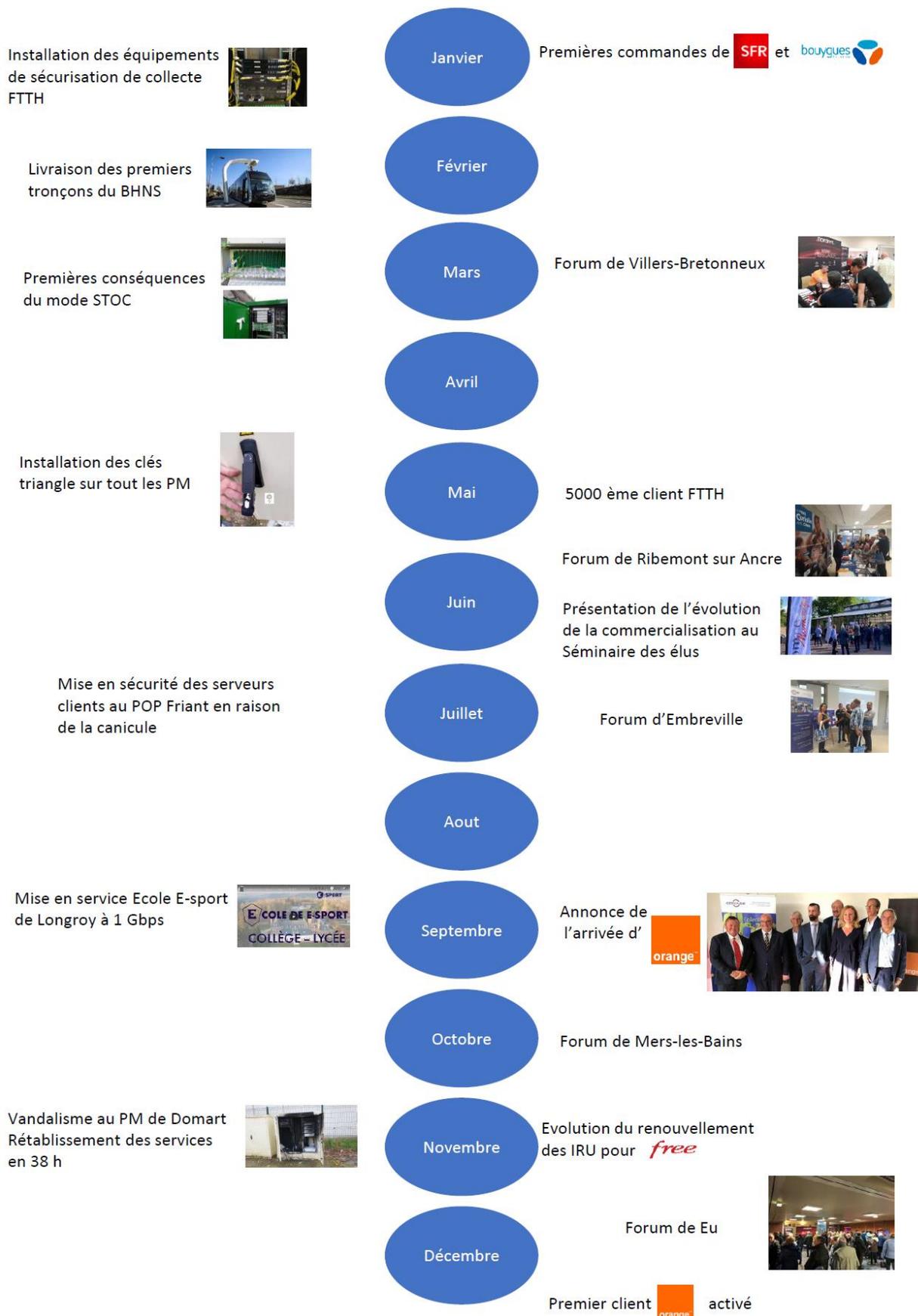
Le présent document constitue, conformément à l'article 35.1 du contrat de concession, le rapport annuel de l'année 2019 concernant la concession attribuée à COVAGE SOMME.

Historique : éléments importants et dates clés de la DSP avec les dates clés

Date	Evènement	Objet
21 novembre 2014	Immatriculation	Immatriculation de la société TUTOR SOMME
14 décembre 2014	Signature	Signature de la convention entre SOMME NUMERIQUE et TUTOR SA
17 décembre 2014	Notification	Notification du contrat
1 ^{er} janvier 2015	Prise d'effet	Prise d'effet de la Délégation de Service Publique
15 décembre 2016	Actionnariat	Rachat de la société TUTOR SA par COVAGE
14 juin 2017	Avenant n°1	Grille tarifaire
29 octobre 2018	Avenant n°2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration de nouvelles communes et installations dans le périmètre du service public délégué ▪ Prolongation de la convention (2ans) ▪ Redevance pour la mise à disposition du réseau ▪ Identification du délégataire Covage Somme ▪ Evolution du catalogue de services et de la grille tarifaire ▪ Création d'un nouvel article « Sort des produits constatés d'avance » ▪ Mise à jour du plan d'affaire ▪ Modification de l'article 19.4 ▪ Insertion de l'article 20bis « insertion sociale et formation » ▪ Intégration des données SIG ▪ Indicateurs de performances et de qualité ▪ Modification des annexes ▪ Mise à disposition des données essentielles
14 novembre 2019	Avenant n°3	Nouvelles offres de services « BPE 2019 » et « BPE Accés 2019 »

2.2.2 Faits marquant de l'année 2019

Les éléments marquants pour l'année 2019 peuvent être synthétisés par la vue calendaire suivante :



L'année 2019 a débuté intensément puisque deux OCEN, SFR et Bouygues Télécom ont passé leurs premières commandes de services passifs dès le 2 janvier. Un flux de commande important qui a démontré dès les premiers temps, que de nombreux samariens attendaient l'arrivée des opérateurs majeurs pour souscrire un abonnement à la fibre.

Concomitamment à ces premières commandes, les équipes de COVAGE SOMME ont mis en place, dans un certain nombre de NRO, des équipements de sécurisation de la collecte doublé d'un accroissement de débit afin de faire face à l'accroissement des flux, les deux OCEN présents ayant choisi de souscrire la collecte auprès de COVAGE. Des équipements actifs, type SRA-4 de Alcatel Nokia ont donc été mis en place.

Coté métropole amiénoise, ce début d'année a vu la livraison des premières routes optiques pour assurer la mise en place des premiers tronçons du Bus à Haut Niveau de Service, projet structurant pour la métropole. Ce sont près de plus de 200 points techniques qui seront adductés par la fibre pour afin d'assurer la gestion des feux de circulation, des bornes d'information et des terminaux de paiement représentant l'écosystème du BHNS.

En janvier a eu lieu l'ouverture commerciale de nouvelles zones arrière de PM : Ault, St léger-les-Domart, St Ouen, Halloy-les-Pernois, Domart-en-Ponthieu, Beauchamps et Gamaches.

Aussi, pour accompagner ces ouvertures commerciales, COVAGE SOMME, en coordination avec les EPCI concernés, a organisé différents évènements sur le département pour assurer la promotion du réseau. Ces évènements ont pris la forme de forums opérateurs, de réunions publiques d'information ou de permanence en mairie.



Le Forum Opérateurs de Eu en Décembre

Ces différents évènements sont résumés, par leur lieu et leur date de tenue, dans le tableau ci-dessous :

	Q1			Q2			Q3			Q4		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Forum Opérateurs	0	0	1	0	0	3	1	0	0	1	0	1
Réunion publique	2	3	3	4	4	7	0	0	0	2	5	1
Permanence Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres évènements	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2	3	5	4	5	10	1	0	0	3	5	2

MARS
22 - Villers B.

JUIN
20 - Daours
19 - Cerisy
21 - Ribemont/Ancre

JUILLET
4 - Embreville

OCTOBRE
29 - Mers

JANVIER
10 - Bettencourt/mer
17 - Canaples

AVRIL
1 - Cayeux-Santerre
5 - Bouvaincourt/Bresle
8 - Oust Marest
26 - Marcelcave

DECEMBRE
12 - Eu

OCTOBRE
15 - Saily-Laurette
17 - Mers

FEVRIER
1 - Villers B.
26 - Gentelles
28 - Ault (FAI)

MAI
22 - Warloy-Baillon
24 - Bussy les Daours
27 - Buigny
28 - Etinéhent

NOVEMBRE
12 - Ponts et Marais
14 - Etalondes
18 - Flocques
19 - St Pierre en Val
21 - Eu

MARS
1 - Le Hamel
8 - Cachy
25 - Lamotte-Warfusée

JUIN
3 - Lamotte Brebière
5 - Cerisy
6 - Franvillers
11 - Méricourt
12 - Vecquemont
14 - Daours
24 - Incheville

DECEMBRE
13 - Le Tréport

Avec le concours des collectivités dans l'organisation et l'information auprès des habitants, ces évènements ont connu un vif succès, avec des salles de mairie comblées pour les réunions d'informations et une fréquentation assidue des forums opérateurs, en présence de ces derniers.



Réunion publique à Buigny, le 27 Mai

Le succès de la commercialisation des deux OCEN, qui raccordent les clients avec leurs propres équipes selon les modalités du mode STOC, a amené de nouveaux intervenants sur le réseau. Malgré la mise en place de plans de prévention et de briefings auprès des sous-traitants de premier rang des OCEN, nous avons constaté un nombre important de malfaçons et de dérangements sur les infrastructures. Ainsi, nous avons demandé un nombre important de reprises des ouvrages.

Au vu également des détériorations effectuées sur les systèmes de fermeture des armoires de point de mutualisation, nous avons décidé de remplacer le système de condamnation initiale à serrure, par des clés triangles communément installées par d'autres concessionnaires de réseau et ne nécessitant pas de clé spécifique.

En juin, nous avons présenté les résultats de la commercialisation lors du séminaire des élus de Somme Numérique. Une occasion également de rappeler que les entreprises du territoire font preuve d'une grande appétence pour les services diversifiés de très haut débit, proposés par les nombreux opérateurs de services aux entreprises désormais présents sur le réseau animé par COVAGE SOMME.

La canicule du mois de Juillet a mis à mal le système de climatisation du POP Friant qui arrive à saturation en termes d'équipements présents et donc de chaleur dissipée. Les 42° C relevés ont mis en défaut le système d'alarme du climatiseur qui s'est mis en mode sécurité. Les différentes interventions de nos équipes et de nos mainteneurs n'ont pu empêcher une coupure de mise en sécurité des serveurs de deux de nos usagers présents dans ce point technique. A l'automne, nous avons procédé à des travaux de réhausse des échangeurs thermiques afin de palier à ce problème.

En septembre, Somme Numérique a inauguré son DATA CENTER. Ce dernier est destiné à proposer des services d'hébergements de données aux différentes collectivités samariennes et dans tous les Hauts de France. Ce projet est important et impactant pour COVAGE SOMME car il implique un déménagement de la tête de réseau qui se situe rue St Fuscien. Une dizaine d'Opérateurs sont hébergés et le déménagement est à orchestrer, ainsi que la migration de 1200 fibres. Somme Numérique va désigner un AMO pour accompagner déléguant et déléguataire sur ce projet qui durera deux ans.



Inauguration du DATA CENTER de SOMME NUMERIQUE

Cette inauguration, en présence de nombreux élus dont le Président du Conseil Départemental et du Président de la Métropole, a également été l'occasion d'annoncer l'arrivée d'Orange sur le réseau de Somme Numérique. COVAGE avait en effet signé un contrat de coopération avec Orange en avril, prévoyant l'arrivée d'Orange sur les RIP opérés par COVAGE. COVAGE SOMME accueillera donc les premiers clients d'Orange en décembre.



En Novembre, le conseil syndical de Somme Numérique a validé la nouvelle grille tarifaire FTTO concernant les offres BPE et BPEA, principaux outils de croissance sur le marché entreprise, qui bénéficient d'une baisse de tarif, aux bénéfices des entreprises du territoire au travers des offres des opérateurs de services. Ce changement de grille tarifaire a été formalisé par l'avenant 3 de la convention de Délégation de service public.

Nous avons subi un premier acte de vandalisme de grande ampleur avec l'incendie de l'armoire du PM de Domart-en-Ponthieu dans la nuit du 22 au 23 novembre. Grâce à la mobilisation de nos partenaires Axians et Sogetrel, les services ont été rétablis dès le lendemain pour les clients professionnels et sous 48h pour les clients grand public.

Orange a activé son premier client sur le réseau Somme Numérique le 6 décembre et totalise 235 clients pour le seul mois de décembre, témoignage d'un début de commercialisation prometteur.

Le 9 décembre, le conseil syndical de Somme Numérique, faisant suite aux sollicitations de l'Opérateur FREE, a délibéré en faveur d'une modification des durées ou des renouvellements des co-investissements. Cette décision va permettre l'arrivée de FREE sur le réseau au premier semestre

2020. L'ensemble des opérateurs, OCEN et alternatifs français commercialiseront leurs services auprès des samariens, 3 ans seulement après la livraison de la première prise FTTH.

Au 31 Décembre 2019, le réseau comptait 9462 clients, en croissance de 350% par rapport au 31 décembre 2018.

2.3 Organisation et moyens mis en œuvre par COVAGE SOMME

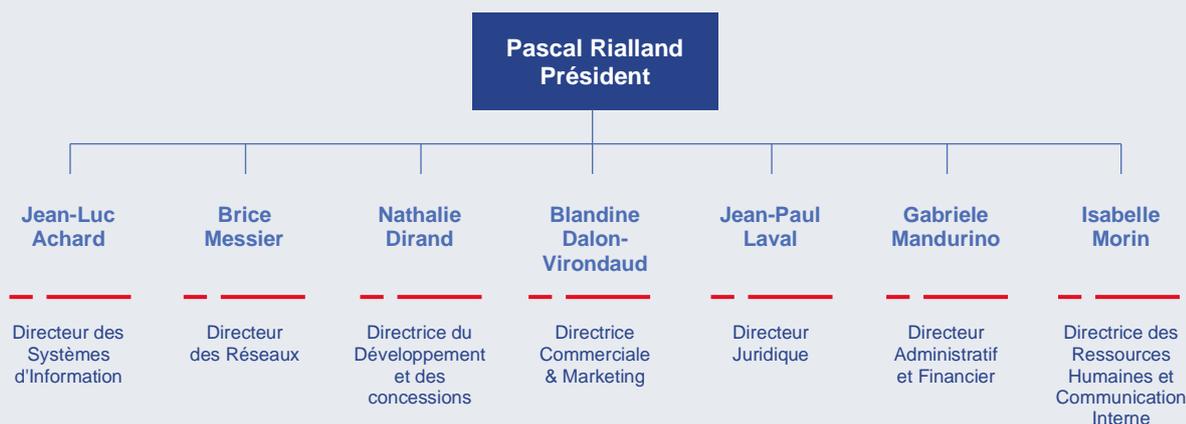
2.3.1 Organisation

COVAGE SOMME est le nom de la société ad-hoc créée pour porter la délégation de service public attribuée par SOMME NUMERIQUE au groupe COVAGE, et notifiée le 17 décembre 2014 pour une période de 15 ans. Lors de la signature de l'avenant n°2, la durée de la délégation de service publique a été prolongée de 2 ans.

L'exploitation, la maintenance et la commercialisation d'un réseau d'une telle ampleur, nécessite l'assistance d'équipes compétentes et expertes. La Délégation de Service Public, COVAGE SOMME s'est appuyée sur l'équipe centralisée de Covage Networks, à travers une convention d'assistance générale et de commercialisation.

Covage Networks, société spécialisée dans la conception et l'exploitation de réseau de communications électroniques notamment dans le cadre de conventions de délégations de service public, est une filiale de la société COVAGE, dont le siège social est situé 5 avenue de la Cristallerie à Sèvres.

La société, Covage Networks sous la présidence de Pascal Rialland, est divisée en 7 départements clés :



Covage Networks, comptant, à la fin de l'exercice 2019, 440 personnes salariées, met ainsi à disposition de Covage Somme les moyens de remplir ses missions, le délégataire ne disposant pas de moyens « en propre ».

A titre d'illustration, la direction des Réseaux compte 260 collaborateurs, la direction du Développement et des concessions compte 36 collaborateurs, la direction commerciale et marketing compte 63 collaborateurs, la direction administrative et financière est composée de 51 collaborateurs et la direction des systèmes d'information comprend 14 collaborateurs.

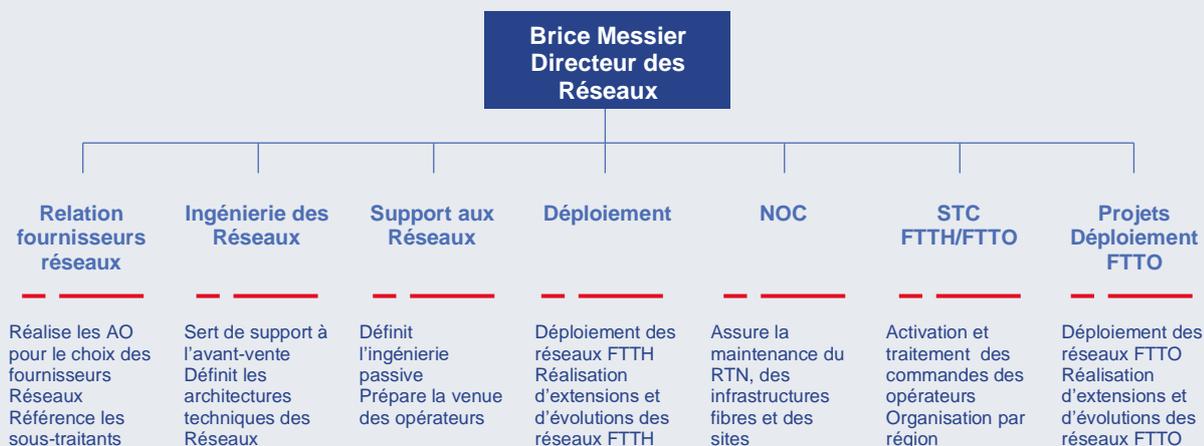
S'agissant de la direction des systèmes d'information, il convient de préciser qu'en plus de ses 14 collaborateurs salariés et afin de mettre en place tous les nouveaux logiciels qui résultent des investissements constants de l'entreprise dans le domaine informatique pour permettre l'industrialisation des déploiements, des raccordements et de la commercialisation, Covage a eu

recours à une trentaine de prestataires sur site ainsi qu'à un centre de service décentralisé comptant une vingtaine de personnes.

Cependant, à travers la convention d'assistance générale, COVAGE SOMME dispose des personnels qui œuvrent au quotidien pour assurer la disponibilité du réseau, le traitement des incidents, la gestion des raccordements des clients entreprises et particuliers. Le savoir-faire de Covage Networks et la confiance établie avec de nombreux opérateurs de services aux entreprises, s'illustrent par le nombre croissant de commandes sur l'année 2019.

Par ailleurs, Covage Networks a mis en place un processus de maintenance curative optimisé et performant avec des mainteneurs dédiés sur la partie fibre, et disposant d'une forte capacité de mobilisation. Elle s'accompagne notamment des interventions récurrentes sur la partie tertiaire afin de palier au vieillissement des équipements. Covage Networks a également mis en place une organisation afin de renforcer les compétences des équipes, d'assurer une meilleure coordination entre les services et d'homogénéiser les processus, méthodes et architectures pour faciliter les partages d'expérience. L'augmentation conséquente des effectifs du groupe depuis 2017 a permis d'augmenter le nombre de personnes travaillant dans les fonctions supports et ainsi le nombre de collaborateurs intervenant par DSP.

La direction des réseaux est organisée de la manière suivante :

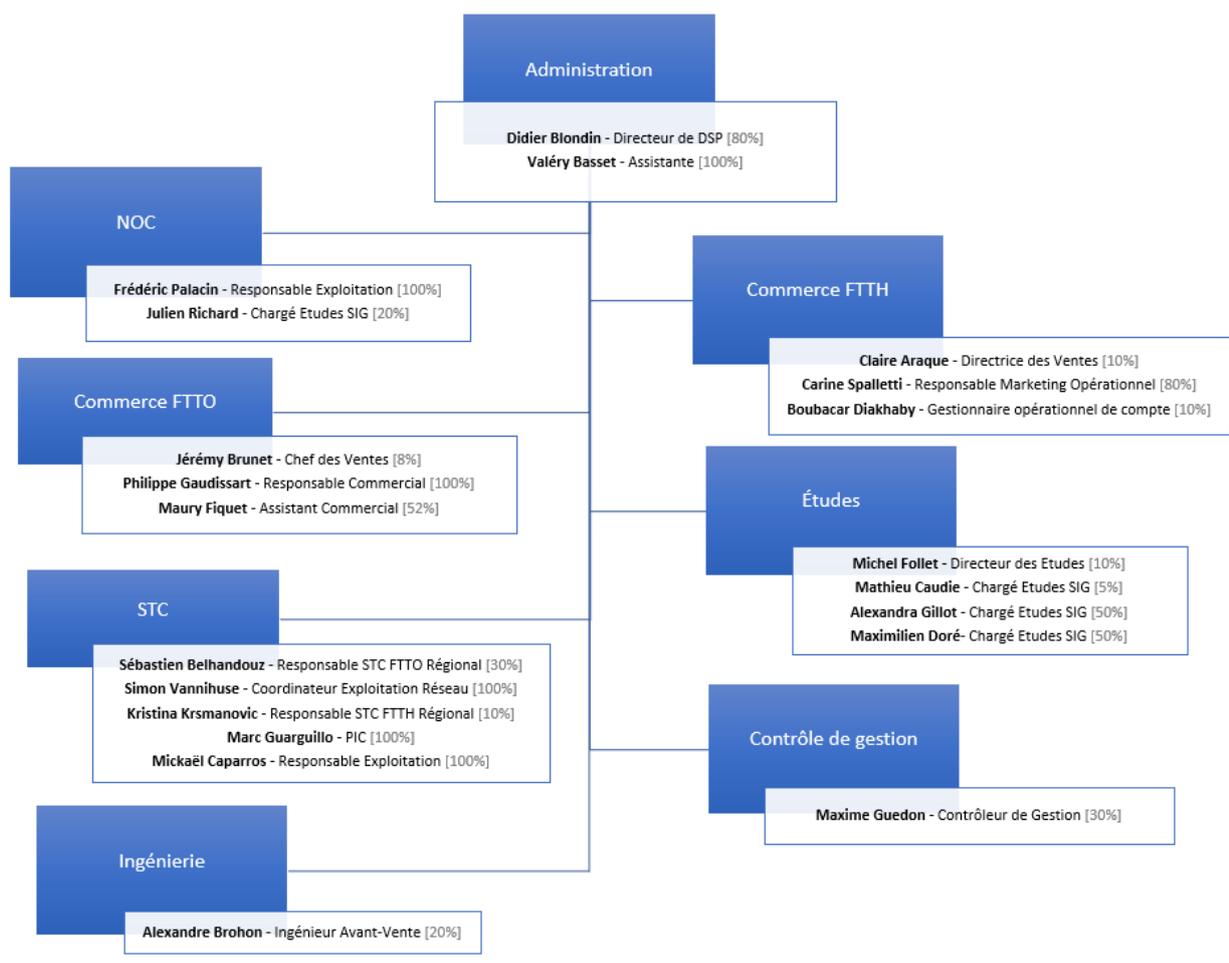


La direction commerciale est, quant à elle, organisée de la manière suivante :



Au travers de nos conventions d'assistance, ce sont de nombreux collaborateurs qui apportent leurs compétences et participations pour assurer cette mission, tels que les directeurs de comptes, les juristes, les contrôleurs de gestion, les comptables, les chargés de relations fournisseurs, les chargés des relations clients, le service administration des ventes, le marketing, les responsables du NOC, les responsables d'exploitation, les architectes réseaux, les sigistes, les techniciens d'intégration du bureau d'études, les responsables opérationnels de comptes, le responsable déploiement et le recouvrement.

En 2019, 21 ressources de différents services de Covage Networks ont travaillé pour COVAGE SOMME. Elles se répartissent ainsi :



2.3.2 Contrats

En 2019, COVAGE SOMME s'est appuyée sur l'équipe centralisée de Covage Networks. En effet, COVAGE SOMME fait appel aux prestations d'assistance de Covage Networks pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation de son réseau. Cette assistance repose sur les compétences et expertises des salariés de Covage Networks ainsi que sur les outils techniques que celle-ci a développés et pour lesquelles elle a investi (laboratoire test, systèmes d'information, technologies de supervision et contrôle des réseaux...).

Covage Networks compte à la fin de l'exercice 2019, 440 personnes salariées :

- Une partie de ces ressources est située dans les entités locales et assurent la gestion, la commercialisation et la représentation locale.

- Le reste des effectifs est situé à Sèvres (92) où se trouvent les équipes centrales qui assurent :
 - Le management général et les services transverses (Direction Générale, Direction du Développement et des Concessions, Direction Commerciale et Marketing, Direction Administrative et Financière, Direction Juridique, Direction des Systèmes d'Information et Direction des Ressources Humaines).
 - La Direction des Réseaux, qui réalise les études de réseau en déploiement, et assure au quotidien, le fonctionnement des réseaux en exploitation (connexion et raccordement électronique des usagers, supervision, maintenance, gestion et pilotage permanents des réseaux via les outils spécifiques, suivi technique des clients, mise en œuvre de la qualité et des garanties de services (GTR, astreinte...)).

Covage Networks met ainsi à disposition de COVAGE SOMME les moyens de remplir ses missions, le délégataire ne disposant pas de moyens « en propre ». Cette organisation a été retenue par Covage pour assurer la mutualisation de ses ressources au service des réseaux exploités. Elle présente l'avantage de pouvoir réaliser des économies d'échelle significatives par la mise en commun des compétences et des outils centraux.

Cette organisation opérationnelle est rendue légitime s'agissant de réseaux télécoms nécessitant des systèmes d'informations complexes pour la gestion et la fourniture des services auprès des nombreux comptes commerciaux. La gestion centralisée de l'activité liée aux fonctions de management, de marketing, de commercialisation des grands comptes, de stratégie de développement, ou bien des services juridiques, administratifs et comptables, permet de rendre l'organisation globalement plus efficiente et bénéficie directement à chaque entité délégataire gérée par Covage.

COVAGE SOMME a contractualisé avec la société Covage Networks les 5 contrats détaillés et listés ci-dessous :

- « Mise à disposition du SI » qui correspond au :
 - Droit d'utilisation du système d'informations
- « Convention d'Assistance générale et de commercialisation » qui correspond à :
 - Assistance administrative, financière et comptable
 - Assistance juridique et fiscale
 - Mission de commercialisation
 - Opc pour extension du réseau et de raccordement
 - Assistance technique et commerciale (Définition des ingénieries passive et active)
- « Contrat de prestations techniques FTTO qui correspond à :
 - Hotline
 - Supervision
 - Maintenance des équipements
 - Mise en service
 - Coordination de la maintenance
 - Supervision des liens FO clients
 - Travaux programmés
 - Rapport
 - Interconnexion au réseau de service
 - Fourniture de la connectivité internet
 - Gestion des demandes d'accès aux infrastructures tiers
- « Contrat de prestations techniques FTTH qui correspond à :
 - Hotline
 - SAV
 - Supervision pour raccordement final
 - Supervision travaux programmes dévoiement, enfouissement

- Supervision des lignes FTTH
- Mise en service des liens
- Coordination des interventions de maintenance tertiaires et fibre
- Gestion de stock
- Transip IP
- Fourniture équipements actifs

- Convention d'assistance générale et de commercialisation

La maîtrise d'œuvre (MOE) raccordement et maîtrise d'œuvre extensions sont calculées sur le montant des investissements bruts de l'année dont le taux appliqué est de 6%.

Le calcul de la rémunération fixe, dans le cadre de la convention d'assistance générale et de commercialisation est un forfait déterminé en N-1 pour une année N.

- Mise à disposition & maintenance de SI

La rémunération fixe de 316 637 € est composée :

- d'un montant forfaitaire de 100 000 € correspondant à la maintenance et exploitation du SI ;
- de la mise à disposition du SI facturé 4 € par prise déployée soit pour l'année 2019 un total de 206 616 € correspondant à 51 684 prises déployées.

La rémunération variable est calculée mensuellement à la prise commercialisée pour 1,20 € par an. Le total sur l'année 2019 est de 10 021€

- Maintenance cœur de réseau et supervision

La maintenance du cœur de réseau est calculée sur la base des investissements actifs bruts cumulés avec un taux de 9 %.

La supervision est calculée mensuellement 0.50€ par prise commercialisée. De même, la hotline est calculée mensuellement pour 0.25€ par an par prise commercialisée.

- Principaux fournisseurs de COVAGE SOMME

Afin de réaliser ses missions, COVAGE SOMME a sélectionné un certain nombre de partenaires.

Pour les missions de raccordements des sites clients FTTH, COVAGE SOMME s'appuie depuis 3 ans sur Sogetrel et Satcom dans le cadre du mode OI.

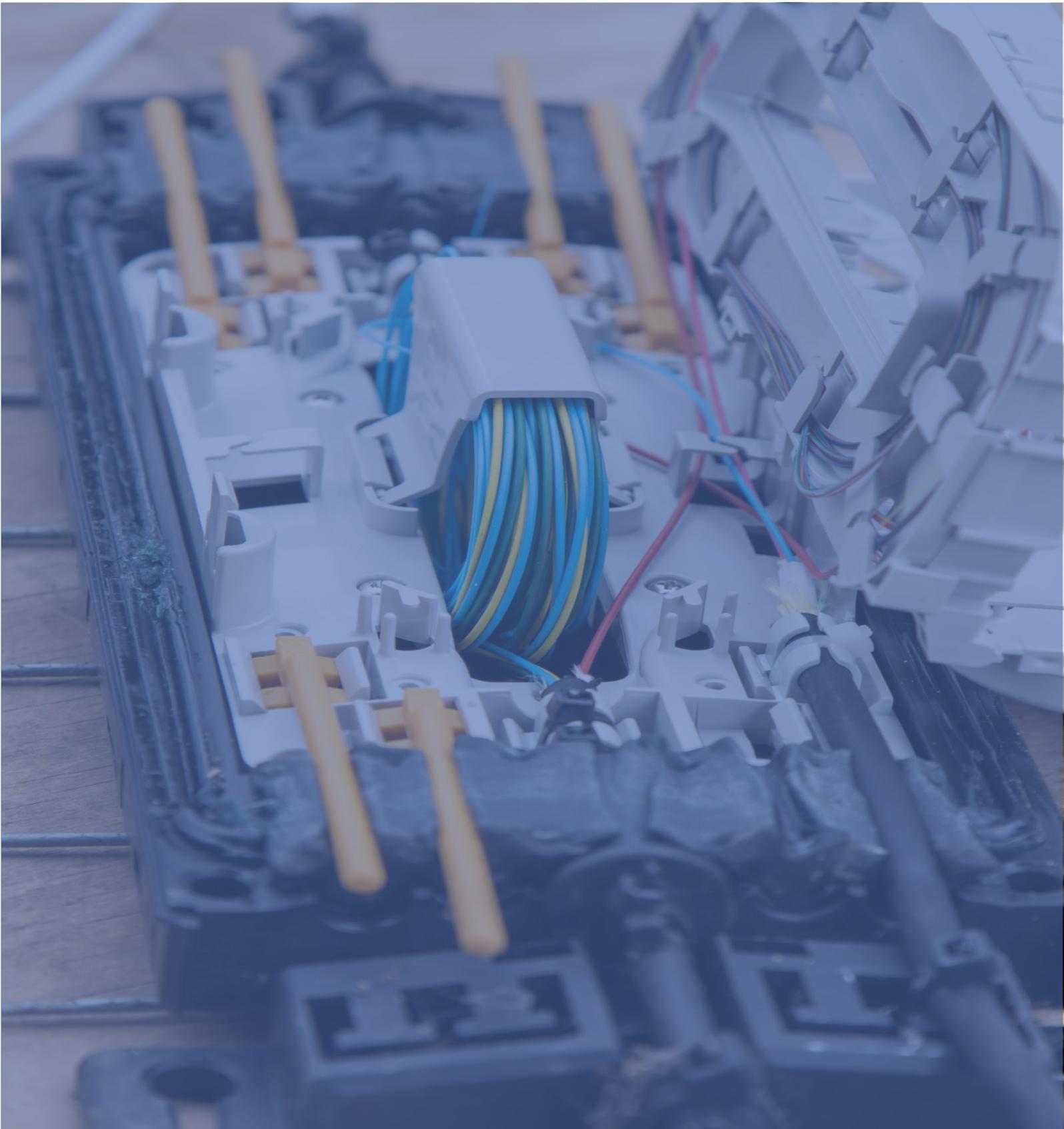
Concernant les raccordements FTTO, Sogetrel et Axians sont nos entreprises partenaires.

La maintenance Fibre est assuré par Axians, la maintenance des infrastructures tertiaires est assurée par Spie.

Enfin, en termes d'équipements actifs, nous nous appuyons sur deux principaux équipementiers, Huawei et Nokia.



VOLET TECHNIQUE





3 VOLET TECHNIQUE

3.1 Déploiement du réseau

3.1.1 Avancement du déploiement

FTTH

Concernant le nombre de prises raccordables présentes dans le fichier l'IPE, en 2019, il a augmenté de 17 978, ce qui représente une augmentation de 35 % et qui porte le nombre total de prises raccordables dans le fichier IPE au 31 décembre 2019 à 51 654. Pour rappel, le nombre de prises raccordables supplémentaires déployées en 2018 était de 19 256.

Il est à noter que les prises considérées ici comme raccordables sont les prises qui disposent du statut de « prise déployée » ou de « prise raccordable à la demande » dans le fichier IPE et dont la mise en service commerciale (J3M échu) est intervenue avant la fin de la période considérée.



Graphique représentant l'évolution du nombre de prises raccordables au cours de l'année 2019

3.1.2 Avancement affermage

FTTH

En 2019, 3 NRO ont été remis en affermage par SOMME NUMERIQUE à la fin de l'année, le nombre total de NRO en affermage était de 13.

En 2019, 26 PM ont été remis en affermage par SOMME NUMERIQUE à la fin de l'année, le nombre total de PM en affermage était de 72.

L'ouverture commerciale de ces 26 PM a permis d'ajouter 17 978 prises raccordables en affermage, soit un total de 51 654 prises raccordables à fin 2019.

3.1.3 Points de blocage

Au cours de cette année de déploiement, les difficultés techniques ont été rencontrées au regard de la saturation du réseau de collecte sur certaines parties du territoire. Un programme de désaturation a été mis en œuvre conjointement avec SOMME NUMERIQUE

3.2 Les moyens mis en œuvre pour assurer l'exploitation technique du Réseau

L'exploitation technique du Réseau repose sur le Network operations Center (ci-après « le NOC »).

3.2.1 Le NOC et son organisation

Le NOC est en charge de la supervision, de la gestion des sollicitations des usagers (Outil de ticketing), de la maintenance et de la vie du réseau (Dévoiements, enfouissements) des réseaux de Covage.

A ce titre, les équipes du NOC sont chargées de définir et d'appliquer la politique de maintenance et de gestion contractuelle des mainteneurs des réseaux Covage. Enfin le NOC est garant de la qualité de service, notamment de la disponibilité des réseaux et le respect de la GTR (Garantie de Temps de Rétablissement).

Le NOC est structuré autour notamment des activités suivantes :

- **Une activité Support Réseau :**

En charge de garantir la disponibilité du Réseau, elle assure la supervision des équipements de collecte et de cœur de réseau via les outils de remontées d'alarmes, elle orchestre la résolution de chaque incident générique (diagnostic, communication avec les clients et équipes locales, pilotage des prestataires).

Elle est en charge de la gestion des contrats de maintenance des équipements actifs, et pilote les indicateurs de qualité (taux de disponibilité, respect de la GTR).

- **Une activité Maintenance et Vie du Réseau :**

En charge d'assurer l'exploitation technique du Réseau (entretien du réseau, remise en état à la suite des incidents, travaux de vie du réseau type dévoiements et enfouissements, suivi des maintenances préventives, gestion documentaire du réseau). Elle apporte, notamment, un savoir-faire sur les infrastructures sites (système de Gestion Technique Centralisée, gestion capacitaire des climatisations et ateliers d'énergie).

Elle est en charge de la gestion des contrats de maintenance fibre et tertiaire.

Le NOC de COVAGE est composé d'environ 70 personnes dédiées à la supervision et à l'exploitation technique des Réseaux.

Le NOC met en place une procédure d'astreinte en heures non ouvrées assurant que 4 salariés puissent en permanence traiter la supervision et les tickets ouverts par les clients.

Les astreintes sont réalisées sur :

- Les plages horaires de 18h à 8h du lundi au vendredi
- 24h/24 les samedis, dimanches et jours fériés

3.2.1.1 Supervision et monitoring

L'équipe Support Réseau est en charge de la supervision des Services 24h/24 et 7j/7, permettant de traiter de manière efficace et proactive les incidents sur les Services des Usagers.

Les outils mis en place permettent la supervision et prise en main de nombreux équipements du réseau, ainsi que l'enregistrement de l'historique de nombreux évènements.

3.2.1.1.1 Système de Gestion Technique Centralisée

La GTC (Gestion Technique Centralisée) est un système de supervision de l'environnement tertiaire d'un site permettant de surveiller une variété d'alarmes. Elle permet, entre autres, de relayer différents types d'alarmes de type énergie, climatisation, humidité ou encore intrusion, des sites Covage vers le NOC. COVAGE utilise un produit de la marque Alcéa.

Toutes les informations de supervision sont renvoyées au NOC via une connexion IP.

Pour l'hébergement dans les POP, la procédure de supervision inclut :

- La détection d'intrusion ;
- La détection d'alarme incendie ;
- La vérification du niveau d'humidité ;
- La vérification de l'état de la source d'énergie.

3.2.1.1.2 Gestion des accès

Les sites techniques disposent de solutions d'accès monitorées à distance, permettant ainsi de déclencher les ouvertures de portes pour les techniciens intervenant sur le réseau et non munis de badges.

Les badges d'accès peuvent quant à eux être désactivés à distance, ou configurés selon un périmètre déterminé.

3.2.1.1.3 Équipements de cœur de Réseau

Sur chaque réseau, les équipements déployés pour le cœur de réseau sont supervisés. Chaque défaut générant une remontée d'alarme si nécessaire. Les architectures déployées sont constamment visibles afin d'accompagner le travail de diagnostic.

Les outils enregistrent le trafic transitant par ces équipements, permettant également une analyse *a posteriori*.

Chaque évènement remonté par les outils de supervision est interprété par l'hyperviseur OpenNMS. En fonction de seuils prédéfinis, les évènements peuvent alors être transformés en alarme. Chaque alarme se matérialise par la création automatique d'un ticket d'incident.

3.2.2 Maintenance du Réseau

3.2.2.1 Maintenance préventive

Les interventions de maintenance préventive seront réalisées par le Délégué en prenant toutes les dispositions pour limiter les interruptions des Services.

Les plannings de visites préventives (des réseaux de collecte, de desserte, des sites d'hébergement, des répartiteurs de l'opérateur historique ...) seront soumis au gestionnaire de domaine de façon à obtenir les autorisations nécessaires à l'accès aux différents sites. Les créneaux ou horaires d'intervention pourront être aménagés en fonction des contraintes du gestionnaire du domaine.

En cas de travaux, ces derniers seront planifiés par le Délégué et précisés aux Usagers du Réseau avant le début des travaux. La maintenance préventive sera effectuée durant les heures ouvrables.

Ces interventions de maintenance préventive garantiront aux opérateurs une fiabilité optimale.

3.2.2.1.1 Équipements passifs

La maintenance préventive des éléments passifs du Réseau comporte une inspection visuelle des infrastructures par échantillonnage :

- l'aspect extérieur des chambres ;
- l'état des lieux où passent les fourreaux (état des berges, état des chemins de route etc.) ;
- l'état des espaces d'hébergement.

Cette inspection est réalisée régulièrement par le personnel affecté au Délégué ou par les prestataires de la société de projet au cours de l'exploitation du Réseau. Les espaces d'hébergement feront notamment l'objet de visites préventives annuelles.

Le Délégué réalise une visite annuelle préventive de chaque POP.

Cette inspection sera complétée tous les cinq ans par une intervention plus précise dans la mesure où, pour chaque chambre de l'infrastructure, y compris chambres tierces dans le respect des règles définies par les tiers, le Délégué réalisera par échantillonnage :

- le contrôle de l'aspect extérieur des chambres ;
- l'ouverture et le contrôle de l'état général des chambres (tampon, verrouillage, propreté etc.) ;
- le nettoyage et le pompage de la chambre si nécessaire ;
- la validation des fourreaux libres, de leur repérage ainsi que la vérification de leur bon état et de leur niveau d'obturation ;
- le relevé et le contrôle de l'étiquetage des câbles et boîtes ;
- les petites réparations si nécessaires (fixation, verrouillage, changement de jarretières etc.)
- le contrôle visuel des rayons de courbure des câbles ;
- le contrôle de la bonne fixation des boîtes, loves et grilles de protection ;
- des réparations légères s'il y a lieu.

3.2.2.1.2 Équipements actifs et tertiaires

Les équipements actifs sont surveillés 24h/24 et 7j/7 par le Support Réseau. Toutefois, ils sont également soumis à une procédure de maintenance préventive visant à contrôler l'état des lieux général des équipements et à distinguer des actions de correction ou de réparation à effectuer. Les interventions générales de maintenance préventive seront programmées annuellement suivant un calendrier établi.

La visite préventive comprend les actions suivantes :

- le contrôle visuel des équipements, de l'atelier d'énergie et de l'environnement (température, humidité du local, poussière, passage des jarretières et des câbles cuivre, rayon de courbure des jarretières, états des leds, etc.) ;
- le dépoussiérage des équipements ;
- le nettoyage ou le changement des filtres à air ou des ventilateurs des baies ;

- la validation de la conformité de la baie et des équipements avec la documentation du site fournie par Covage (procédure d'accès, code des locaux techniques, conformité des synoptiques de site) ;
- le test des remontées d'alarmes avec le concours du centre de supervision ;
- l'upgrade logiciel sur les équipements de cœur de réseau.

La maintenance préventive des équipements actifs est assortie à une maintenance préventive des locaux techniques dans lesquels les équipements sont hébergés. Durant cette phase, Covage assure du bon fonctionnement :

- du répartiteur d'énergie ;
- du groupe électrogène ;
- des ateliers énergie 48V ;
- des onduleurs ;
- du système de détection incendie ;
- de la climatisation ;
- du système anti-intrusion et de contrôle d'accès ;
- de l'environnement des locaux.

3.2.2.1.3 Gestion des DT/DICT

Quotidiennement, la surveillance du réseau départemental et la prévention des risques de dégradation des ouvrages par un traitement rigoureux des DR – Demandes de Renseignement – et DICT –Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux – et avis d'ouverture de chantiers reçus seront assurées par le Délégué à travers une entreprise sous-traitante du groupe Covage.

L'entreprise sous-traitante se verra à cet égard communiquer par le Délégué les informations relatives aux zones d'implantation du réseau telles que définies dans la réglementation citée en préambule :

- Un fichier de zonage par ouvrage,
- Le format du fichier est un shapefile contenant obligatoirement un fichier shp, un fichier shx, un fichier dbf, un fichier prj,
- Le système de coordonnées du fichier shapefile est en Lambert 93 (EPSG2154), la projection du service WMS est en pseudo mercator (EPSG3857).

Une communication synthétique sur les opérations de DT/DICT est fournie annuellement à Covage abordant les points suivants :

- la réception des demandes ;
- le traitement des DT/DICT ;
- l'analyse de la demande.

3.2.2.1.4 Travaux programmés

La planification des opérations du Délégué sur le Réseau doit faire l'objet d'un accord préalable entre le Délégué et l'Usager. Il est convenu de différencier les opérations planifiées en deux catégories selon leurs natures et leurs échéances de réalisation :

- les travaux programmés assurent une mise à jour et/ou une modification dans un délai de 3 semaines;
- les travaux correctifs urgents assurent une maintenance corrective sans délai mais sous réserve de l'accord de l'Usager.

Ces opérations seront de préférence réalisées en heures non ouvrées.

Le Délégué enverra à l'adresse définie par l'Usager en mettant en copie l'adresse : Travaux-Programmes@covage.com un avis de travaux programmés en respectant un délai de prévenance de 3 semaines. Cette demande devra contenir, dans la mesure du possible les informations suivantes :

- Lieux // sites
- Description ou/et raison des travaux
- Date // Heure de début // Heure de fin des travaux
- Nuit de rebond si nécessaire
- Services impactés + Clients Finaux si connus
- Numéros de ticket de Covage+ numéro de téléphone du support

L'Usager devra adresser sa réponse à l'émetteur et à Travaux-Programmes@covage.com, en indiquant :

- sa référence de ticket interne Usager
- son accord, ou son refus
- les raisons en cas de refus
- proposition d'un nouveau créneau en cas de refus
- numéro de téléphone direct qui servira à valider la remontée des liens lors du TP
- Commentaires si nécessaire

Sans retour de la part de l'Usager sous 4 jours, les travaux programmés seront considérés comme acceptés.

- En situation standard, le délai de prévenance est de 3 semaines. Dans le cas de travaux de maintenance curative mettant en péril le Réseau de Covage, ce délai pourra être raccourci :
- En cas de risque majeur risquant de provoquer un arrêt de-sécurisation ou une dégradation du service à tout moment, Covage préviendra l'Usager au moins 48 heures avant la date/heure prévue par appel téléphonique + courriel. Néanmoins, Covage s'engage à trouver au maximum avec son Usager des modalités et des durées de coupure acceptables.
- En cas de risque critique risquant de provoquer une coupure des services des Usagers à tout moment, Covage préviendra au moins 4 heures avant la date/heure prévue par appel téléphonique + courriel. Exemple : câble volant, déployé dans le cadre d'une opération de maintenance curative, et susceptible d'être vandalisé ou détérioré par des véhicules.

Le déroulement des travaux programmés est le suivant :

- T0 moins 1 heure : Avant de commencer les travaux programmés, envoi d'un mail à l'Usager en indiquant l'imminence de l'intervention et le numéro de ticket Usager / Candidat
- T0 moins 30min : Vérification par le support de Covage de l'état des services supervisés
- T0 : Début des travaux
- Au cours des TP : Vérification de la remontée successive des Services conjointement avec le support de Covage et le support de l'Usager
- Fin des TP : Validation par courriel de la fin des TP. Covage indique si tous les services ont été traités, et informe de l'utilisation ou non de la nuit de rebond. Sans réponse de l'Usager sous 1 heure, les services seront considérés comme remontés. Néanmoins, si des perturbations ou coupures apparaissent, l'Usager pourra ouvrir des tickets incidents suivant la procédure normale

A la demande de l'Usager, et dans le cas où un numéro de téléphone direct a été communiqué, validation par téléphone de la remontée des Services.

3.2.2.2 Maintenance curative

La maintenance curative intervient lorsqu'un incident est identifié sur le Réseau via l'ouverture d'un ticket sur l'extranet de Covage. Le début de traitement du ticket pour l'incident individuel se fait en jours ouvrés de 08h00 à 18h00. Il peut se faire 7j/7 et 24h/24 pour tous les tickets disposant d'une GTR 4h 24/7.

Pour ouvrir un ticket d'incident, l'Usager se rend sur le portail Extranet de Covage et saisit les informations suivantes :

- la référence du service ;
- l'identité du Client Final (Nom, Prénom, ou entreprise) ;
- les coordonnées du Client Final (numéro de téléphone portable) ;
- l'adresse (y compris Bâtiment, Etage, Numéro de porte) ;
- une description du dysfonctionnement ;
- l'occurrence du dysfonctionnement (premier dysfonctionnement, la fréquence, quand le client constate le dysfonctionnement) ;
- le numéro de série de l'équipement de terminaison (DKxxxx) ;
- le Débit souscrit.

La procédure de gestion des incidents est décomposée en 5 grandes phases chronologiques et s'applique dès la détection et/ou la déclaration d'un incident :

	Acteur	Tâches	Actions
DETECTION/ DECLARATION	Opérateur Usager	<ul style="list-style-type: none"> Déclenchement procédure 	Appel téléphonique, en précisant : <ul style="list-style-type: none"> Référence Lien (numéro de Service) La date, et l'heure d'apparition de l'incident La nature de l'incident Les services impactés par l'incident Le contact technique, mail et n° de téléphone Le cas échéant : traces, protocole et/ou procédure permettant de constater l'incident
	NOC	<ul style="list-style-type: none"> Déclenchement proactif de la procédure 	Appel téléphonique vers l'Usager : <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de l'incident Notification de l'incident Qualification de la criticité d'un incident (critique, moyenne, mineur)
NOTIFICATION	NOC	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture d'un ticket d'incident « horodatage début » Communication client (normalisation, expertise et service) 	Communication téléphonique avec l'Usager : <ul style="list-style-type: none"> Collecte d'informations sur le service, le client, le site impacté et l'incident Identification du lien en cause Qualification de l'incident (critique, majeur, mineur) Le NOC informe (le client) par mail de la prise en charge de l'incident par un « avis de signalement d'incident » reprenant les points précisés par téléphone
ANALYSE DIAGNOSTIC	NOC	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'incident Réalisation d'investigations Points d'avancement régulier sur le diagnostic de l'incident Gel et dégel du chronomètre « horodatage incident » pendant les temps d'attente de réponse de l'Opérateur Usager Communication Usager (normalisation, expertise et service) 	<ul style="list-style-type: none"> Le NOC tient l'Usager informé de l'évolution de la situation par des appels téléphoniques et/ou e-mail en rappelant la double référence de l'incident Le NOC valide la configuration et le fonctionnement du Réseau du client Le NOC réalise des investigations complémentaires sur le Réseau Le NOC informe l'Usager des actions engagées : diagnostic et planning des actions
REPARATION	NOC	<ul style="list-style-type: none"> Points d'avancement régulier sur la résolution de l'incident Gel et dégel du chronomètre « horodatage incident » pendant les temps d'attente de réponse de l'Opérateur Usager Réparation de l'incident et mise en œuvre des solutions correctives Communication client (normalisation, expertise et service) 	<ul style="list-style-type: none"> Si intervention sur site, le NOC déclenche l'intervention et la supervise Si défaut fibre, le NOC déclenche le mainteneur fibre et fait le suivi Si intervention distante, le NOC doit prévoir le retour arrière Le NOC valide la réparation avec l'Usager (appels téléphoniques et/ou fax et/ou e-mail avec rappel de la double référence de l'incident)
CLOTURE	NOC	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt du chronomètre « horodatage incident » Communication Usager (normalisation, expertise et service) Clôture de la procédure 	Appel téléphonique vers le l'Usager et envoi par mail d'un avis de rétablissement précisant : <ul style="list-style-type: none"> la référence du lien Opération de correction réalisée la date et l'heure d'occurrence de l'incident la partie à l'origine du premier appel la description (nature et localisation) et les causes de l'incident la date et l'heure de retour en mode nominal

L'Usager et le NOC de Covage ont chacun un point d'entrée pour l'exploitation du service en temps réel et la notification des incidents. Ce point d'entrée est accessible 24H/24 et 7J/7. Lorsque la notification d'incidents n'est pas transmise et/ou acquittée dans les temps impartis, il est possible de déclencher la procédure d'escalade dans un sens ou dans l'autre.

Le processus d'escalade est défini sur la base :

- d'une échelle de gravité des incidents et des manquements de Covage dans le traitement de l'incident;

- du temps de rétablissement du service associé à la sévérité de l'incident ;
- d'une matrice d'escalade permettant aux différents niveaux décisionnels des deux parties de solliciter, en cas de dépassement du délai de rétablissement du service, son homologue dans la hiérarchie.

En cas de criticité particulière, l'utilisateur peut utiliser la matrice d'escalade suivante mise à sa disposition par Covage :

Niveau de contact	Contact
Niveau 0 (ouverture ticket, mise en relation support technique) 7/7 - 24/24	Extranet NOC https://espace-client.covage.com/index.php Hotline +33 (0)825 005 900
Niveau 1 (HO 8h-18h / HNO 18h-8h)	Support COVAGE FTTO +33 (0)147 148 643 (HO) +33 (0)619 782 696 (HNO) par email en HO uniquement : support@covage.com
Niveau 2 7/7 - 24/24	Manager de Crise +33 (0)147 148 640 par email en HO uniquement : noc_manager.notify@covage.com

3.3 Les caractéristiques du Réseau Covage Somme

FTTH

A la fin de l'année [2019], les prises déployées par EPCI se répartissaient ainsi :

Nom de l'EPCI	Clients par EPCI		
	Prises raccordables	Prises commercialisées	Taux de Pénétration %
CC des Villes Soeurs	12544	904	7,21 %
CC du Pays du Coquelicot	8391	1 515	18,06 %
CC du Val de Somme	12033	1 616	13,43 %
CC du Vimeu	9341	1 902	20,36 %
CC Nièvre et Somme	8205	1 973	24,05 %
Total	50514	7 910	15,66 %

Au cours de l'année 2019, les 13 NRO en exploitation étaient :

Clients par NRO			
Nom du NRO	Prises raccordables	Prises commercialisées	Taux de Pénétration %
N076EUH	4440	22	0,50 %
N080ALB	8182	1 548	18,92 %
N080BEA	4752	389	8,19 %
N080CER	912	70	7,68 %
N080COR	5289	1 062	20,08 %
N080DA3	915	70	7,65 %
N080FCT	4546	812	17,86 %
N080FEQ	8147	1 582	19,42 %
N080FLI	2705	543	20,07 %
N080RIA	1607	145	9,02 %
N080SLD	4451	1 025	23,03 %
N080VIG	2118	834	39,38 %
N080VRB	3590	249	6,94 %
Total	51654	8 351	16,17 %

FTTO

Le réseau a pour objet de desservir l'ensemble des zones d'activités du département et de rendre adressables un grand nombre d'entreprises. A cet égard, les zones d'activité nouvellement ouvertes à la commercialisation abondent le nombre d'entreprises éligibles.

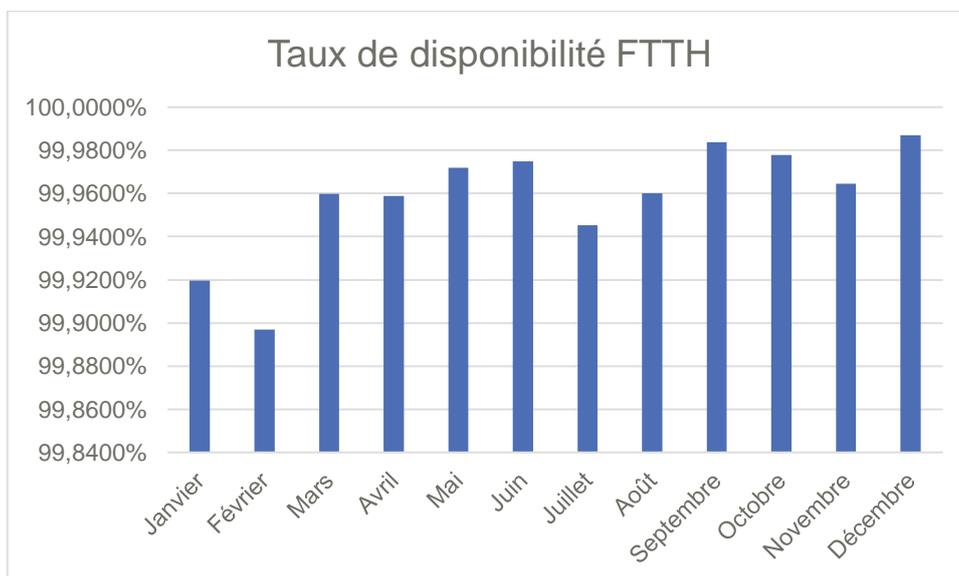
3.4 Respect des engagements en matière de qualité de service FTTH

3.4.1 Rappel des engagements en matière de qualité de service FTTH

Dans le cadre de la convention, le taux de disponibilité du réseau est de 99.7%.

3.4.2 Disponibilité du Réseau FTTH

Le taux de disponibilité mesurée par COVAGE SOMME en 2019 sur le réseau fibre optique est de 99.9583 %, ce qui est conforme aux engagements de qualité de service d'un réseau filaire. Le taux de disponibilité du réseau mois par mois pour l'année 2019 est le suivant :

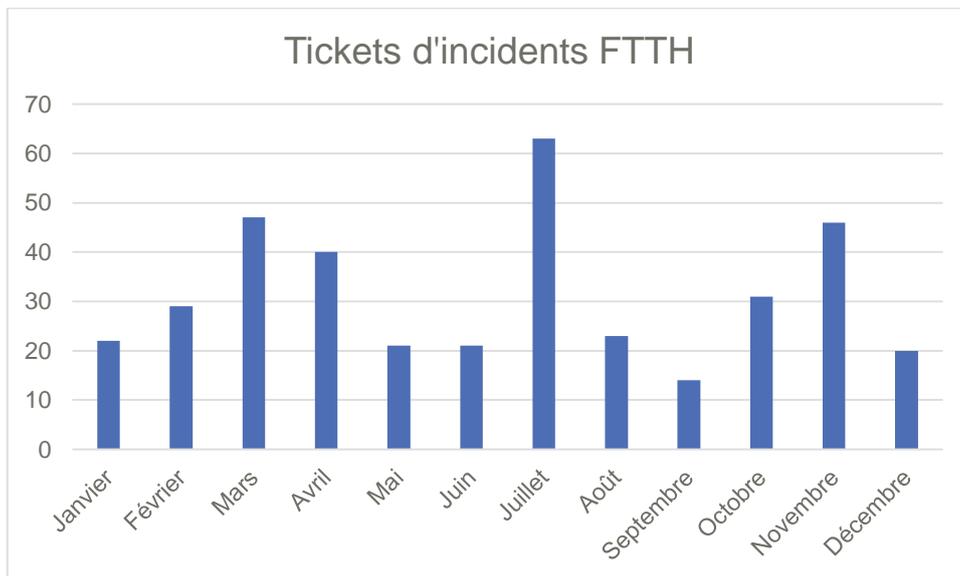


La durée moyenne de rétablissement sur panne est de 52h40 en 2019, ce qui est conforme à notre engagement. Pour rappel, en 2018, cette durée était de 65h30

3.4.3 Tickets d'incidents FTTH

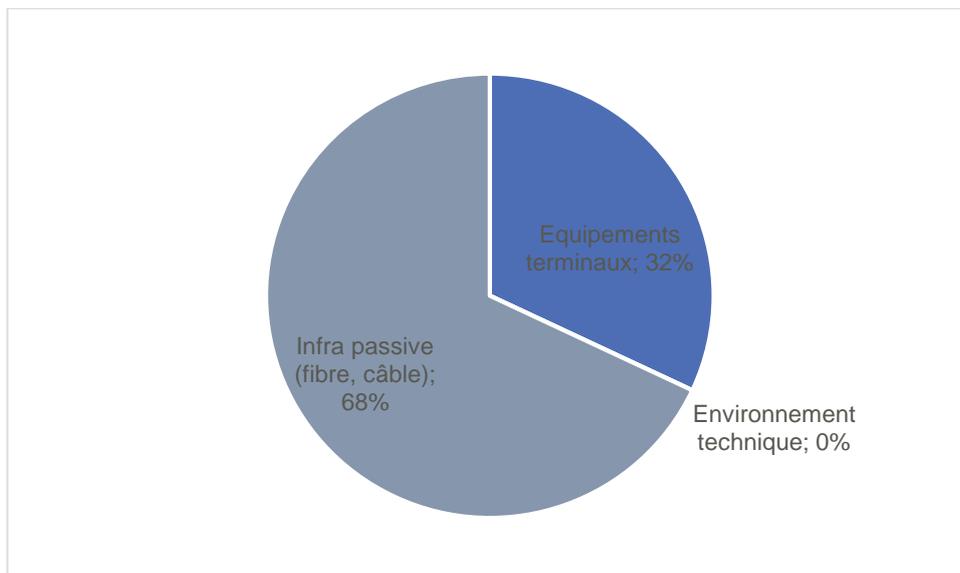
Le nombre de tickets d'incidents engageant la responsabilité de COVAGE SOMME était de 377 en 2019 en hausse par rapport à 2018 où ils étaient au nombre de 130. Cette hausse est en corrélation avec l'augmentation du parc clients.

Le nombre de tickets par mois était en 2019 de :



Pour rappel en 2018, 2035 raccordements avaient été réalisés et le délai moyen de raccordement en mode OI avait été 38.95 jours.

La répartition des tickets avérés par cause en année 2019 est la suivante :



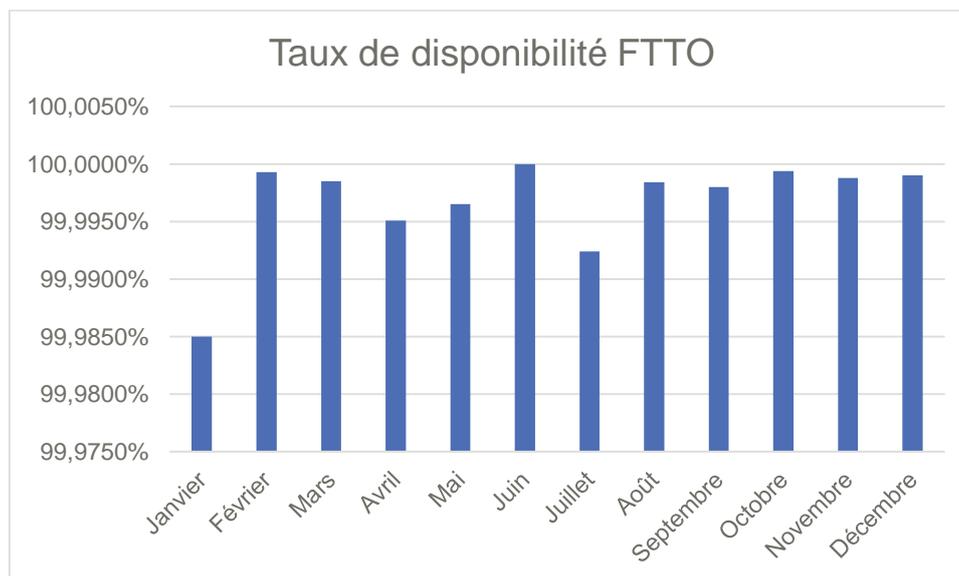
3.5 Respect des engagements en matière de qualité de service FTTO

3.5.1 Rappel des engagements en matière de qualité de service FTTO

Dans le cadre de la convention, le taux de disponibilité du réseau est de 99.7%

3.5.2 Disponibilité du Réseau FTTO

Le taux de disponibilité mesurée par COVAGE SOMME en 2019 sur le réseau fibre optique est de 99.9967 %, ce qui est conforme aux engagements de qualité de service d'un réseau filaire. Le taux de disponibilité du réseau mois par mois pour l'année 2019 est le suivant :

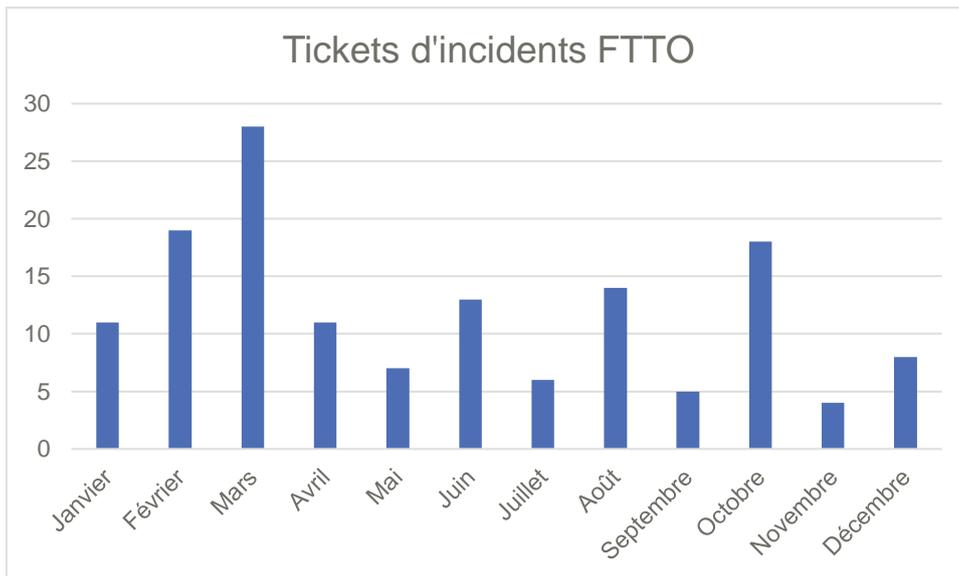


La durée moyenne de rétablissement sur panne est de 5.h19 en 2019, ce qui est conforme à notre engagement. Pour rappel, en 2018, cette durée était de 5h40.

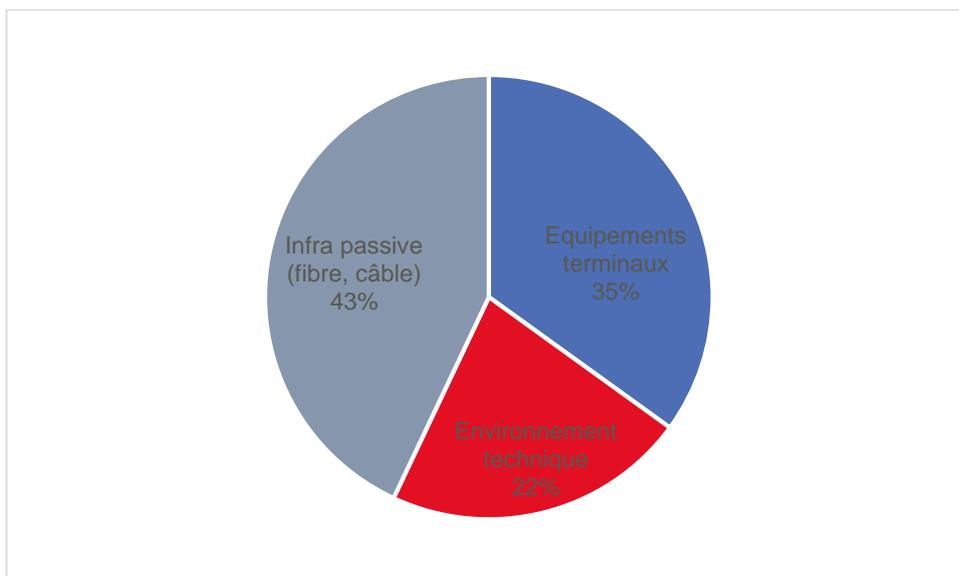
3.5.3 Tickets d'incidents FTTO

Le nombre de tickets d'incidents engageant la responsabilité de COVAGE SOMME était 46 en hausse par rapport à 2018 (37). Cette hausse s'explique par l'accroissement du parc et la multiplication des intervenants sur le réseau.

Le nombre de tickets par mois était en 2019 de :



La répartition des tickets avérés par cause en 2019 est la suivante :



Les données d'occupation du réseau sont disponibles en annexe 11.

3.6 Maintenance du Réseau

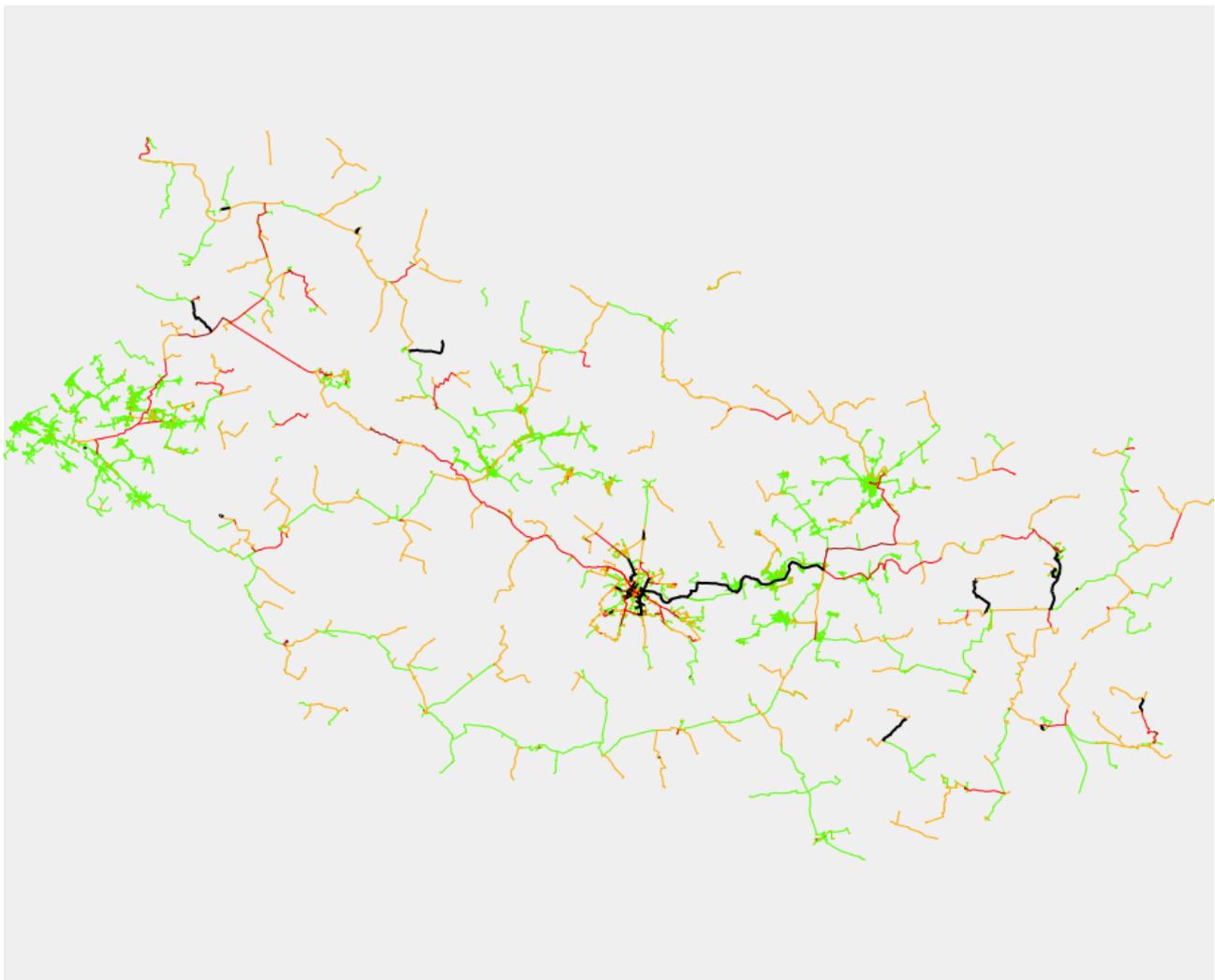
3.6.1 Taux d'occupation du réseau

Le linéaire de réseau déployé au 31 Décembre 2019 est de 3 335 km.

Le taux d'occupation du réseau, exprimé en pourcentage d'occupation et en mètre linéaire est le suivant :

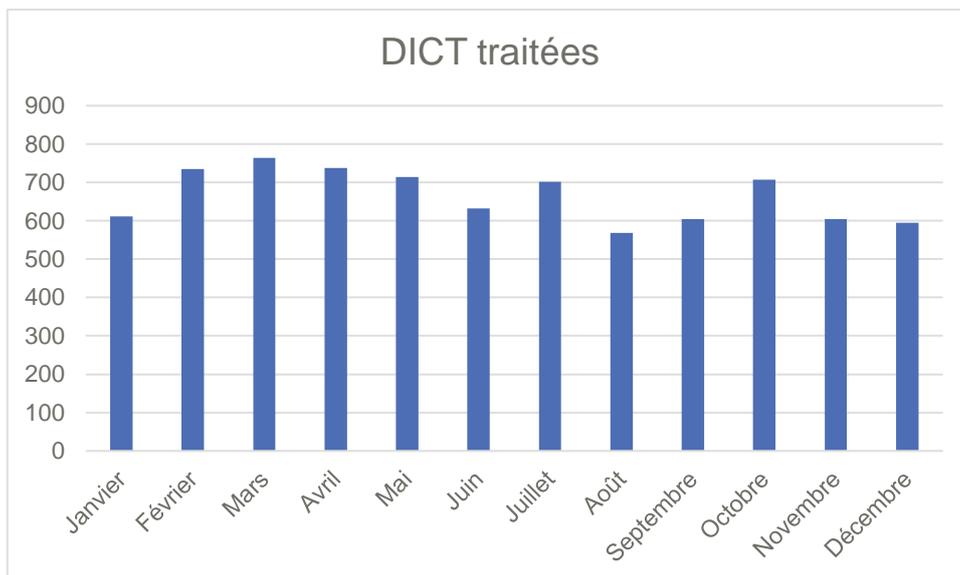
Réseau	Classe	Linéaire (m)	Linéaire (%)
TS	INF_25	2 158 254,28	64,53
TS	25-50	851 743,68	25,46
TS	50-75	224 799,44	6,72
TS	75-90	36 600,35	1,09
TS	SUP_90	73 426,44	2,20

La localisation de ces tronçons est représentée par la carte suivante :



3.6.2 Traitement des DICT

En 2019, COVAGE SOMME a traité 7976 consultations relatives à des déclarations de projet de travaux (DT) effectuées par le maître d'ouvrage ou des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux.



3.6.3 Travaux de maintenance curative

Cette année encore, se sont essentiellement des travaux entrepris par des concessionnaires sur leurs infrastructures qui sont à l'origine des coupures de fibre.

A noter que l'incident d'Etricourt Manancourt est dû à des travaux de forage en vue de la construction du Canal Nord.

COMMUNE	VOIE	DATE	TIERS AGRESSEUR	COUTS
AMIENS	Avenue de l'Europe	03/07/2019	ENGIE	
AMIENS	rue du grand marais	22/10/2019	EIFFAGE	
ETRICOURT MANANCOURT	VC7	27/08/2019	FONDASOL	
INCHEVILLE - PONTS ET MARAIS	route d'incheville	02/07/2019	SPIE RAIL	
LANCHERES	chemin du petit terratus	21/10/2019	INFRA BUILD	
MAILLY MAILLET	rue Jean Jaures	04/09/2019	SADE	
ESTREBOEUF	rue Cottière	12/12/2019	INFRA BUILD	
DOMART EN PONTHEIU	rue du bois	22/11/2019	Plainte contre X	
FRIAUCOURT	rue des ecoles	11/12/2019	Plainte contre X	

Dans la nuit du 22 au 23 Novembre 2019, un incendie volontaire a ravagé l'une des armoires du sous-répartiteur optique de Domart-en Ponthieu. Dès le samedi 23, la mobilisation des équipes de Covage, de son mainteneur Axians et de son partenaire Sogetrel, a permis le démontage de l'infrastructure et la pose d'une armoire de remplacement. La qualité de construction du réseau, lovage suffisant dans les chambres, a permis de refaire l'ensemble des soudures sans avoir à retirer de câble.



L'ensemble des services, pour une grande majorité de clients, ont été remontés en 36h heures, la totalité (86) en 48 h. La réfection globale a continué pour s'achever le mercredi.

3.6.4 Travaux de maintenance préventive

En 2019, différentes opérations de maintenance préventives ont été effectuées sur les infrastructures.

Une campagne d'inspection des NRAZO a été mise en place. Ces inspections ont consisté en un contrôle visuel de tous les équipements extérieurs comme intérieurs, des tests et contrôles sur les TGBT, ateliers d'énergie, les branches batteries et les blocs de ventilation.

Un exemple de compte rendu d'intervention se trouve en annexe 01

La liste des opérations exécutées dans le cadre des visites de maintenance préventive NRAZO se trouve en Annexe 02 du rapport.

A l'issue de cette campagne qui a porté sur 60 NRAZO, 5 sites ont fait l'objet d'un changement d'atelier d'énergie. 5 sites sont programmés pour 2020.

Par ailleurs, les visites de sites techniques ont été poursuivi en 2019. Pour l'année ce sont 456 chambres qui ont été inspecté et nettoyé.

La liste de ces opérations exécutées dans le cadre des visites de maintenance préventive se trouve en Annexe 03 du rapport.

3.6.5 Travaux de dévoiement

Effacement de réseaux

Les effacements de réseaux, en coordination avec les différents gestionnaires, ont été les suivants pour un linéaire totale 5961m :

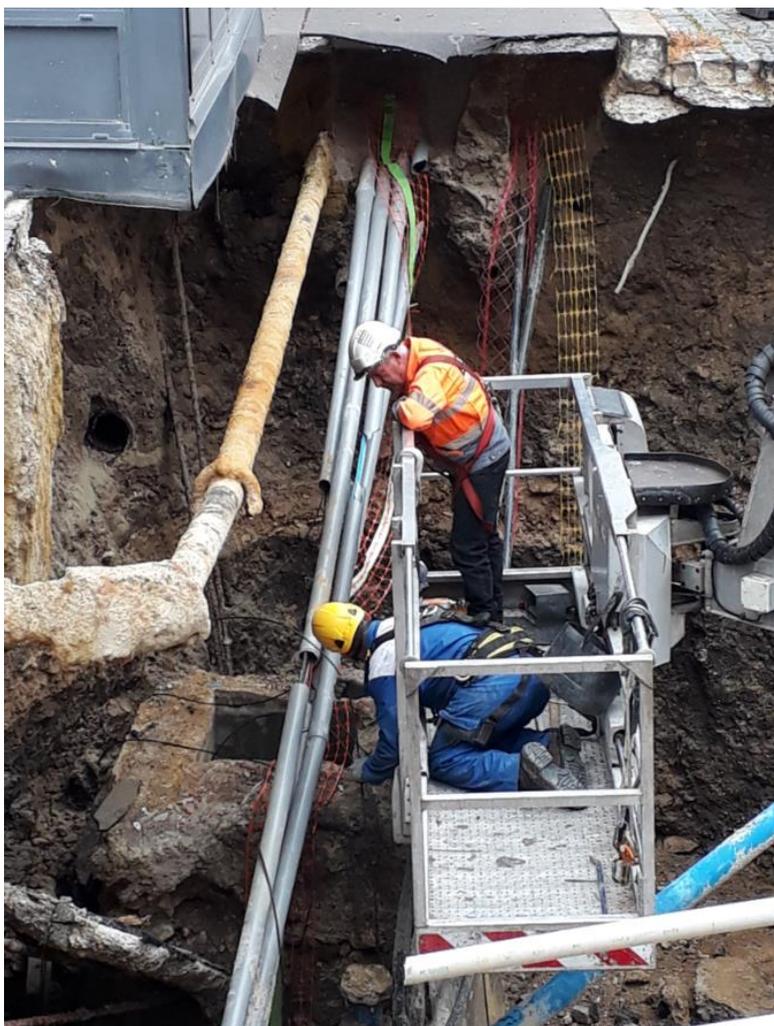
Ville	Propriétaire/Gestionnaire	Linéaire (en ml)
ALBERT	FDE80/Enedis	1500
AULT	FDE80/Enedis	400
BEAUCHAMPS	FDE80/Enedis	420
BERTEAUCOURT	Somme Numérique	80
BOUZINCOURT	FDE80/Enedis	991
EMBREVILLE	FDE80/Enedis	220
FEUQUIERES	FDE80/Enedis	20
FLUY	Orange	250
FRICOURT	FDE80/Enedis	80
GRUNY		150
HERLEVILLE	FDE80+Orange	140
LEQUESNEL	SICAE	410
MEALTE	FDE80+Orange	1300
	Total	5961

Dévoiements

Les dévoiements réalisés en 2019 sont les suivants :

Ville	Voirie	MOA	Linéaire (en ml)
AMIENS	Commune de Paris	AM	180
AMIENS	Borne Noyon	AM	20
AMIENS	Camera La Hotoie	AM	100
AMIENS	Promenade du souvenir	Covage	100
SALEUX	D210	CD80	100
ABBEVILLE	Lactinov	CD80	180
AMIENS	Place Leon Debouverie	AM	240
	Total		920

Le dévoiement réalisé à Amiens, Place Léon Debouverie a fait suite à l'impressionnant effondrement des caves. En photo ci-dessous, les techniciens de notre mainteneur Axians, en action à 5m de profondeur.





VOLET COMMERCIAL



4 VOLET COMMERCIAL

4.1 Organisation commerciale

FTTH

Afin d'assurer la commercialisation du réseau Somme Numérique, Covage s'appuie sur les forces vives d'une direction commerciale et marketing remodelée pour répondre au mieux aux besoins des opérateurs. Elle comprend :

- une direction marketing chargée d'établir la stratégie commerciale ;
- une direction des ventes FTTH chargée d'assurer les relations avec les opérateurs alternatifs comprenant des responsables commerciaux spécialisés par opérateurs ;
- une direction des grands comptes FTTH chargée d'assurer la relation avec les OCEN.

FTTO

Avec plus de dix années de présence sur le marché, Covage est un acteur majeur de la fourniture de services de gros à destination du marché des entreprises. L'expérience développée par Covage dans l'animation des réseaux FTTO lui a permis de nouer des relations avec l'ensemble des opérateurs de détail du marché entreprise.

A titre d'illustration, les 46 réseaux de fibre optique exploités par Covage permettent, à ce jour, de rendre raccordables 24 % des entreprises françaises. L'expertise dans l'animation commerciale de ce segment de marché est saluée sur les réseaux exploités puisque les clients représentent 35% du marché adressable. Cette dynamique sur le marché Entreprise est solide et démontre l'existence d'un outil industriel efficace et la confiance jamais démentie nouée avec les opérateurs. Ainsi, l'entreprise a, en 2018, réalisé plus de 500 raccordements FTTO par mois, contre 140 par mois en 2016 et un nouveau record est atteint en 2019 avec 700 raccordements par mois.

Le catalogue de service proposé par Covage aux opérateurs Entreprises permet de proposer tout un panel d'offres de détail adaptés à l'ensemble des besoins des entreprises que ce soit en termes de positionnement tarifaire qu'en niveau de qualité de service.

Afin d'assurer la commercialisation du réseau Somme Numérique Covage s'appuie sur les forces vives d'une direction commerciale et marketing remodelée pour répondre au mieux aux besoins des opérateurs. Elle comprend :

- une direction marketing chargée d'établir la stratégie commerciale ;
- une direction des ventes FTTO comprenant des chefs de ventes régionaux animant des équipes de responsables commerciaux ;
- des responsables régionaux de marché publics pour répondre aux demandes des collectivités.

4.2 Positionnement tarifaire du Déléataire

FTTH

Arrivée des 4 opérateurs nationaux sur les DSP Covage

Sur les réseaux FTTH du groupe Covage, l'année 2019 a été marquée par l'industrialisation des process permettant de préparer l'arrivée en masse des opérateurs nationaux sur les différentes DSP.

Orange, IFT(Free), Bouygues Télécom et SFR se sont structurés financièrement pour commercialiser des prises sur nos réseaux et ont tous signés des contrats cadre avec Covage d'Offre de Co-investissement FTTH.

Ce travail effectué en central et en local avec les équipes des différents opérateurs a permis en 2019 de voir le nombre de prises commercialisées par les opérateurs nationaux significativement augmenter et d'amorcer la marche pour les importants volumes de commandes à venir de la part de ces opérateurs.

Un contexte marché qui a évolué en 2019

Nous avons également pu observer en 2019 un renchérissement des coûts de construction et d'exploitation des réseaux. En effet, l'accélération récente du déploiement simultané d'une multitude de réseaux FTTH dans le cadre du Plan France Très Haut Débit conduit à une forte tension sur le marché, notamment de la sous-traitance (prestations de déploiement notamment), avec une pénurie de main d'œuvre qualifiée entraînant des surcoûts notables à une moyenne échéance subis par l'ensemble des opérateurs.

Par ailleurs, l'arrivée des opérateurs nationaux sur les réseaux de Covage avec une volumétrie importante de raccordements client final occasionne une dégradation prématurée de certains éléments sur le segment PM-PBO entraînant des coûts d'exploitation et de maintenance associés de remise en conformité.

Enfin, nous avons pu observer une plus grande appétence qu'initialement anticipée des opérateurs commerciaux pour l'offre de location de bout en bout incluant le lissage du raccordement client final, avec raccordement en mode STOC. En effet, le mode principal d'achat du raccordement final a évolué d'un achat via une refacturation à l'euro l'euro vers une refacturation via une offre de location passive de bout en bout jusqu'à la PTO, incluant le lissage des coûts de raccordement final. Cette évolution du mode de souscription, qui a pour conséquence de déplacer la charge de l'investissement et de trésorerie depuis l'OC vers l'OI, entraîne des conséquences sur le plan d'affaires initialement prévu.

Evolution de la grille tarifaire FTTH

En 2019, nous avons initié un projet d'évolution de notre grille tarifaire FTTH, que nous comptons mener à bien en 2020.

Les tarifs vont être revus à la hausse en revoyant à la hausse le tarif de l'offre de location passive de bout en bout du NRO jusqu'à la PTO, tout en proposant une modification raisonnable au regard des prix pratiqués par les autres opérateurs concurrents sur le marché, en zone privée et en zone publique sans dépositionner les tarifs pratiqués par Covage.

A titre de comparaison, les prix pratiqués par les opérateurs d'infrastructures sur les différentes zones sont les suivants :

Tarifs	COVAGE 2019	Zone AMII	Zone RIP
Co-financement PM-PBO	513 €	513 €	500 € à 513 €
Récurrent du cofinancement PM-PBO	4,90 € par mois	4,83 € à 5,48 € par mois	4,83 € à 5,48 € par mois
Location passive du lien PM-PBO	12,70 € par mois	13,20 € à 16,40 € par mois	12,20 € à 15,53 € par mois

FTTO

L'année 2019 a été marquée par une forte intensification de la concurrence sur le marché FTTO liée, d'une part, au renforcement de la présence territoriale des acteurs dits « opérateurs de services » déjà en place et, d'autre part, à la mise en œuvre par l'ensemble des acteurs du marché de politiques tarifaires très agressives.

On peut noter en particulier :

- **Orange** : une extension très sensible de la zone tarifaire ZF1 publiée par l'Arcep sur laquelle Orange est autorisé à pratiquer librement sa politique tarifaire (réglementée au-delà). Une part très importante des réseaux exploités par Covage est directement concernée par les tarifs beaucoup plus agressifs proposés par Orange sur ces plaques ;
- **SFR** : le déploiement important des réseaux FTTO en propre de SFR accompagné d'un ajustement tarifaire à la baisse en 2019 ;
- **Bouygues Telecom** : le déploiement en propre d'un réseau FTTO d'envergure nationale entamé en 2019, complété en 2020 par la création d'une joint-venture spécifique pour accélérer le déploiement ;
- **Les acteurs locaux** : la multiplication des initiatives tarifaires extrêmement agressives d'acteurs locaux pour gagner des territoires commerciaux avec parfois des offres potentiellement « à pertes » : Lassotel, Ielo Lazio, Eurafibre ;
- Les concentrations de « petits acteurs locaux » comme par exemple les rachats multiples de Celeste, dont Option Service, depuis sa reprise par le fond Infravia qui a pour ambition d'étendre son réseau sur le territoire national ou encore Eurafibre racheté par Eurofiber avec la même ambition.

En 2019, l'ensemble des tarifs des offres FTTO activées a en moyenne baissé de 30 %. A titre d'exemple, le tarif moyen de l'offre 100 Mbps est passé de 450 € par mois à 320 € par mois, ce tarif pouvant aller de 150 € par mois jusqu'à 600 € par mois selon l'opérateur.

Dans ce contexte, l'année 2019 a été l'occasion pour Covage de poursuivre ses efforts dans la promotion de ses offres d'« entrée de gamme » (BPEA lancée début 2018), qui lui permettent d'être un acteur compétitif dans un contexte fortement concurrentiel. De même, Covage a déployé un dispositif pour préserver son efficacité commerciale sur le terrain grâce auquel COVAGE SOMME a pu augmenter sensiblement ses volumes de ventes.

En outre, sur le plan national, Covage a poursuivi son travail d'uniformisation de l'ensemble des catalogues d'offres tarifaires pour l'ensemble des réseaux exploités. Cette démarche, qui correspond à une demande forte de la part des opérateurs-usagers du réseau dès lors que tant d'un point de vue humain que matériel ils ne peuvent pas prendre en charge des offres tarifaires fragmentées pour chaque réseau, est un prérequis dans le cadre de la fluidification des relations de Covage avec les opérateurs-usagers et permettra une croissance des volumes de vente.

4.3 Evolution du portefeuille d'Usagers du Réseau

4.3.1 Pour le réseau FTTH

Durant l'année 2019, le réseau Somme Numérique a accueilli 3 nouveaux usagers. Le réseau Somme Numérique compte désormais 10 usagers. A titre de comparaison, le nombre total d'Usagers sur l'ensemble des réseaux du groupe Covage est de 13

Le tableau ci-dessous dresse la liste des usagers présents sur le réseau en fin d'année 2019 :

Usagers présents sur le Réseau
VITIS
SFR
OZONE
NORDNET
NETGEM
KNET
ORANGE
CORIOLIS
COMCABLE
BOUYGUES

4.3.2 Pour le réseau FTTO

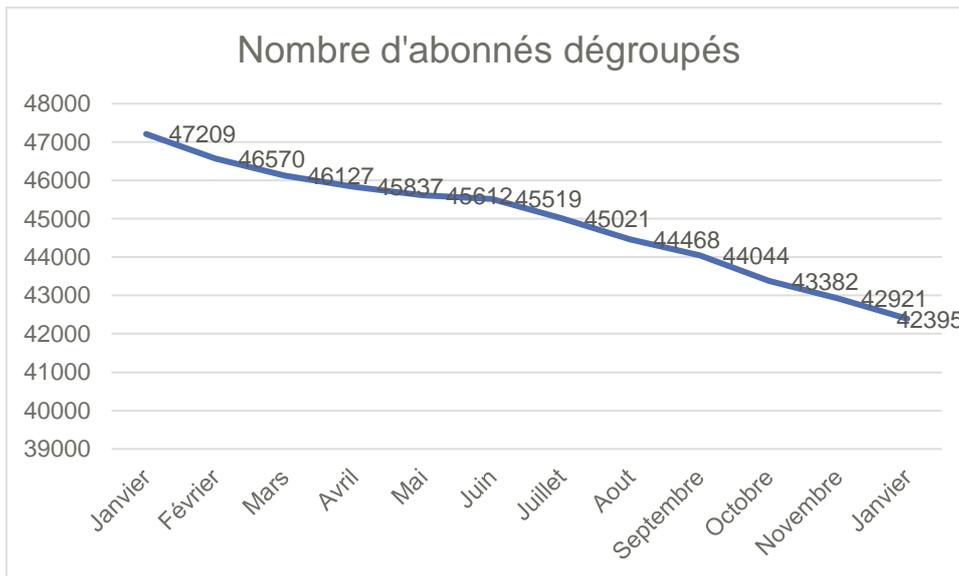
Durant l'année 2019, le réseau Somme Numérique a accueilli 19 nouveaux opérateurs-usagers. Le réseau compte désormais 63 opérateurs-usagers. Le tableau ci-dessous dresse la liste des opérateurs usagers présents sur les services activés et sur les services passifs :

Services activés	Services passifs
ADISTA	ACADEMIE D AMIENS
APPLIWAVE	ADISTA
AXIANS MASSELIN COMMUNICATION	AMIENS DEVELOPPEMENT
AXIONE	AMIENS METROPOLE
BOUYGUES TELECOM	CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE
BT FRANCE	FREE
CELESTE	HOTEL MAROTTE
CLEVER NETWORK	KNET
COLT TECHNOLOGIE SERVICES	KOSC
COMPLETEL	KOSC INFRASTRUCTURES
CORIOLIS	NEURONNEXION
COVAGE NETWORKS	OPTION SERVICE
EVERKO	ORANGE BUSINESS FRANCE SA
FOLIATEAM OPERATEUR EX ACROPOLIS	ORANGE SA
GROUPE CONVERGENCE COM	PREFECTURE DE LA SOMME
HEXANET	SOMME NUMERIQUE
IBROWSE	TELANDCLOUD
IDLINE	UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE
INFOMIL	WIND WHEEL TELECOM
INIT SYS ALPHALINK	CHU

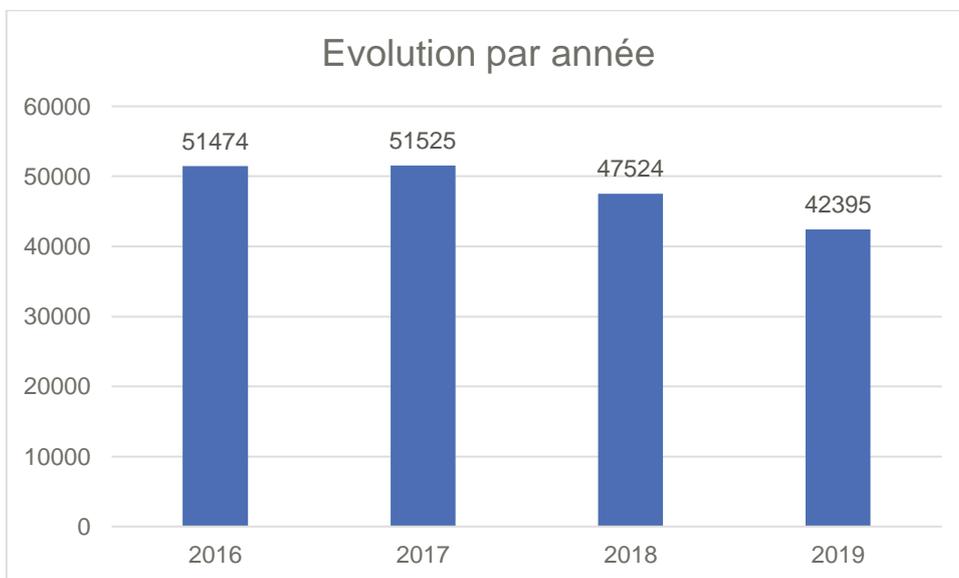
INTERROUTE FRANCE SAS	
IPEVA	
JAGUAR NETWORK SAS	
KEYYO	
KNET	
LV INFORMATIQUE	
MUONA SAS	
NERIM	
NEURONNEXION	
NORMHOST	
NUMLOG	
NXO FRANCE	
OPENIP	
OPTION SERVICE	
ORANGE BUSINESS FRANCE SA	
PACWAN	
PARITEL	
PLUG IT	
PROJET3 LINKT	
REZOCEAN	
SERINYA TELECOM	
SEWAN COMMUNICATIONS	
SFR	
SOMME NUMERIQUE	
TEL AND CLOUD	
TELANDCLOUD	
UNYC	
VOIP TELECOM	
WAYCOM	
WEBAXYS	
WIND WHEEL TELECOM	

4.3.3 Pour le réseau xDSL

Le nombre d'abonnés dégroupés fin d'année 2019 est de 42395 soit une chute de 4814 clients ce qui représente une baisse de 10%.



Sur les 4 dernières années, l'évolution est la suivante :



Cette baisse marquée s'explique par le nombre d'abonnés au réseau FTTH en forte augmentation sur 2019. Nous pouvons anticiper une poursuite de cette tendance baissière pour 2020.

4.4 Evolution du parc de services en production

Cette partie présente l'évolution du parc de clients et de services en production.

4.4.1 Evolution du nombre de clients finals FTTH

Le nombre de clients finals sur le réseau en 2019 s'élève à 8351, il a connu une augmentation de 5982 clients supplémentaires, soit une augmentation de 352 % par rapport à l'année 2018.

Le parc de clients et le taux de pénétration ont évolué de la manière suivante au cours des dernières années :



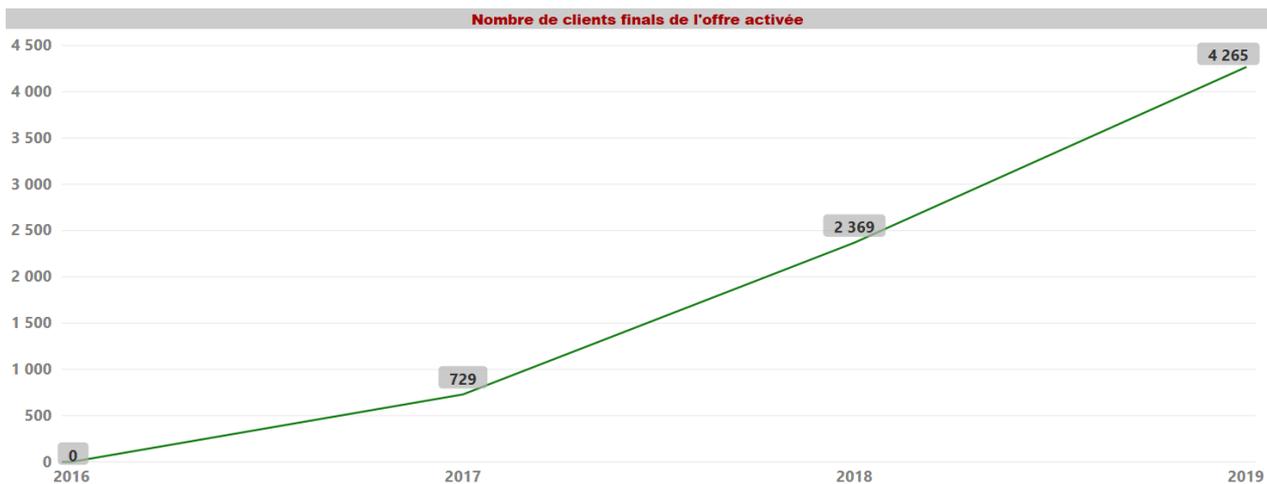
Compte tenu d'un parc de clients raccordables de 51 654 clients, le nombre de clients finals en 2019 représente un taux de pénétration de 16.17 %. Celui-ci a connu une hausse de 352 % entre 2019 et 2018.

Cette évolution est bien sûr due à la commercialisation de deux OCEN, SFR et Bouygues, dès le mois de Janvier. L'arrivée d'Orange en Novembre a été très prometteuse.

Pour 2020, outre ces trois acteurs majeurs, FREE devrait débiter sa commercialisation dans la première partie de l'année suite à l'accord de SOMME NUMERIQUE sur la modification des durées de souscription d'IRU et des accords cadre signés avec COVAGE.

4.4.1.1 Les offres activées

S'agissant des offres activées, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2019 à 4265, a connu une augmentation de 1896 entre 2018 et 2019. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les services activés :



4.4.1.2 Les offres passives

S'agissant des offres passives, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2019 à 4086. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les offres passives :



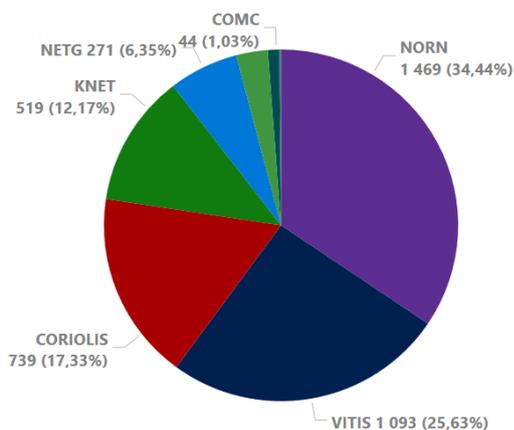
Il correspond aux nombres de clients activés par SFR et Bouygues.

4.4.1.3 Nombre d'abonnés par opérateur

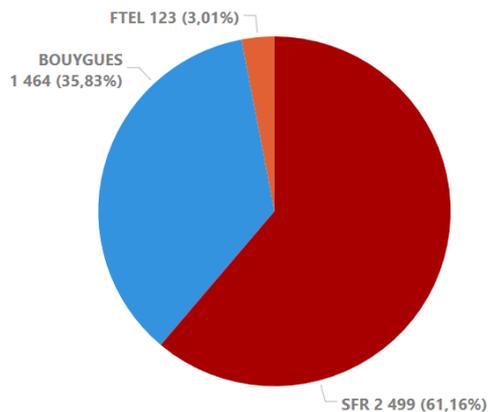
A la fin de l'année 2019, les 8351 clients finals du réseau se répartissent comme suit entre les opérateurs :

**l'acronyme FTEL vaut pour l'opérateur ORANGE*

Répartition des clients finals de l'offre activé

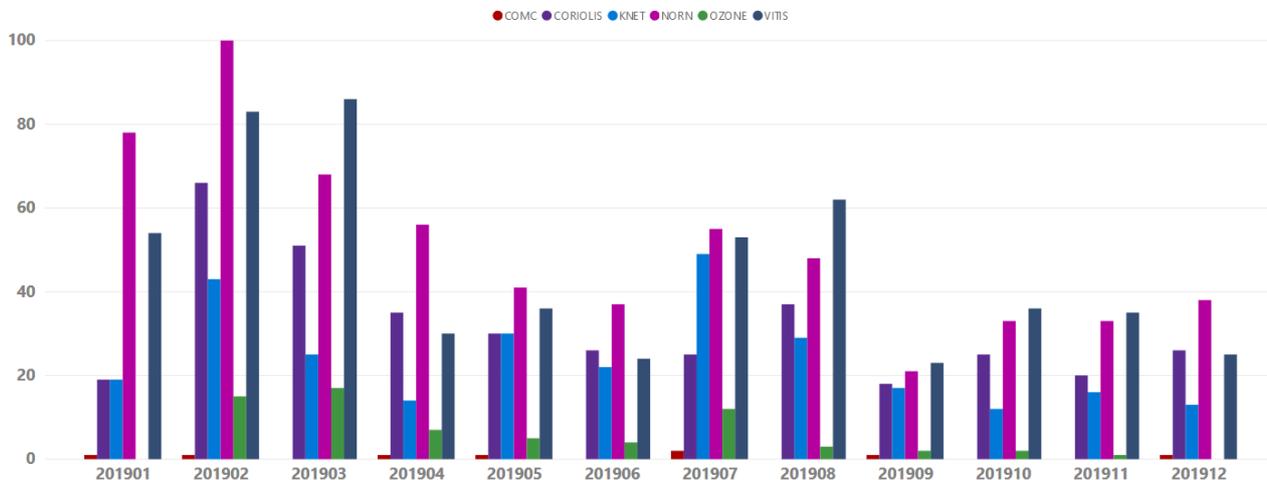


Répartition des clients finals des offres passives

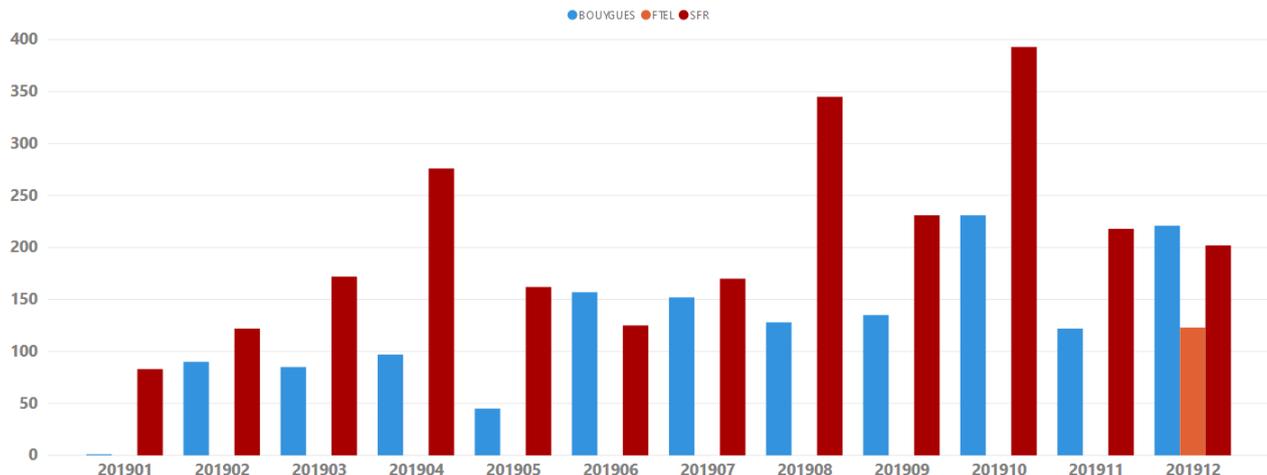


L'activité des opérateurs mois par mois (ici représentée par leur nombre de commandes) est visible dans les graphiques ci-dessous :

Nouveaux clients par opérateurs et par mois (offre activé)



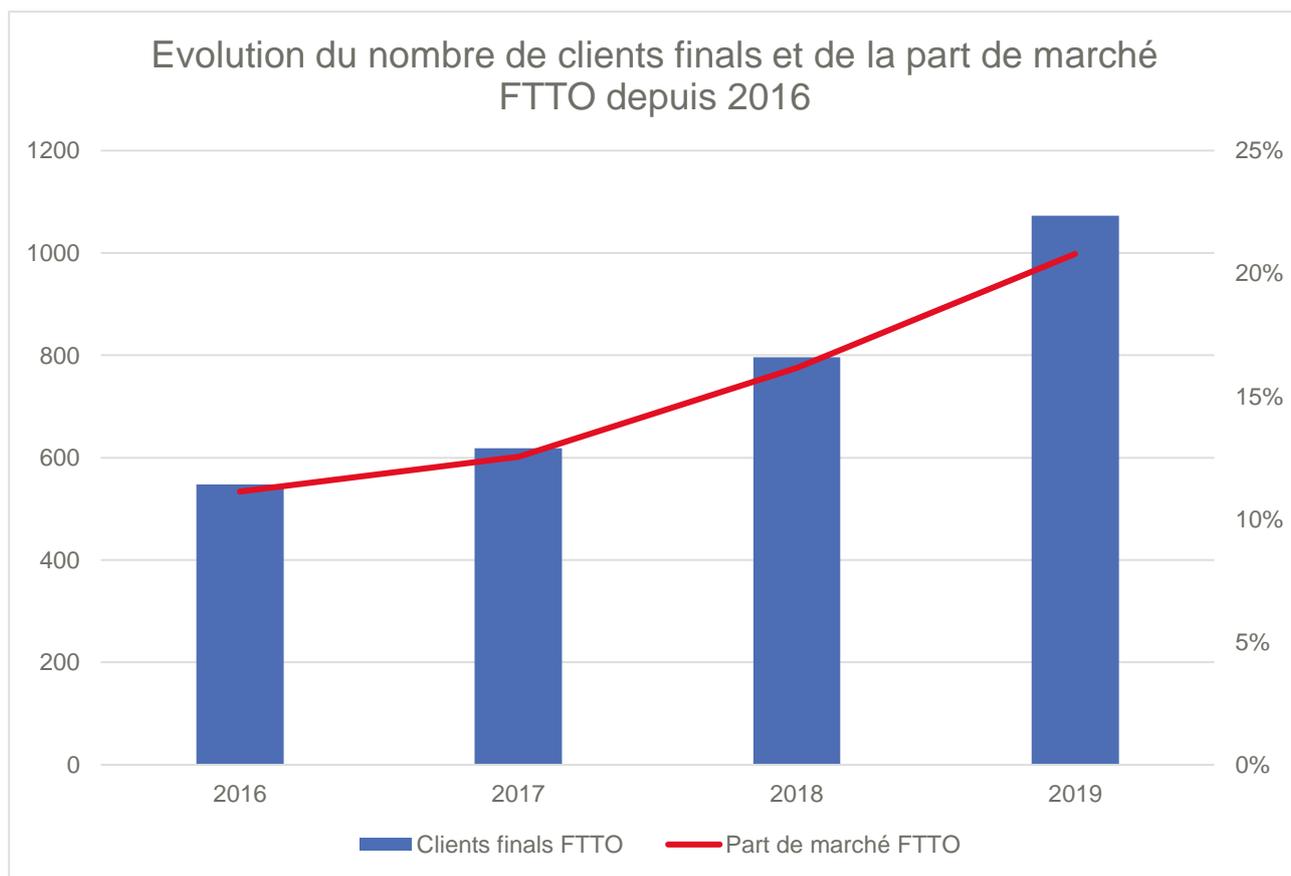
Nouveaux clients par opérateurs et par mois (offres passives)



4.4.2 Evolution du nombre de clients finals FTTO

Le nombre de clients finals sur le réseau en 2019 s'élève à 1073, il a connu une augmentation de 5 % par rapport à l'année 2018.

Le parc de clients et le taux de pénétration ont évolué de la manière suivante au cours des dernières années :

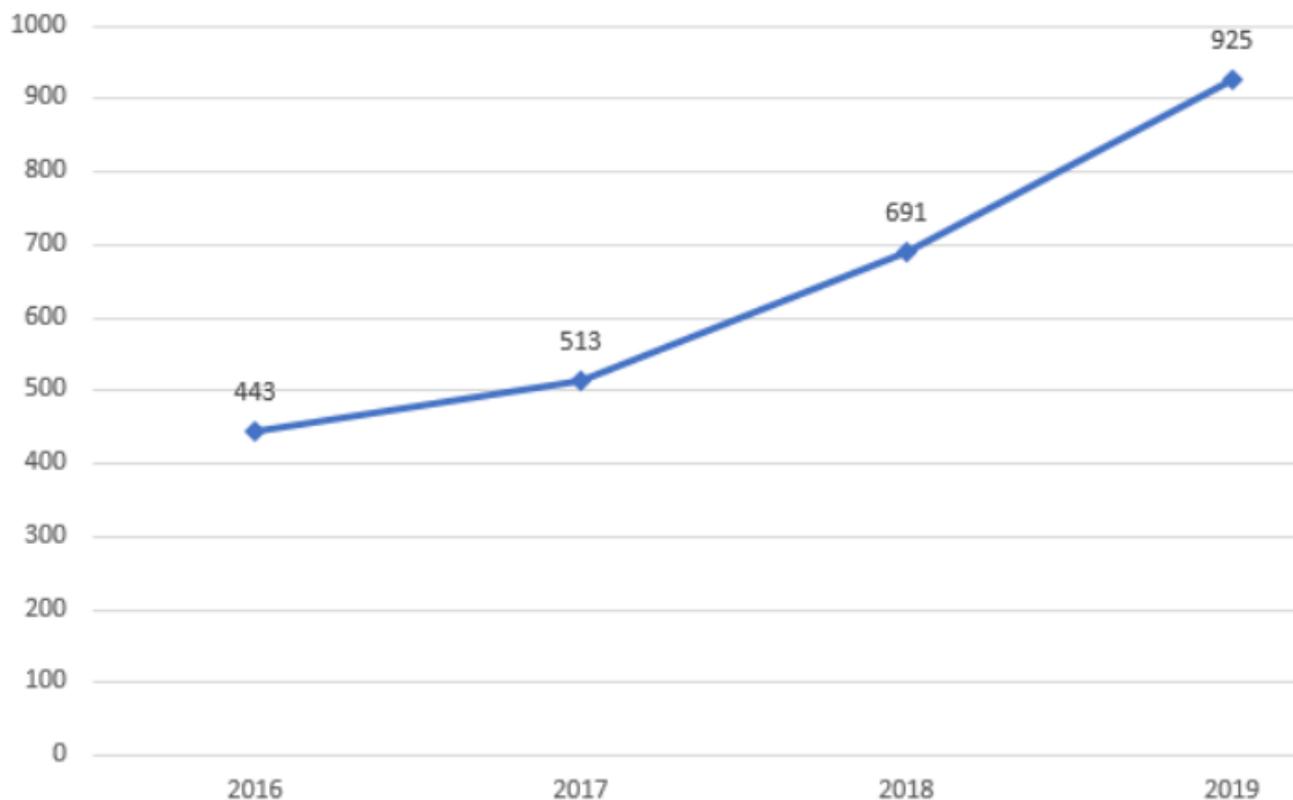


Compte tenu d'un marché adressable comprenant 5160 entreprises, le nombre de clients finals en 2019 représente une part de marché 21 %. Cependant, ce taux est relatif au regard du nombre important de sites publics comptabilisés.

4.4.2.1 Les services

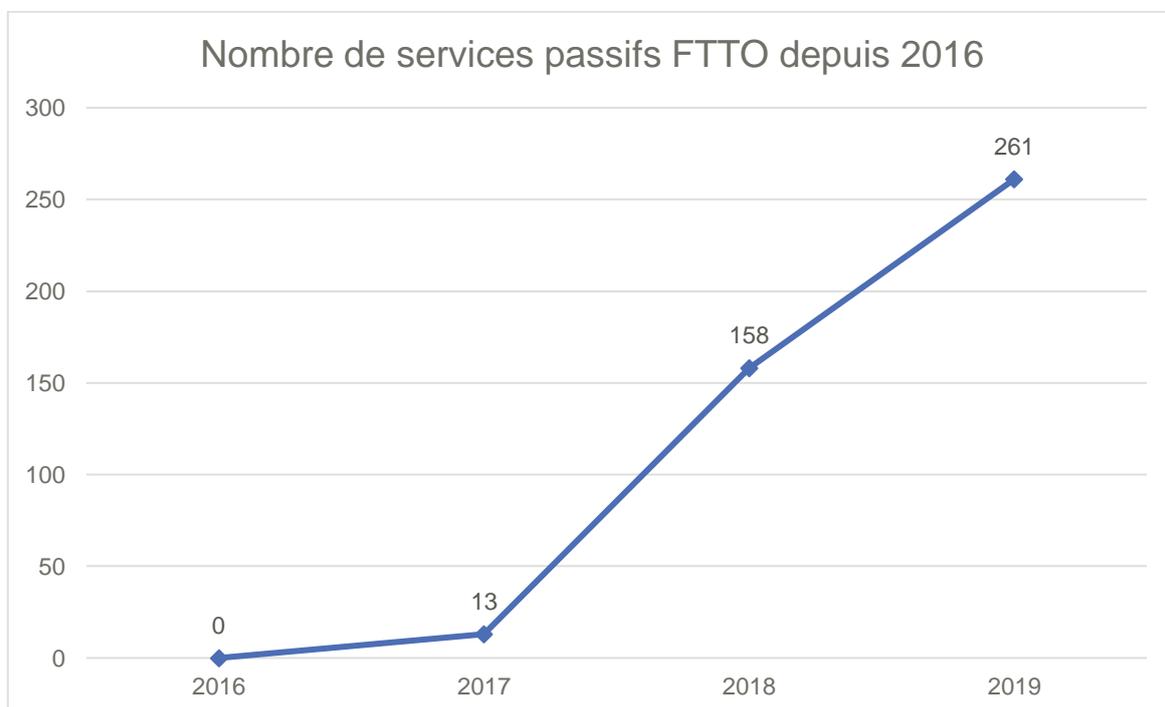
S'agissant des offres activées, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2019 à 925, a connu une augmentation de 234 entre 2018 et 2019. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les services activés :

Nombre de clients finals offres activées FTTO depuis 2016



4.4.2.2 Les services passifs

S'agissant des offres passives, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2019 à 261, a connu une augmentation de 103 entre 2018 et 2019. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les offres passives :



Cette augmentation notable est dû à la comptabilisation des différents liens passifs mis en œuvre dans le cadre du projet BHNS.

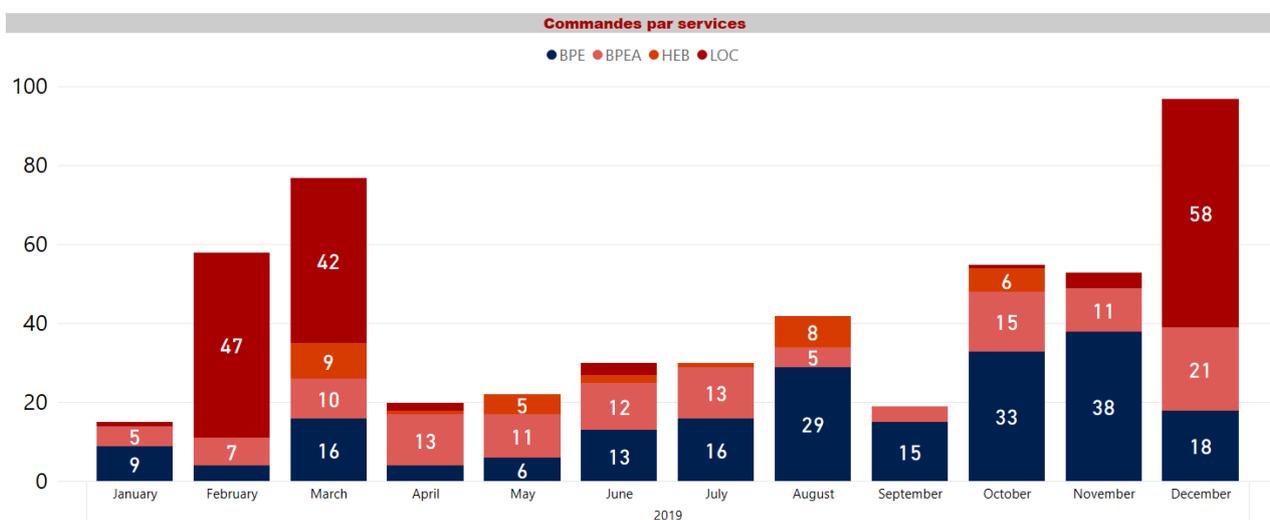
4.5 Analyse des prises de commandes FTTO

Le nombre total de commandes réalisées sur l'année 2019 est de 518, en hausse significative par rapport à 2018.

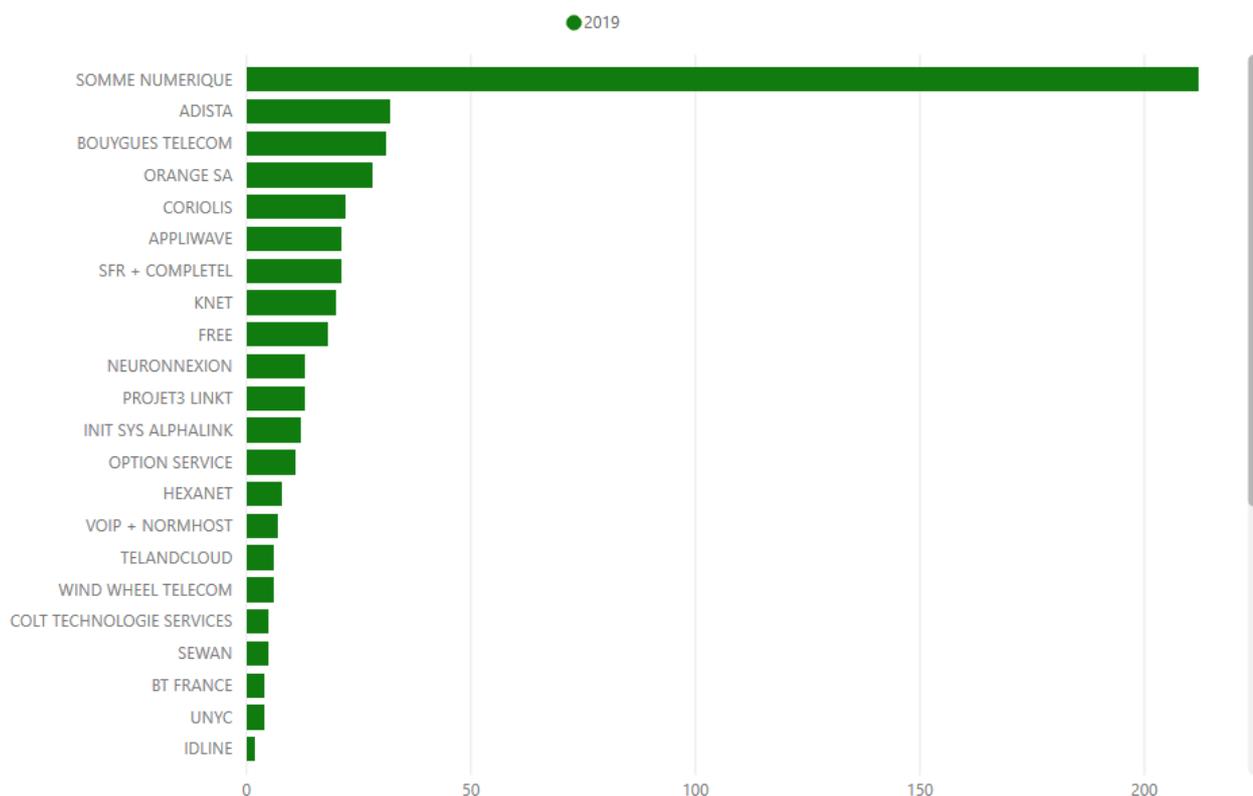
Ces mises en service se décomposent de la manière suivante :

Service	Commandes année N
BPE	201
BPEA	125
HEB	32
LOC	158
TOTAL	518

Le détail des commandes en volume par service sur l'année est le suivant :



Le détail des commandes en volume par Usagers sur l'année est le suivant :



4.5.1 Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise

S'agissant des services de bande passante entreprise, 201 commandes ont été réalisées en 2019. Celles-ci se répartissent comme suit

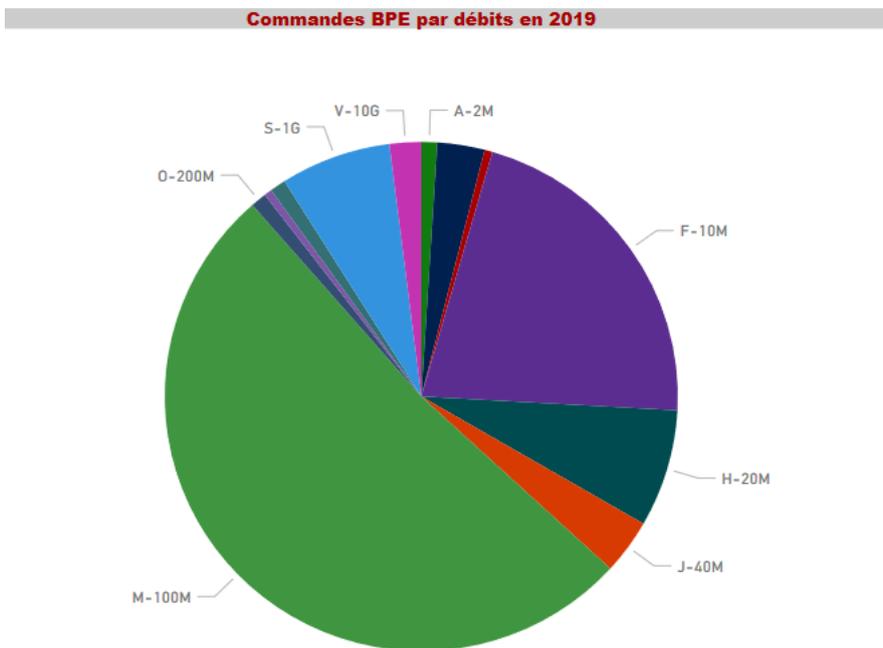
- 146 commandes de nouveaux services de bande passante
- 55 commandes de modifications de services (upgrades)

L'extension du réseau Somme Numérique sur l'ensemble du territoire et l'ouverture de nouvelles ZAPM permettent à de nombreuses entreprises d'avoir accès aux services de Très Haut débit que leurs activités rendent indispensables pour l'optimisation de leur fonctionnement, leur développement et leur croissance.

Aussi, nous constatons une grande appétence des entreprises dès le début de la commercialisation par les opérateurs de services.

Le nombre d'upgrade de service est également très élevé, démontrant que les entreprises s'approprient ces nouveaux outils et sont rapidement amenées à augmenter les débits initiaux commandés.

Le graphique ci-dessous montre, pour les créations et les upgrades, le nombre et la part de prises de commande



Le tableau ci-dessous détaille les commandes par type d'opérations réalisées

Débit	Nouvelles commandes	Modification / upgrades
2 M	2	0
4 M	5	1
6 M	1	0
10 M	33	10
20 M	11	4
40 M	4	3
100 M	81	23
200 M	1	1
400M	1	0
500 M	0	2
1 G	3	11
10 G	4	0

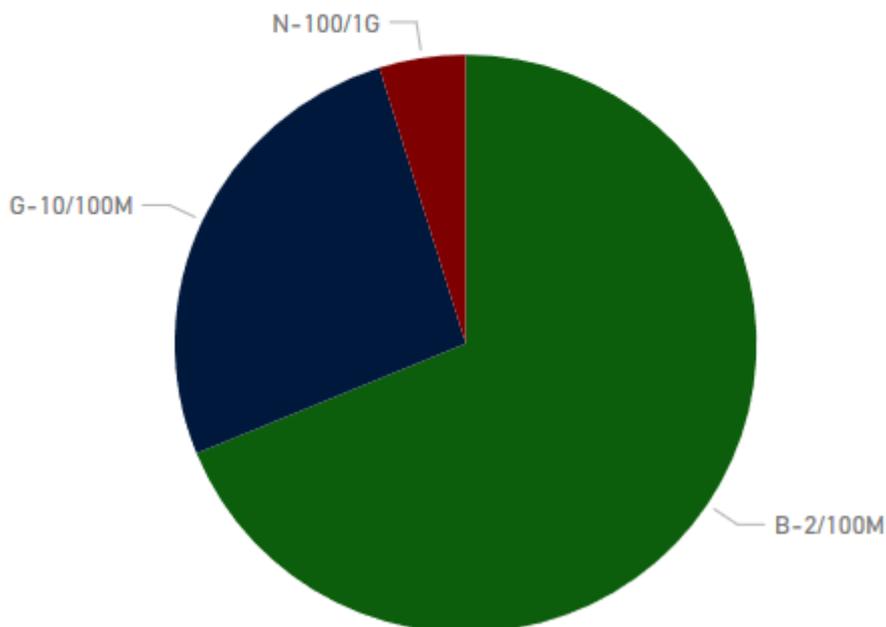
4.5.2 Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise Access

S'agissant des services de bande passante entreprise access, 125 commandes ont été réalisées en 2019. Celles-ci se répartissent comme suit :

- 125 commandes de nouveaux services de bande passante

Le graphique ci-dessous montre pour les créations, le nombre et la part de prises de commande

Commandes BPEA par types d'opérations en 2019



Le tableau ci-dessous détaille les commandes par type d'opérations réalisées :

Débit	Création	Upgrade
2 M	86	0
10 M	33	0
100 M	6	0

4.6 Raccordements de clients finals

4.6.1 Raccordements de clients finals FTTH

FTTH

En 2019, 2009 raccordements en mode OI et 4485 raccordements en mode STOC ont été réalisés sur le réseau Somme Numérique Le délai moyen de raccordement en mode OI a été de 30.41 jours.

Pour rappel en 2018, 2035 raccordements avaient été réalisés et le délai moyen de raccordement en mode OI avait été 38.95 jours.

En mode STOC, le délai moyen de raccordement (de la date de commande à la date de CRMAD) a été de 23.33 jours.

Par ailleurs, en mode STOC, le pourcentage de CR commande livrées en moins d'un jour ouvré en 2019 était de 73.09 %

Ces délais d'activation sont conformes aux engagements de la convention.

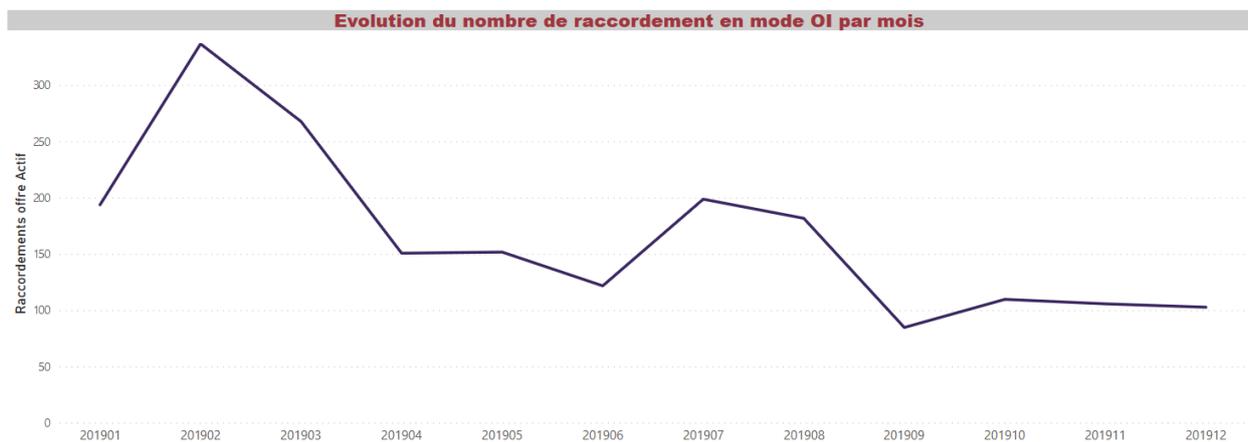
Le nombre de raccordements de clients finals réalisés en 2019 est réparti comme suit :

	Nombre de raccordements en année N
PBO intérieur	26
PBO en chambre	756
PBO en aérien/façade	1134
Total/moyen	1916

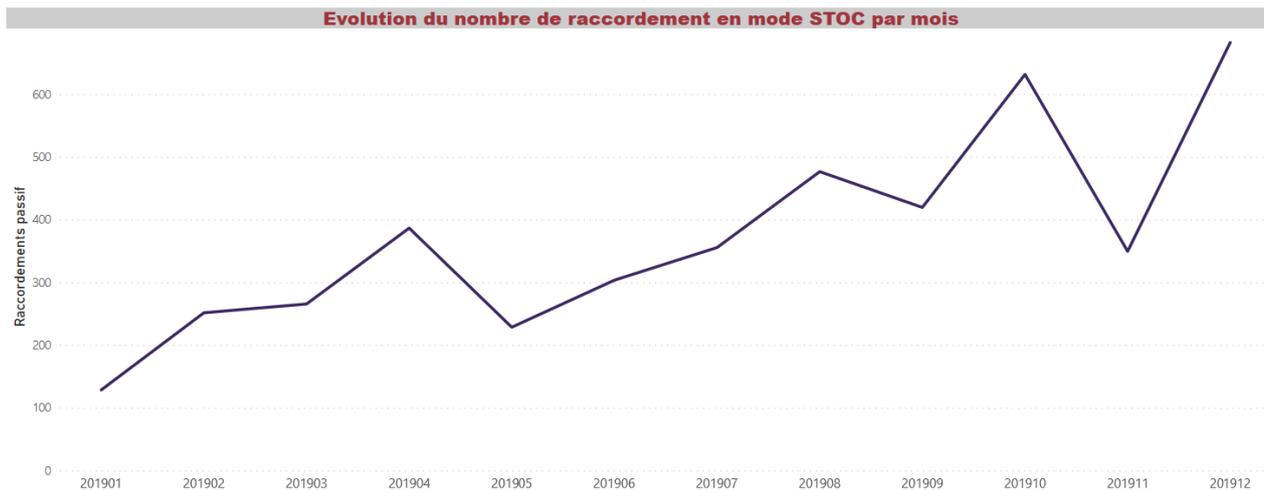
Le nombre de raccordements de clients finals réalisés 2019 est réparti comme suit :

	Nombre de raccordements en année N
PBO intérieur	96
PBO en chambre	1307
PBO en aérien/façade	2320
Total/moyen	3723

Au cours de l'année 2019, les raccordements en mode OI se répartissent ainsi :



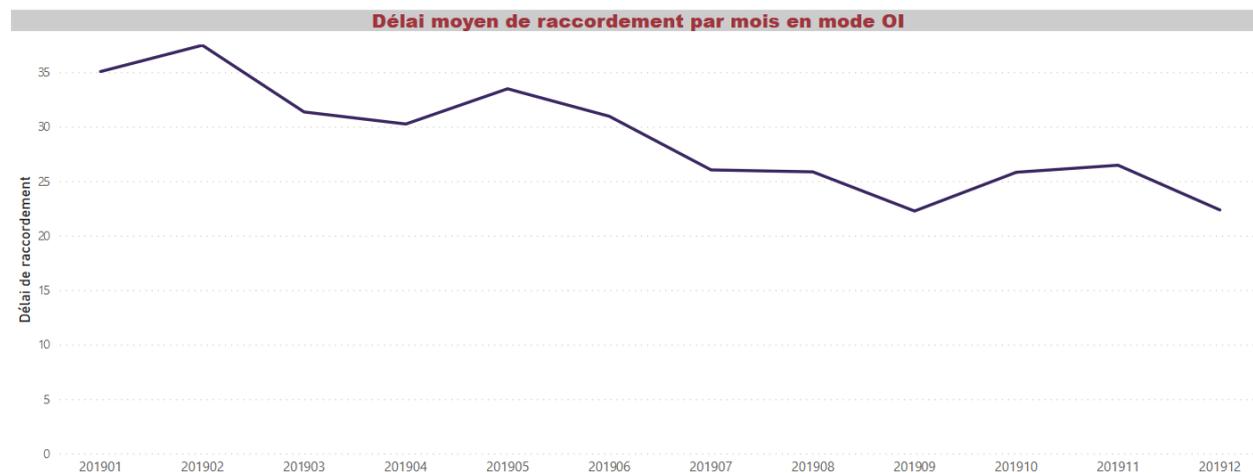
Les raccordements en mode STOC se répartissent comme suit :



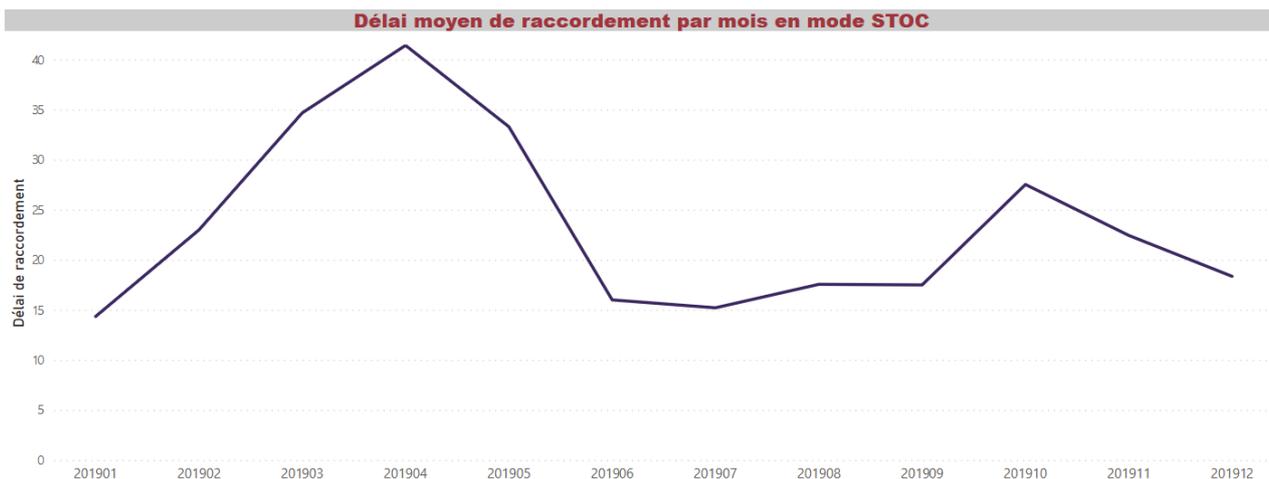
En 2019 le taux d'échec des raccordements était de 20.34% pour les raccordements en mode OI, le taux d'échec en mode OI étant calculé comme le pourcentage de commande en échec (CRMAD KO) par rapport aux commandes clôturées (CRMAD OK et CRMAD KO) et ce pour la première tentative de raccordement. Pour rappel, ce taux était de 13.88% en 2018.

En mode STOC, il est difficile de calculer un taux d'échec car les opérateurs commerciaux intervenant en sous-traitance pour le raccordement client final ne nous communiquent pas toujours les bonnes informations.

Evolution du délai de raccordement en mode OI au cours de l'année 2019 :



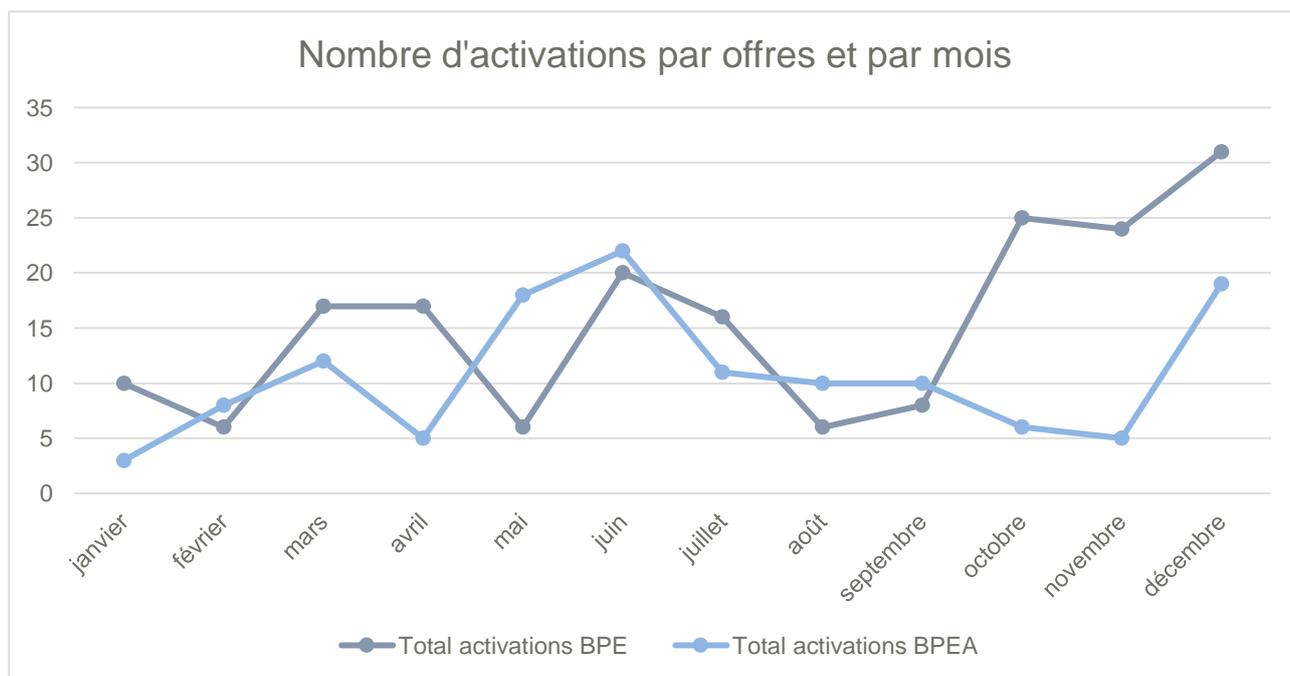
Evolution du délai de raccordement en mode STOC au cours de l'année 2019 :



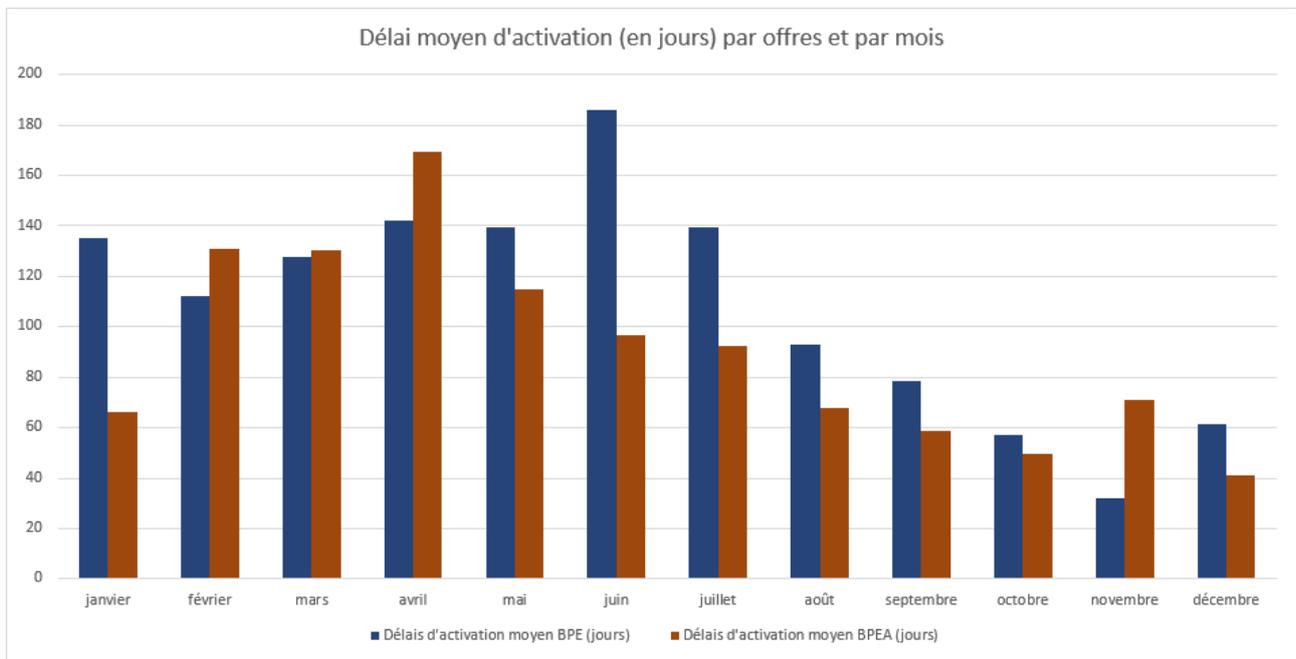
4.6.2 Raccordements et activations FTTO

4.6.2.1 Sur les offres activées

En 2019, COVAGE SOMME a procédé à 315 activations, dont 257 nouveaux raccordements et 58 modifications de services. Le graphique ci-dessous permet de visualiser le nombre de nouvelles activations chaque mois selon qu'elles constituent un nouveau raccordement ou une modification de service :



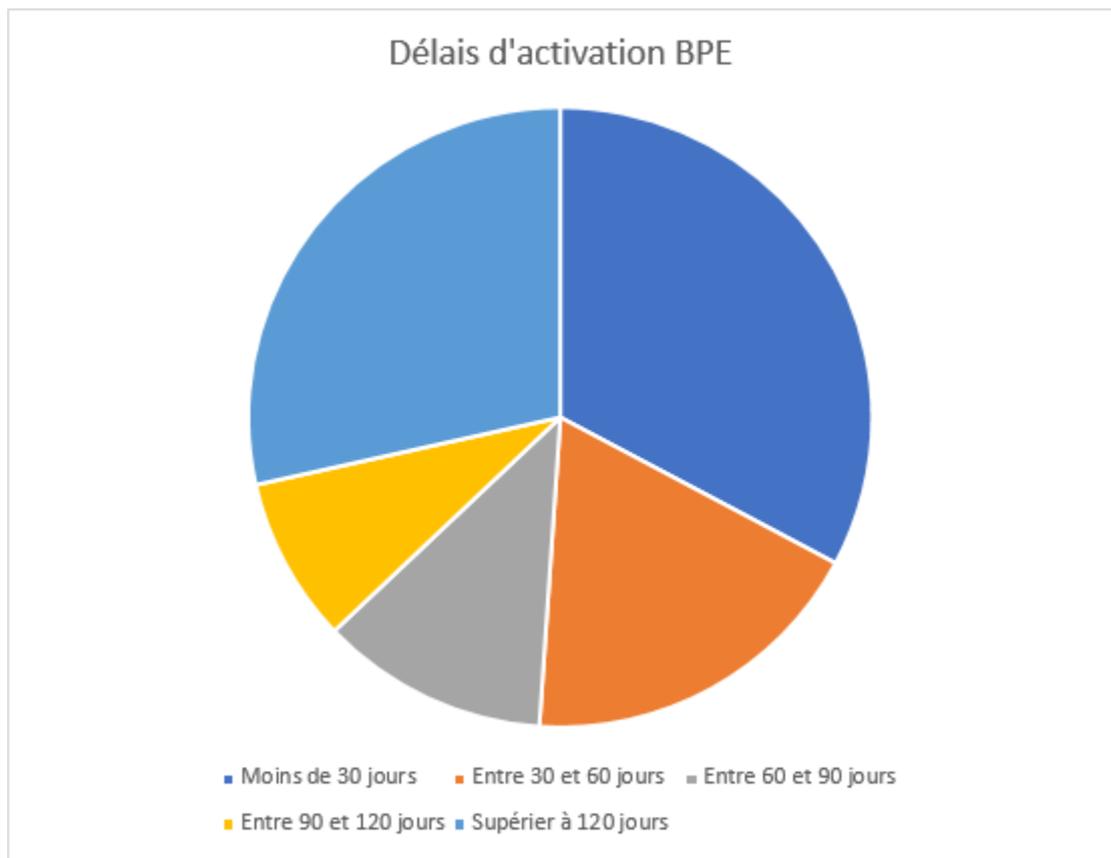
Le délai moyen d'activation pour ces opérations est comptabilisé en nombre de jours calendaires et s'élève à 99.7 jours. Il se répartit comme suit selon le mois et le type d'opération réalisé :



4.6.2.1.1 Délais d'activation Bande Passante Entreprise

En 2019, COVAGE SOMME a procédé à la livraison de 186 sites, et ce, pour un délai d'activation moyen de 108.60 jours. Plus précisément, 26 % des sites sont livrés en moins de 60 jours.

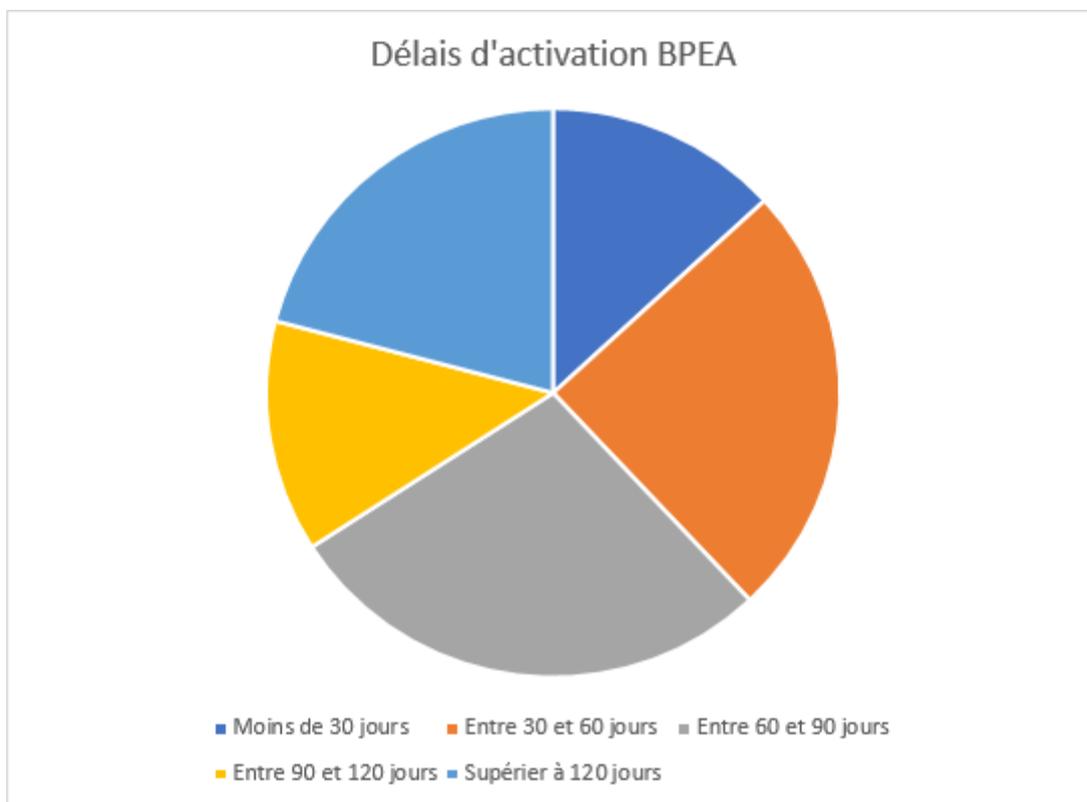
Le graphique ci-dessous permet d'appréhender les délais d'activation de service de bande passante :



4.6.2.1.2 Délais d'activation Bande Passante Entreprise Access

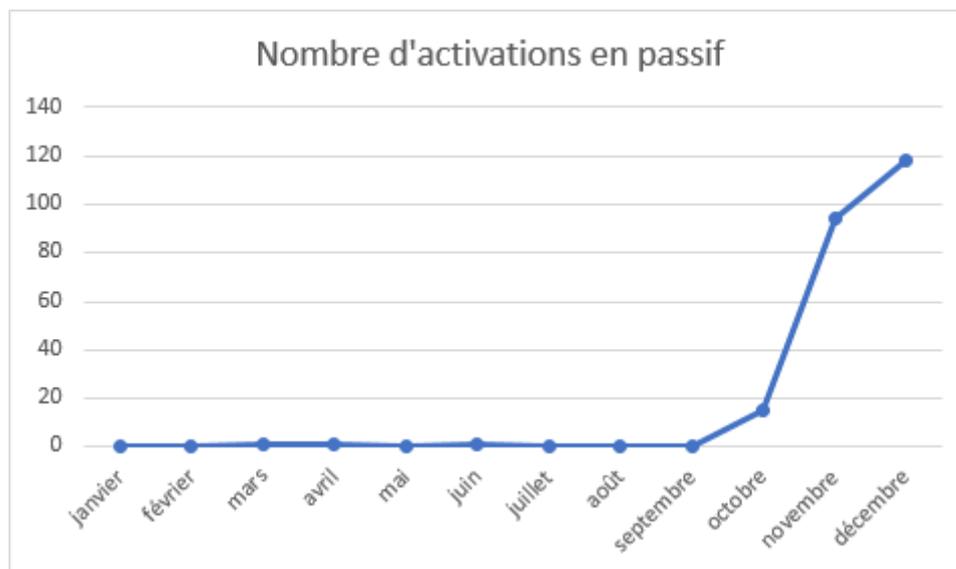
En 2019, COVAGE SOMME a procédé à la livraison de 129 sites, et ce, pour un délai d'activation moyen de 90.8 jours. Plus précisément, 19 % des sites sont livrés en moins de 60 jours tandis que 33 % le sont en moins de 90 jours.

Le graphique ci-dessous permet d'appréhender les délais d'activation de service de bande passante :



4.6.2.2 Sur les offres passives

En 2019, COVAGE SOMME a procédé à 230 activations en passif. Le graphique ci-dessous permet de visualiser le nombre de nouvelles activations chaque mois selon qu'elles constituent un nouveau raccordement :



Elles sont principalement mises en œuvre dans le cadre du projet BHNS

4.7 Enquête de satisfaction des Usagers

Une enquête de satisfaction clients a été menée début 2019 pour comprendre le ressenti de nos clients sur le plan commercial, sur les offres, les outils Covage, les délais de raccordements et les interactions avec les équipes du service technique clients (STC - delivery), network operations center (NOC - SAV). Au-delà des bons résultats sur la qualité de relation entretenue par les équipes Covage avec la majorité de nos clients et sur la pertinence des offres, l'étude fait apparaître 2 axes de progrès pour Covage :

- Les délais de livraison sont ponctuellement devenus trop importants fin 2018 début 2019 à la suite de la forte augmentation du nombre de commandes enregistrées ;
- Les outils Covage de prises et de suivis des commandes, de suivi des livraisons, de suivi des liens parc clients peuvent être améliorés pour une meilleure efficacité générale. (L'outil d'éligibilité reste perçu pour autant comme un référent marché).

Un plan d'action de renforcement des équipes du STC a permis de revenir à des délais de livraison en dessous des délais moyens du marché dès le S2 2019 (avec un grand nombre de raccordements en moins de 4 semaines) et de prendre en charge l'augmentation durable des volumes.

De plus, un chantier SI de refonte des outils de la chaîne de commandes FTTO est initié en 2019 pour une livraison en 2020. Cet outil a pour principal objectif de répondre à la demande d'opérateur d'automatisation de l'ensemble des flux de commandes et de suivi des liens.

4.8 Perspectives commerciales sur l'année à venir

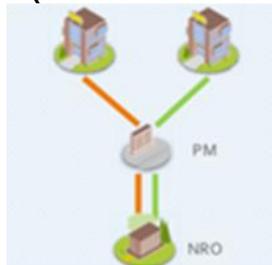
FTTH

L'année 2020 devrait voir l'arrivée des opérateurs nationaux s'intensifier et la pénétration sur votre réseau devrait ainsi augmenter fortement. L'activité avec les fournisseurs alternatifs continuera également en 2020, notamment pour les zones où les opérateurs nationaux ne sont pas encore présents.

L'année 2020 sera également l'occasion d'élargir et de compléter nos offres :

- Une offre pour faciliter l'accès à nos NRO aux opérateurs afin d'accélérer la commercialisation de nos prises FTTH : **offre d'accès aux installations de génie civil pour le raccordement des NRO**

- **Des offres d'accès passifs à destination des entreprises :**
 - Sans modification de l'architecture du réseau : fibre mutualisée mais avec une obligation de service **GTR 10HO (Offre accès FTTH Pro passif)**



- Avec évolution de l'architecture (fibre point à point du NRO au site client) de façon à ce que les opérateurs commerciaux puissent garantir un débit sur réseau FTTH et un service **GTR 4 HO (Offre accès FTTE Passif)**



- Une offre pour simplifier le **raccordement des sites mobiles** via un boîtier **BRAM**.
- Renforcement de nos offres de collecte locales et nationales pour adresser des débits plus importants (jusqu'à des portes 100G...)

FTTO

L'année 2020 sera l'occasion de concrétiser la mise en œuvre d'un système d'information plus automatisé afin de fluidifier les relations avec les opérateurs-usagers des réseaux FTTO exploités par Covage ;

- Continuer de promouvoir nos offres d'entrée de gamme BPEA, qui restent un atout de différenciation important, qui plus est face à la montée en puissance des offres entreprises sur réseau FTTH (FTTH pro et FTTE en particulier) ;
- Accompagner l'extension de nos réseaux en faisant évoluer notre politique de frais d'accès réseaux (FAS/FAR) ;
- Enrichir nos offres d'options créatrices de valeur et différenciation (niveaux de GTR, sécurisation de liens...) ;
- Mener parallèlement un travail d'ajustement tarifaire de nos grilles tarifaires FON et un reformatage de ces offres pour mieux adresser le besoin des collectivités autour du thème des Smart Territoires.

Par ailleurs, un dispositif d'animation commercial d'envergure nationale (Fiber Tour dans 13 villes couvrant l'ensemble des DSP exploités par Covage) a d'ores et déjà été mis en place sur le 1er trimestre pour renforcer la dynamique de Covage auprès de ses opérateurs clients. Ce dispositif a réuni près de 400 collaborateurs chez nos clients usagers.



VOLET FINANCIER



5 VOLET FINANCIER

5.1 Principaux indicateurs de l'année N

Les principaux indicateurs économiques ont évolué pendant l'année 2019 comme ceci :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Marché adressable (clients)	4927	4927	4927	4927	4927	4927	4927	4927	5160	5160	5160	5160
Parc clients	809	823	853	881	905	905	967	972	988	1015	1046	1073
Part de marché (%)	16%	17%	17%	18%	18%	18%	20%	20%	19%	20%	20%	21%
ARPU (€) - FTTO	301,44	298,47	292,61	287,34	283,09	283,09	273,08	279,29	275,68	270,40	336,21	267,99
ARPU (€) - FTTH	15,71	13,70	14,93	15,03	15,17	15,73	15,62	15,99	16,00	15,95	16,15	16,12

5.2 Rappel des règles de comptabilité retenues

5.2.1 Principes généraux

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général et plus particulièrement selon les dispositions relatives aux immobilisations faisant l'objet d'une concession de service public.

5.2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lors de la construction de l'infrastructure passive de télécommunications, celle-ci est en immobilisations en-cours. A la date de mise en service du réseau, elle est inscrite en « immobilisations mises en concessions ». Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Ainsi, les immobilisations non renouvelables sont amorties sur la durée de la délégation de service public et les immobilisations renouvelables sont amorties selon leur durée d'utilisation propre.

Dès lors que le réseau a été réceptionné, un test de perte de valeur des immobilisations mises en concession est réalisé de façon annuelle. Ce test vise à s'assurer que la valeur actuelle des immobilisations mises en concession demeure supérieure à la valeur nette comptable de celles-ci. La valeur actuelle est déterminée à partir de l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que la société s'attend à obtenir des immobilisations testées. Ce test n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation, en plus de l'amortissement linéaire, des immobilisations mises en concession. La provision pour renouvellement est constituée sur les immobilisations renouvelables du fait du maintien au niveau exigé par le service public, du potentiel productif. Cela vise en particulier les équipements permettant l'activation du réseau.

Les travaux de raccordement sont inscrits en investissements au fur et à mesure qu'ils sont réalisés. Les entités en phase de déploiement procèdent à l'immobilisation des frais financiers engagés pour le financement de l'infrastructure.

5.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché. De fait compte tenu des procédures de cession appliquées en fin d'exercice, ces deux valeurs sont identiques.

5.2.4 Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non-recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement.

5.2.5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

5.2.6 Chiffre d'affaires

Les frais d'accès facturés aux clients sont inscrits en produits de l'exercice au cours duquel la prestation de raccordement est réalisée, en sus des prestations de services. Le prix de cette prestation est indépendant du coût des raccordements venant valoriser le réseau, et s'analyse comme un droit à raccordement, élément du prix de la prestation venant contribuer au financement des investissements réalisés au même titre que les locations de fibres ou services de bande passante.

Les prestations de services sont comptabilisées conformément aux différents contrats signés. La date de facturation appliquée correspond à la date de mise en service des différentes prestations. Le produit de la vente des I.R.U. (Indefeasible Right of Use) est étalé sur la durée du contrat de location.

5.2.7 Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les produits et les charges liés au financement des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

Modifications comptables par rapport aux années passées :

- Traitement du bail emphytéotique : les revenus du bail emphytéotique ont été enregistrés en CA contrairement à 2018, où l'enregistrement comptable avait été fait en produit exceptionnel. Le CA est intégré au CA FTTO Passif et cela correspond à un changement de méthode comptable à la demande de Somme Numérique.
- Vente des raccordements FTTH : Nous avons intégré le produit de la vente des raccordements FTTH dans l'assiette de calcul de la redevance d'affermage. Cela est conforme aux attentes de Somme Numérique et constitue également un changement de méthode de calcul de la redevance d'affermage.

5.3 Compte de résultat

5.3.1 Comparaison par rapport à l'année précédente

Le compte de résultat de l'année 2019 est le suivant :

Compte de résultat (k€)	2018 Réel	2019 Réel
Chiffre d'affaires	4 091	5 463
Dépenses	(5 045)	(5 305)
EBE	(954)	158
<i>Amortissement</i>	(277)	(669)
Résultat brut d'exploitation	(1 231)	(511)
<i>Résultat financier</i>	(67)	(72)
<i>Résultat Exceptionnel</i>	(426)	(61)
Résultat net avant impôt	(1 724)	(644)
Résultat net comptable	(1 724)	(644)

Le CA de la DSP est en évolution positive +34% porté par une croissance du parc FTTO/FTTH.

Les dépenses sont en légère augmentation de +5% et sont favorisées par des extournes de Factures Non Parvenues (FNP) 2018.

La progression du CA et la réduction des dépenses permettent d'obtenir un EBE positif, soit une évolution de +1112K€ par rapport à 2018. Alors que l'EBE était de -23% du CA, il est en nette amélioration en 2019 passant à 3%.

L'augmentation des amortissements de +140% est en lien avec l'augmentation des investissements et des raccordements clients.

Les charges exceptionnelles correspondent à la sortie d'actifs des raccordements FTTH qui sont cédés à Somme Numérique. Le traitement de ces charges exceptionnelles est en accord avec le traitement comptable prévu par la convention de DSP.

Le résultat de la DSP est négatif pour cette année 2019 mais en nette amélioration par rapport à 2018.

5.3.2 Recettes

Les recettes de l'année 2019 se répartissent de la manière suivante :

Chiffre d'Affaires (k€)	2018 Réel	2019 Réel	2020 Budget
FTTO actif	1 418	1 735	1 874
FTTO passif	1 860	1 683	2 094
FTTH actif	102	669	915
FTTH passif	242	378	2 536
Hébergement	353	401	3
CA récurrent	3 975	4 866	7 422
FTTO actif	145	468	345
FTTO passif	-	29	192
FTTH actif	-	-	18
FTTH passif	(29)	98	99
CA non récurrent	116	596	655
CA total	4 091	5 463	8 077

La progression du CA a été principalement favorisée par l'accroissement de l'activité FTTH de +263% en lien avec l'évolution du parc final FTTH passant de 3 025 clients à fin 2018 à 8 544 à fin 2019.

La progression de l'activité FTTO de +14% participe également à l'amélioration du CA 2019. Celle-ci est due à une augmentation des volumes de prises déployées dans les entreprises. Le parc final FTTO 2018 était de 796 clients et atteint 1185 en 2019. Cependant la croissance a été ralentie par l'offre tarifaire BPEA en baisse.

Focus CA récurrent

Le chiffre d'affaires récurrent augmente de 22% pour atteindre 4,866 millions d'euros réparti de la façon suivante :

- FTTO actif augmente de 22% pour atteindre 1,735 millions d'euros
- FTTO passif baisse de 10% pour atteindre 1,683 millions d'euros
- FTTH actif augmente de 555% pour atteindre 669 mille euros
- FTTH passif augmente de 56% pour atteindre 378 mille euros
- Hébergement augmente de 14% pour atteindre 401 mille euros

Focus CA non récurrent

Le chiffre d'affaires non récurrent augmente de 414% pour atteindre 596 mille euros répartis de la façon suivante :

- FTTO actif augmente de 224% pour atteindre 468 mille euros
- FTTO passif devient positif pour atteindre 975 mille d'euros
- FTTH passif augmente de 130% pour atteindre 98 mille d'euros

5.3.3 Charges

Les charges de l'année 2019, par rapport au budget et à l'année précédente sont les suivantes :

Charges (k€)	2018 Réel	2019 Réel	2020 Budget
Coûts passifs FTTO	(838)	(1 166)	(820)
Coûts actifs FTTO	(443)	(211)	(311)
Coûts passifs FTTH	(506)	(90)	(140)
Coûts actifs FTTH	(77)	(52)	(141)
Coût d'exploitation technique	(1 865)	(1 520)	(1 412)
Redevance d'affermage	(1 704)	(2 114)	(3 321)
Coût de commercialisation	(103)	(60)	(89)
Frais de contrôle	(55)	(56)	(60)
Assistance générale	(1 282)	(1 255)	(1 263)
Assurances	(35)	(53)	(101)
Locaux	(129)	(78)	(97)
Fonctionnement	(7)	10	(2)
CAC	(6)	(4)	(6)
Taxes	(7)	10	(34)
Divers	147	(184)	(144)
Frais généraux	(36)	(300)	(383)
Total Dépenses	(5 045)	(5 305)	(6 528)

On constate une augmentation de 5% des charges globales.

Les différentes conventions d'assistances entrez Covage Somme et Covage Networks se justifient ainsi :

Conventions IntraGroupe	Détail des Coûts	Calcul/Justification	Montants 2019 €
Assistance Générale			
part fixe	1 254 560	cf paragraphe ci-dessous	1 254 560
MOE Raccordements	6% des raccordements FTTO (Actif et passif) et FTTH	6 % de 3 381 500 €	202 890
Assurances	Facturation fixe Annuel (selon le poids CAPEX CA)	facturation annuel 96 k€ (Extourne FNP 2018 -43k€)	53 342
Contrat de prestation technique FTTO			
Collecte	60 k€ de part fixe annuel	60 k€ fixe annuel	60 000
Interconnexion POP Nationaux	15 k€ de part fixe annuel	15 k€ fixe annuel	15 000
Transit IP	3 k€ de part fixe annuel	3 k€ fixe annuel	3 000
Maintenance Equip Actifs	Grille tarifaire	selon BPU	86 510
Contrat de prestation technique FTTH			
Maintenance Actif FTTH	9% des Equipis Actifs bruts cumulés	9% de 365 000 €	32850
Hotline FTTH	0,5€ HT mensuel par prises commercialisées et par an	0,5€ * 5921 prises moyennes + 50 k€	52 961
Supervision FTTH	0,25€ HT mensuel par prises commercialisées et par mois	0,5€ * 12 mois * 5921 prises moyennes	35 528
Convention mise à disposition SI			
Part Fixe	100 k€ fixe/an	100 k€ fixe annuel	100 000
Part Complémentaire	4 € par prise déployée	4*51 684	206 616
Part variable	1,20€ par prise commercialisée	1,2*8350	10 021

Afin d'assurer la conception, la construction, le financement et l'exploitation du réseau samarien, Covage a créé, conformément à l'article 3.4.1 du contrat de délégation de service public, la société dédiée Covage Somme. Cette dernière, compte tenu de ce qu'elle ne dispose pas de ressources humaines et matérielles propres pour assurer ses missions, bénéficie de celles mises à sa disposition par Covage Networks à travers, notamment, la convention intragroupe d'assistance générale.

La convention d'assistance générale permet à Covage Somme de bénéficier de la part de Covage Networks (i) de missions d'assistance administrative financière et comptable (tenue de la comptabilité, production des états financiers, ...) ; (ii) de missions d'assistance juridique et fiscale (suivi des contentieux éventuels, élaboration et vérification des contrats, ...) ; (iii) de missions d'assistance technique et commerciale (définition des évolutions d'ingénierie, définition et mises en œuvre des politiques d'achat, ...) ; (iv) de missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'extension et de raccordement au réseau (pré-ingénierie des travaux de raccordements et d'extensions, suivi des études et des travaux, ...).

La convention d'assistance générale permet donc d'encadrer les modalités d'exercice par Covage Networks de missions mobilisant un nombre important de collaborateurs. Elle prévoit, à cet égard, qu'en contrepartie de ces prestations, Covage Networks perçoit une rémunération s'élevant à 1 255000 euros par an de la part de Covage Somme, réévalué chaque année en tenant compte de l'indice ICT.

Pour effectuer ses missions Covage Networks s'appuie, en premier lieu, sur les personnels des directions concernées par les prestations recouvertes par l'assistance générale, soit 200 salariés sur 424 salariés au total. Le tableau ci-dessous permet de visualiser le nombre de salariés de Covage Networks à fin 2019 pour chacune des directions concernées par les missions d'assistance générale :

Direction	Nombre de salariés
Direction des Réseaux	6
Direction du STC	65
Direction du Support aux Réseaux	14
Direction Ingénierie des Réseaux	13
Direction du Développement & des Concessions	36
Direction Administrative et Financière	46
DRH	7
Direction Juridique	5

Direction Générale	8
Total	200

L'augmentation des charges est atténuée par des reprises de provisions 2018 permises par une remise à plat de l'ensemble des FNP dans le cadre du changement du système de gestion des commandes pour la construction du réseau.

C'est ainsi que s'explique la diminution des coûts techniques.

Le budget commercial 2019 alloué n'a pas été consommé en totalité et reflète une diminution par rapport à 2018. Nous pensions avoir davantage d'actions commerciales concernant l'accroissement de l'activité FTTH avec l'arrivée des OCEN sur le réseau.

Les frais généraux ne sont pas en forte augmentation en 2019, les frais divers 2018 ayant été impactés par un reclassement comptable des autres produits des activités annexes (compte 7088).

5.4 Patrimoine et Bilan

5.4.1 Investissements

Les investissements réalisés en 2019 se décomposent comme ceci :

Investissements (k€)	2018 Réel	2019 Réel
Raccordements FTTO	(1 406)	(920)
Raccordements FTTH	335	156
Extensions	-	(5)
<i>Shelters</i>	(90)	13
<i>Dévoiements</i>	(153)	2
<i>Equipements centraux Bande passante</i>	(30)	(253)
<i>Equipements centraux FTTH</i>	(241)	44
<i>Autres</i>	1	(8)
Autres	(513)	(202)
Investissements complémentaires	(1 585)	(971)
<i>Premier établissement</i>	(153)	(122)
Investissements premier établissement	(153)	(122)
Total Capex	(1 738)	(1 092)

Les raccordements FTTO 2019 sont inférieurs à ceux de 2018 car nous avons installé moins d'équipement actifs clients qu'en 2018. La différence ne tient pas compte du nombre de raccordements clients FTTO effectués sur l'année 2019.

Les raccordements FTTH 2019 sont positifs suite à des corrections de raccordements 2018. Les raccordements FTTH de fin d'année 2018 n'avaient pas été cédés à Somme Numérique et se rattrapage se reflète sur les comptes 2019 avec des investissements positifs.

Les investissements autres positifs ont bénéficié de reprises de provisions des années antérieures. Pour l'exemple des dévoiements, nous avons une extourne de FNP 2018 de -57 k€ alors que la facturation réelle de dévoiement est à hauteur de 16k€ plus une provision de FNP 2019 de 39 k€.

Les investissements de premier établissement sont composés de frais de travaux et de SI. Ils ont été nécessaires au maintien du réseau existant.

5.4.2 Bilan

Le Bilan de l'année 2019 est le suivant :

Bilan (k€)	2018 Réel	2019 Réel
Immobilisations brutes	115 710	118 435
Amortissements et provisions	-21 457	-25 262
Créances clients	2 315	2 299
Autres créances	1 674	1 965
Trésorerie	1 115	1 556
Charges constatées d'avance	119	102
Total Actif	99 476	99 094
Capital	250	250
Réserve	688	688
Report à nouveau + résultat	-1 724	-2 368
Avances conditionnées	89 607	87 763
Caducité	39	84
Dettes financières	4 284	5 028
Dettes d'exploitation	3 411	2 773
Dettes diverses	2 151	4 842
Produits constatés d'avance	771	36
Total Passif	99 476	99 094

La trésorerie est en nette augmentation.

Les passifs de la société reflètent les moyens de financement de l'ensemble des équipements du réseau.

Les avances conditionnées représentent la Valeur Nette Comptable des immobilisations affermées par le délégant.

Les dettes financières sont en augmentation permettant de continuer à développer le réseau fibre.

Les produits constatés d'avance ont considérablement diminué entre 2018 et 2019.

5.5 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie pour l'année 2019 est le suivant :

Flux de trésorerie	2018	2019
Autofinancement	-954	158
Variation BFR d'exploit (hors IRU)	840	-1 626
Variation BFR d'investissement	-230	2 378
Variation compte séquestre	400	
Investissements	-1 737	-1 092
Flux de trésorerie d'exploitation	-1 681	-183
Comptes courants Covage	2 871	-800
Emprunts Bancaires	-175	1 541

Frais financiers de l'exercice	-68	-72
Produits financiers de l'exercice	1	
Variation des intérêts à payer		16
Exceptionnel	-426	-61
Flux financiers	2 203	623
Flux de Trésorerie	522	440
Position de Trésorerie	1 115	1 556

L'autofinancement 2019 commence à être positif ce qui est un point positif pour Covage Somme. La DSP va pouvoir commencer à financer ses propres investissements. L'EBE n'étant pas suffisamment important, nous devons continuer à faire appel à un emprunt bancaire pour financer les investissements 2019. Covage Somme a procédé à un remboursement de CCA en 2019 avec la trésorerie disponible de fin 2018.

Le détail des dettes souscrites en 2019 est le suivant :

Dettes financières (k€)	2018 Réel	2019 Réel	Ecart Vs 2018
Compte courant Covage	2 871	2 071	-800
Compte courant Autres	0	0	0
Prêt spécifiques Covage	0	0	0
Emprunts bancaires	1 400	2 941	1 541
Intérêts à payer	13	16	3
Total	4 284	5 028	744

5.6 Flux entre le délégataire et le délégant

5.6.1 Redevances

Les redevances 2019 sont les suivantes :

Redevances (k€)	2018 Réel	2019 Réel	Budget 2020
Redevance d'affermage	1704	2114	3321
Frais de contrôle	55	56	60
Total redevances	1759	2170	3381

L'augmentation des frais de contrôle correspond à l'évolution de l'indice SYNTEC.

Détail des redevances 2019 :

Détail des redevances 2019 :	k€		
R1 : 750K€/an	750		
R2 : 150K/an	150		
R3 : 20€/prise éligible/an	991	58 429 prises	Moyenne des prises éligible par mois
R4 : CA>5M€	184		
R5 : 12€/prises FTTH	69	8 610 Prises	Moyenne des prises commercialisées
R6 : 19,78/sites GFU/FTTH raccordés	164	8 306 Sites	
Total des redevances facturés par le délégant	2 308		
Extourne de Prov années antérieures	-194	50 k€ reprise de prov + 144 k€ reclassement de TVA	
Total redevance comptable	2 114		

La redevance d'affermage est en augmentation par rapport à 2018. Nous avons intégré à l'assiette de calcul des redevances, les montants facturés des raccordements FTTH effectués sur l'année ainsi que le CA provenant du bail emphytéotique.

5.7 Projections exercices suivants

Le compte de résultat prévisionnel 2020 est le suivant :

Compte de résultat (k€)	2019 Réel	2020 Budget
Chiffre d'affaires	5 463	8 077
Dépenses	(5 305)	(6 528)
EBE	158	1 548
<i>Amortissement</i>	(669)	(1 455)
Résultat brut d'exploitation	(511)	93
<i>Résultat financier</i>	(72)	(247)
<i>Résultat Exceptionnel</i>	(61)	-
Résultat net avant impôt	(644)	(154)
Résultat net comptable	(644)	(154)

Le compte de résultat budgété pour l'année 2020 est en progression par rapport à 2019.

Le CA de la DSP est augmentation positive de +48% grâce à l'augmentation du parc clients FTTH et FTTO. Nous prévoyons d'atteindre un marché adressable de 1 500 clients FTTO et 26 000 clients FTTH.

L'excédent Brut d'Exploitation est lui aussi en progression de +882% par rapport à 2019.

Pour 2020, les investissements sont importants, du fait de l'objectif d'atteinte finale d'un parc de 26 000 clients FTTH. L'augmentation des investissements engendre une augmentation des amortissements avec un impact négatif sur le résultat de la DSP.

Le résultat 2020 budgété pour Covage Somme restera négatif en 2020. Cependant nous pouvons observer une nouvelle amélioration du résultat net.

Le bilan prévisionnel 2020 est le suivant :

Bilan (k€)	2019 Réel	2020 Budget
Immobilisations brutes	118 435	122 848
Amortissements et provisions	-25 262	-26 203
Créances clients	2 299	2 423
Autres créances	1 965	382
Trésorerie	1 556	282
Charges constatées d'avance	102	150
Total Actif	99 094	99 881
Capital	250	250
Réserve	688	688
Report à nouveau + résultat	-2 368	-2 522
Avances conditionnées	87 763	88 515
Caducité	84	129
Dettes financières	5 028	4 837
Dettes d'exploitation	2 773	2 285
Dettes diverses	4 842	5 442
Produits constatés d'avance	36	258
Total Passif	99 094	99 881

Les investissements prévisionnels 2020 sont les suivants :

Investissements (k€)	2019 Réel	2020 Budget
Raccordements FTTO	(920)	(1 232)
Raccordements FTTH	156	(207)
Extensions	(5)	(80)
<i>Shelters</i>	13	(100)
<i>Dévoiements</i>	2	(50)
<i>Equipements centraux Bande passante</i>	(253)	(1 398)
<i>Equipements centraux FTTH</i>	44	-
<i>Autres</i>	(8)	(90)
Autres	(202)	(1 638)
Investissements complémentaires	(971)	(3 157)
<i>Premier établissement</i>	(122)	(100)
Investissements premier établissement	(122)	(100)
Total Capex	(1 092)	(3 257)

Les investissements budgétés en 2020 sont en augmentation par rapport aux années passées. Cela reflète l'ambition commerciale suite à l'arrivée des 4 OCENs sur le réseau de Somme Numérique. Nous avons pour ambition de faire évoluer notre parc clients pour atteindre 1 500 clients FTTO et 26 000 clients FTTH.

5.8 Inventaire des biens de retour

Les biens de retour de l'année N se décomposent de la manière suivante :

Biens de retour (k€)	Année N Brut	VNC fin 2019
1er établissement	1 157	1 031
Apports concédants	200 075	175 526
Raccordements	3 550	3 167
MOE raccordements	51	46
Extensions réseau	5	5
Shelters	154	139
Dévoiements	298	279
Bureaux	97	84
Immobilisation en cours	171	171
Matériel actifs - cœur de rése:	640	492
Total	206 198	180 940

5.9 Retour à meilleure fortune

Le calcul du RMF s'établit comme suit :

en € constants		2019	2020
Chiffre d'affaires prévisionnel		7 663 157	10 128 905
Chiffre d'affaires prévisionnel revalorisé		9 195 788	12 154 686
IPC 2013	>>> 115,37	105,73	107,39
Coefficient d'actualisation		92%	93%
Chiffre d'affaires indexé prévisionnel		8 427 762	11 314 425
Charges de location d'infrastructures prévisionnelles		483 735	782 859
Chiffre d'affaires réalisé		5 462 537	8 076 593
Charges de location d'infrastructures		459 022	207 773
ECART CA		-2 965 225	- 3 237 832
ECART LI		- 24 713	- 575 086
Ecart CA + LI		-2 989 938	- 3 812 918
Ecart RN cumulés		-8 370 821	-12 473 761
Montant RMF à disposer dans le compte de réserve		-	-

Le compte de réserve n'est pas alimenté en 2019.

5.10 Engagements à incidence financière du délégataire

La société Covage Somme n'a pas de salarié en propre. L'ensemble des collaborateurs sont détachés de la société Covage Networks.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le



ID : 080-258004365-20210607-210607_CS_DEL7-DE

Annexes



ANNEXES

ANNEXE 01 – CRI maintenance préventive NRAZO 2019

ANNEXE 02 – Maintenance préventive NRAZO 2019

ANNEXE 03 – Maintenance préventive Chambres 2019

ANNEXE 04 – Maintenance curative 2019

ANNEXE 05 – Coûts dévoiements/effacements 2019

ANNEXE 06 – GAPD Somme BNP 02-12-2019

ANNEXE 07 – Tableau des amortissements

ANNEXE 08 – RC Covage Somme 2020

ANNEXE 09 – RC Covage Somme 2019

ANNEXE 10 – Rapport Commissaires aux comptes 2019

ANNEXE 11 – Taux occupation

ANNEXE 12 – Liste équipements FTTH NRO 2019

ANNEXE 13 – Liste équipements FTTH NRO 2019

ANNEXE 14 – Rapport incidents NOC

ANNEXE 15 - PCA

DEFINITIONS

« APS » ou « Avant-projet sommaire » :

Etudes permettant la description des infrastructures et travaux à réaliser pour l'établissement du Réseau sous maîtrise d'ouvrage du Délégataire.

« APS » ou « Avant-projet sommaire » :

Etudes fines et définitives permettant la description des travaux qui seront engagés sur cette base sous la maîtrise d'ouvrage du Délégataire.

« Boucle locale optique mutualisée » ou « BLOM » :

Ainsi que défini par l'Agence du Numérique, le réseau d'infrastructures passives qui permet de connecter en fibre optique l'ensemble des Logements d'une zone donnée depuis un nœud unique, le NRO. La BLOM s'étend ainsi du NRO jusqu'aux DTIO installés dans chaque Logement de la zone desservie. La BLOM permet aussi le raccordement en fibre optique des sites techniques ne correspondant ni à des logements ni à des locaux à usage professionnel, tels que les points hauts (mobile, BLR), les éléments de la ville intelligente (vidéosurveillance, antennes wifi, gestion de l'éclairage urbain, gestion du trafic routier) etc. La topologie du réseau de BLOM est caractérisée par l'existence d'un nœud intermédiaire de brassage, le sous-répartiteur optique (SRO), en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel peut être desservi en continuité optique. La BLOM est dimensionnée pour permettre de proposer des accès de type résidentiel pour l'ensemble de logements et locaux à usage professionnel desservis, en utilisant des technologies d'activation point-à-multipoint (type GPON). On parle alors d'accès FttH ou FttH-pro. La BLOM est ainsi communément appelée « réseau de desserte FttH » ou simplement « réseau FttH ». Pour les besoins spécifiques des sites prioritaires, la BLOM est également dimensionnée pour permettre sans déploiement de nouveaux câbles de fibre optique supplémentaires, la réalisation de lignes optiques point-à-point du NRO jusqu'aux sites concernés. On parle alors d'accès FttE (Fibre jusqu'à l'entreprise).

« Câblage Client final » :

Ensemble composé d'un câble de fibre optique installé entre le PBO et le DTIO, y compris le DTIO, et de la mise à disposition d'une fibre optique au minimum au niveau de ce DTIO. Un Câblage Client final dessert un Logement raccordable.

« Client final » ou « Utilisateur final » :

Toute personne physique ou morale cliente d'un Opérateur Usager et qui ne fournit pas elle-même de réseaux de communications électroniques ou de services de communications électroniques accessibles au public.

« Colonne montante » :

Ensemble homogène situé dans les parties privatives d'un Immeuble, desservant des Logements situés sur un ou plusieurs étages et constitué d'un ou plusieurs câbles en fibre optique et des PBO qui sont raccordés aux câbles précités.

« Convention fibre » :

Contrat établi entre l'Opérateur d'immeuble et un gestionnaire ou propriétaire, détaillant l'ensemble des modalités, notamment techniques et juridiques, relatives à l'installation, la gestion, l'entretien ou au remplacement de Lignes permettant de desservir un ou plusieurs Clients finaux dans un Immeuble ou un Lotissement.

« Délai moyen d'activation FTTO » :

Nombre de jours ouvrés entre la date de la commande et la date d'activation du service.

« Délai moyen de raccordement » :

Nombre de jours ouvrés entre la date de la commande et la date du CRMAD.

« Densification » :

Opérations réalisées par le Délégué afin de rendre éligibles :

- les Logements dépendant d'une ZASRO et construits après la Mise en service de ladite ZASRO ;
- ou les Logements nécessitant la création d'une nouvelle ZASRO.

« Desserte FttH » :

Éléments du Réseau correspondant à un ensemble de BLOM.

« Desserte FttN » :

Opération consistant à installer un nouveau nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) plus près des abonnés, généralement à côté d'un sous-répartiteur. Ce nouveau NRA devient alors le nœud au niveau duquel sont activés les accès haut débit DSL pour les abonnés concernés.

« Desserte FttE » :

Éléments du Réseau déployés conformément à l'ingénierie « Pré-BLOM » définie par la Mission Très Haut Débit, et visant à proposer des Services de type FttE.

« DICT »

Déclaration de travaux remise par tout exécutant de travaux aux exploitants de réseaux situés à proximité du chantier qu'il prévoit, en vue de connaître précisément la localisation des réseaux et d'obtenir des recommandations particulières de sécurité relatives à la présence de ces ouvrages.

« Dispositif de terminaison intérieure optique » ou « DTIO » :

D'après l'Agence du Numérique, l'élément optique passif situé à l'intérieur du logement ou local à usage professionnel qui constitue la frontière entre la BLOM, qui relève de la responsabilité de l'opérateur de réseau et la desserte interne du local, qui relève de la responsabilité de l'abonné. Le DTIO est généralement placé au niveau du tableau de communication, dans la gaine technique du local. Il matérialise le point optique connecté au niveau duquel est raccordé l'équipement actif optique fourni par l'opérateur usager à son abonné. Au terme de la décision n° 2015-0776 de l'Arcep, il s'agit bien de l'extrémité de la Ligne sur laquelle porte l'obligation d'accès imposée par les décisions de l'Arcep n° 2009-1106 et 2010-1312, à savoir le point de livraison du Câblage Client final situé dans le Logement FttH.

« Durée moyenne de rétablissement » :

La durée moyenne de rétablissement est établie par typologie de services car elle doit être exprimée au regard de l'engagement de GTR correspondant. Elle est calculée comme la moyenne des durées d'incidents sur la période considérée. Les tickets d'incidents pris en compte pour ce calcul sont les Tickets Critiques (avec coupure de service) et Avérés (sous la responsabilité de Covage), appelés TCA ci-après.

Ainsi Durée moyenne de rétablissement = Somme des Durées de coupure de chaque TCA (T1-T0-temps de gel) / Nb de TCA

« Extension » :

Déploiements complémentaires du Réseau permettant de faire passer un ensemble de Logements éligibles d'un statut de Logement raccordable sur demande à un statut de Logement raccordable. Ces travaux sont matérialisés par la pose différée de PBO faisant suite à la demande d'un Usager ou conformément aux engagements du Délégué.

« Immeuble » :

Bâtiment ou ensemble de bâtiments pour lequel un opérateur a signé une Convention fibre avec le gestionnaire d'immeuble permettant l'installation d'une Colonne montante.

« Fichier IPE » :

Fichier d'Informations Préalables Enrichies établi périodiquement par le Délégué permettant de qualifier le statut des différents Logements par rapport à l'état du déploiement du Réseau et la disponibilité de Services.

« FTTO » :

Un réseau de communications électroniques FTTO (Fiber To The Office) désigne une infrastructure dédiée à la Desserte en fibre optique des entreprises et des sites publics. Les offres de services FTTO, basées sur cette infrastructure dédiée, permettent de répondre aux exigences spécifiques des entreprises et des sites publics, avec des engagements forts de qualités de service (débits garantis), de disponibilité (rétablissement de service en cas de d'incident dans un délai défini contractuellement) et de sécurité.

« Ligne » ou « Ligne FttH » :

Liaison passive d'une Plaque FttH constituée d'un ou de plusieurs chemins continus en fibre optique et permettant de desservir un Client final.

« Liaison FttN » :

Liaison optique entre un répartiteur téléphonique et un site FttN.

« Logement » ou « Prise » :

Logement ou local professionnel ou local à usage mixte situé dans un Immeuble, un Lotissement ou un pavillon.

« Logement éligible » ou « Prise éligible » :

Logement pour lequel le Point de mutualisation est relié à son NRO de rattachement et pour lequel il manque le seul Raccordement final et un éventuel brassage ou Point de mutualisation pour avoir une continuité optique entre ledit NRO et la Prise terminale optique ; les Logements éligibles incluent les Logements raccordables et Logements raccordables sur demande.

« Logement raccordable » ou « Prise raccordable » :

Logement pour lequel il existe une continuité optique entre le Point de mutualisation et le Point de branchement optique.

« Logement raccordable sur demande » ou « Prise raccordable sur demande » :

En cohérence avec la recommandation de l'Arcep du 7 décembre 2015, un Logement pour lequel l'existence d'une continuité optique entre le Point de mutualisation et le Point de branchement optique nécessite la préexistence d'une demande d'un Usager pour le compte d'un Utilisateur final avant réalisation des travaux.

« Logement raccordé » ou « Prise raccordée » :

Logement pour lequel il existe une continuité optique entre le Point de mutualisation et la Prise terminale optique.

« Marché adressable FTTO » :

Il s'agit de l'emprise du réseau. Il comprend le nombre de sites ou d'entreprises de plus de six salariés pouvant être raccordés au réseau.

« Mise en service » :

Ouverture à la commercialisation des Lignes FttH. Conformément à la réglementation et à la décision n° 2010-1312 de l'Arcep, le Délégué ne peut commencer la mise en service commerciale de ces Boucles locales optiques qu'après un gel de trois mois à la suite de la réception d'une ou plusieurs Plaques FttH ou sous-ensembles de Plaques FttH.

« NOC » :

Network Operation Center, désigne le Centre de Supervision et d'Exploitation du réseau et des services usagers.

« Noeud de raccordement d'abonnés » ou « NRA » :

Lieu, généralement localisé au sein d'un bâtiment dédié où se terminent toutes les connexions entre le réseau téléphonique filaire et la terminaison cuivre vers les abonnés au service cuivre (téléphonie, internet). Ce site est communément appelé le répartiteur téléphonique ou le central téléphonique.

« Noeud de raccordement optique » ou « NRO » :

Noeud extrémité de la BLOM, qui rassemble à la fois, le répartiteur de transport optique (RTO), des infrastructures d'hébergement des équipements actifs des opérateurs clients (emplacement, énergie, etc.) et un point d'accès à un ou plusieurs réseaux de collecte en fibre optique. Les Usagers peuvent ainsi se raccorder au NRO, y installer leurs équipements actifs et collecter les flux de données des Utilisateurs finaux.

« Nombre d'activations FTTO en année N » :

Qu'il s'agisse de commandes de liens activés ou passifs, il comprend l'ensemble des commandes (*i.e.* soit les nouveaux raccordements et les demandes de modification de service) reçues et traitées en année N.

« Nombre de NRO en année N » :

Il comprend les NRO disposant du statut « Déployé » dans le fichier IPE et dont au moins une ligne en zone arrière dispose d'un J3M échu avant le 31 décembre de l'année N.

« Nombre de PM en année N » :

Il comprend les PM dont la date de mise à disposition mentionnée dans le fichier IPE est antérieure au 31 décembre de l'année N.

« Nombre de raccordements OI/STOC en année N » :

Ensemble des raccordements qui, au 31 décembre de l'année N, ont fait l'objet d'un CRMAD.

« Opérateur d'immeuble » ou « OI » :

Toute personne chargée de l'établissement ou de la gestion d'une ou plusieurs Lignes dans un Immeuble ou dans un Lotissement, notamment dans le cadre d'une Convention fibre signée avec le propriétaire, le syndicat de copropriétaires ou l'association syndicale libre.

« Opérateur commercial » ou « OC » :

Opérateur de communications électroniques déclaré en vertu de l'article L.33-I du Code des postes et des communications électroniques, qui commercialise des services de communications électroniques.

« Opérateur de communications électroniques » :

Toute personne physique ou morale exploitant un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissant au public un service de communications électroniques (au sens du 15° de l'article 1.32 du Code des postes et communications électroniques).

« Opérateur de Point de mutualisation » :

Opérateur d'immeuble chargé de l'établissement ou de la gestion d'une ou plusieurs Lignes d'une ZASRO.

« Opérateurs et usagers présents sur le réseau en année N » :

Opérateurs et usagers bénéficiant au moins d'un service sur le réseau au 31 décembre de l'année N.

« Opérateurs FTTH présents sur le réseau en année N » :

Opérateur offrant des services à au moins un client final sur le réseau avant le 31 décembre de l'année N. Ainsi, un opérateur hébergé dans les locaux techniques du réseau au 31 décembre de l'année N, n'est pas en l'espèce pas considéré comme présent sur le réseau.

« Parc clients finals FTTO » :

Le nombre de clients finals raccordés au réseau et pour lesquels un ou plusieurs services sont fournis. Ainsi, une entreprise raccordée au réseau et disposant de plusieurs services n'est comptabilisée que comme un seul client final.

« Part de marché du réseau FTTO » :

Indicateur constitué par le rapport entre le nombre de clients final et le marché adressable du réseau.

« Point de branchement optique » ou « PBO » :

Noeud de la BLOM situé au plus près des Logements, à partir duquel sont réalisées les opérations de raccordement final. Dans les immeubles collectifs, le PBO est généralement installé dans les boîtiers d'étage de la colonne montante. En dehors des immeubles collectifs, le PBO est généralement installé en façade, en borne, en chambre de génie civil ou sur poteau. Par convention, le PBO est rattaché à un unique SRO.

« Premier établissement du Réseau » :

Ensemble des investissements pris en charge par le Déléguataire afin d'achever le déploiement du Réseau permettant de rendre éligibles sur chaque ZASRO les Logements existants au stade de la réalisation de ces travaux. Le Premier établissement du Réseau inclut la réalisation des travaux d'Extension, mais n'inclut pas la réalisation des Raccordements finals ainsi que les opérations de Densification.

« Prise raccordable en année N » :

Sont considérées comme des prises raccordables au 31 décembre de l'année N toutes les prises qui disposent du statut de « prise déployée » ou de « prise raccordable à la demande » dans le fichier IPE et dont la mise en service commerciale (J3M échu) est intervenue avant le 31 décembre de l'année N.

« Prises commercialisées et nombre de clients en année N » :

Sont comptabilisés comme des prises commercialisées ou des clients finals sur le réseau en année N, les commandes FTTH traitées pour lesquelles Covage a reçu, avant le 31 décembre de l'année N, un CRMAD (pour les raccordements réalisés en mode OI) ou un CRMES (pour les raccordements réalisés en mode STOC).

« Prises de commande FTTO » :

Ensemble des commandes traitées, et ce qu'il s'agisse de nouvelles commandes, de commandes modificatives (e.g. changement de débit pour une offre activé) ou de migrations de parc.

« POP » :

Point of presence, désigne un Noeud réseau permettant le raccordement des Usagers pour rapatrier leur trafic.

« PTO » ou « Prise Terminale Optique » :

Conformément à la décision n° 2015-0776 de l'Arcep, le ou les socles de communication présentant au moins un connecteur optique constituant la prise située à l'intérieur du logement ou local à usage professionnel sur laquelle l'Usager branche généralement l'ONT (« box »), bien que la présente définition désigne un équipement générique et non un élément de réseau.

Le DTIO constitue la première PTO au sein du Logement FttH. Toutefois, l'Usager peut décider d'installer une ou plusieurs autres PTO au sein dudit Logement FttH.

« Raccordement final » ou « Raccordement terminal » :

Opération consistant à installer un câble de brachement comprenant une ou plusieurs fibres optiques entre le PBO et le DTIO. Il comprend non seulement l'acte technique de raccordement lui-même mais également les opérations préalables (connaissance et échange des éléments nécessaires, prise de rendez-vous, ...) ainsi que celles effectuées une fois la prestation réalisée sur le terrain (intégration des données dans le SI, ...).

« Raccordement long » :

Raccordement final pour lequel l'éloignement entre le PBO et la limite du domaine privé est supérieur à 90 mètres. Un Raccordement long peut faire l'objet d'une facturation complémentaire. Les Logements qui doivent faire l'objet d'un Raccordement long sont identifiés comme tels dans les bases de données du Délégué et notamment le Fichier IPE transmis par le Délégué aux Usagers et prospects.

« Réseau de communications électroniques à très haut débit » ou « Réseau de communications électroniques » ou « Réseau » :

Ensemble des ouvrages et équipements établis par le Délégué et des droits d'usage acquis par lui au titre de la Convention, ainsi que l'ensemble des ouvrages, équipements et droits d'usage mis à la disposition du Délégué par le Déléguant pour les besoins de la Convention, constitutifs d'un Réseau de communications électroniques à très haut débit objet de la présente Convention, et permettant la fourniture des Services aux Usagers.

« Réseau de distribution » :

Sous-segment de la BLOM constitué des liaisons fibre optique reliant les SRO au PBO.

« Réseau de transport » :

Sous-segment de la BLOM constitué des liaisons entre les NRO et les SRO.

« Service » :

Composante du service public délégué par le Déléguant au Délégué visant la mise à disposition du Réseau aux Usagers par le Délégué par voie conventionnelle et dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

« Service actif » :

Désigne un service offert aux Usagers à partir du Réseau de communications électroniques selon les conditions figurant au Catalogue de Services et qui s'appuie sur une activation du Réseau par la mise en œuvre et l'utilisation d'équipements de communications électroniques.

« Service passif » :

Désigne un service offert aux Usagers à partir du Réseau de communications électroniques selon les conditions figurant au Catalogue de Services et qui ne s'appuie pas sur une activation du Réseau et l'utilisation d'équipements de communications électroniques.

« Site FttN » :

Site permettant la modernisation du réseau téléphonique dans le cadre de l'offre PRM de la société Orange, améliorant les services haut débit proposés initialement.

« Sous-Répartiteur Optique » ou « SRO » ou « Point de Mutualisation » ou « PM » :

Nœud intermédiaire de brassage de la BLOM, en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel est desservi avec une fibre optique. Le SRO constitue un point de flexibilité du réseau, généralement situé au cœur des zones bâties afin de faciliter les opérations de raccordement, d'exploitation et de maintenance des lignes optiques. Un SRO peut éventuellement être localisé au niveau du NRO pour desservir les locaux situés dans le

voisinage du NRO. Par convention, le SRO est rattaché à un unique NRO. C'est au niveau du SRO que les Usagers proposant des accès de type résidentiel installent leurs coupleurs optiques nécessaires pour l'activation des technologies point-multipoints. Compte tenu des caractéristiques posées pour le SRO dans les recommandations du Plan France Très Haut Débit portant sur la conception et la topologie de la boucle locale optique mutualisée, le SRO répond aux obligations posées dans le cadre réglementaire défini par l'Arcep et à l'article L. 34-8-3 du Code des Postes et des Communications Electroniques pour ce qui concerne le point de mutualisation (PM) dès lors qu'il existe un PRDM.

« Taux de disponibilité annuel du Service » :

Ratio de temps de fonctionnement nominal du Service sur une période d'un an exprimé en pourcentage. Il est calculé comme suit :

Disponibilité = $100 [P - I] / P$

« D » : signifie le taux de disponibilité effective, exprimée en pourcentage

« P » : signifie la période de calcul, exprimée en jours

« I » : signifie l'indisponibilité non programmée, mesurée par le système de gestion des pannes du Délégué, exprimée en jours

« Taux de pénétration » :

Il est le rapport entre les prises commercialisées et les prises raccordables telles que définies dans le présent glossaire.

« Tickets engageant la responsabilité du Délégué » :

Les Tickets engageant la responsabilité du délégué concernent les incidents pour lesquels le défaut se situe sur l'infrastructure ou les équipements dont le Délégué assure l'exploitation, défauts non consécutifs à une action de l'Usager ou de son Client.

A titre d'exemple, une perte de service engendrée par le débranchement du CPE sur le site du client final, ou bien par un défaut de configuration sur les équipements de l'Usager ne seront pas considérés comme engageant la responsabilité du Délégué. Ils n'impacteront donc pas les indicateurs d'exploitation (taux de disponibilité, durée moyenne de rétablissement...).

« Usager » :

Tout Opérateur ou Utilisateur de réseaux indépendants, au sens respectivement des 3° et 15°, d'une part et du 4°, d'autre part, de l'article L.32 du Code des Postes et des Communications Electroniques, souscrivant ou désirent souscrire un contrat de service auprès du Délégué.

« Utilisateur de réseaux indépendants » :

Utilisateurs de réseaux de communications électroniques réservés à l'usage d'une ou plusieurs personnes constituant un groupe fermé d'utilisateurs (GFU), en vue d'échanger des communications internes ou sein de ce groupe.

« Zone arrière de Noeud de Raccordement Optique » :

Zone géographique continue regroupant l'ensemble des immeubles bâtis ayant vocation à être desservis depuis un NRO donné dans l'hypothèse du déploiement d'une BLOM sur l'ensemble du territoire. Conformément aux recommandations du Plan France Très Haut Débit portant sur la conception et la topologie de la BLOM, la zone arrière du NRO doit, sauf exception, regrouper ou moins 1 000 Logements dans l'architecture cible 100 % FttH. À ce titre, le NRO, ou plus spécifiquement le RTO, répond aux obligations posées dans le cadre réglementaire défini par l'Arcep pour ce qui concerne le point de raccordement distant mutualisé (PRDM).

« Zone arrière de Sous-Répartiteur Optique » ou « ZASRO » ou « Zone arrière de Point de Mutualisation » ou « ZAPM » :

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 080-258004365-20210607-210607_CS_DEL7-DE

Zone géographique continue regroupant l'ensemble des immeubles bâtis ayant vocation à être desservis depuis un SRO donné dans l'hypothèse du déploiement d'une BLOM sur l'ensemble du territoire.